

La Candidature du Bassin minier du Nord-Pas de Calais sur la liste du Patrimoine mondial

Au titre de paysage culturel évolutif

ENJEUX & OPPORTUNITES

Actes colloque des 28 & 29 juin 2006
Bruay-La-Buissière



SOMMAIRE

Ouverture des travaux	4
• Alain WACHEUX , président de la Communauté d'Agglomération Artois Comm. et Maire de Bruay-La-Buissière	
• Jeanine MARQUAILLE , vice-présidente du Conseil Régional du Nord-Pas de Calais	
→ Etre candidat pour une reconnaissance sur la liste du Patrimoine mondial de l'Humanité : réalités, concept et exigences	7
Catherine DUMESNIL , chargée de mission, Délégation permanente de la France auprès de l'UNESCO	
→ La candidature du Bassin minier : interprétation(s) et contenus.....	12
Marie PATOU , Association Bassin minier UNESCO	
Raphaël ALESSANDRI , Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais	
→ L'exemple de BLAENAVON au Pays de Galles, territoire minier inscrit en 2000 sur la liste du Patrimoine mondial de l'Humanité au titre de paysage culturel évolutif	16
John RODGER , directeur du projet «Blaenavon», Torfaen County Borough	
→ Réactions sur la candidature : table ronde et questions ouvertes	19
Isabelle LONGUET , chargée de mission pour l'UNESCO, Direction du Patrimoine et de l'Architecture, Ministère de la Culture et de la Communication	
Paul SMITH , chargé de mission, Direction du Patrimoine et de l'Architecture, Ministère de la Culture et de la Communication	
Massimo PREITE , professeur universitaire, Département de l'Urbanisme et de la Planification, Université de FLORENCE	
Stuart SMITH , secrétaire général de TICCIH, «The International Committee for the Conservation of the Industrial Heritage»	
Jean-François CARON , président de l'Association Bassin Minier UNESCO	
→ Les enjeux de la gestion du patrimoine minier : du Schéma de Développement Patrimonial, mis en œuvre par la Mission Bassin Minier, au «plan de gestion» attendu par l'UNESCO.....	25
Catherine BERTRAM , Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais	
- Connaître et faire connaître la valeur du patrimoine minier	28
Raphaël ALESSANDRI , Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais	
Jean-Marc RAMETTE , Service de l'Inventaire	
- Des outils opérationnels pour mettre en œuvre le plan de gestion	33
Christophe FRADIER , représentant de la Direction Régionale de l'Équipement	
Frédéric DELACROIX , chargé de mission, Ville de Lens	
- Valoriser et mettre en tourisme le patrimoine	38
Guy VALEMBOIS , Office de Tourisme de la Porte du Hainaut	
Nadège IFF-PEINNET , responsable de la mission «Tourisme et Communication», Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut	
Atelier 1	
→ L'expression du patrimoine immatériel dans un paysage culturel évolutif	42
Présidence et animation : Catherine GENISSON , vice-présidente chargée de la Culture, Conseil Régional Nord-Pas de Calais	
Avec la participation de :	
• Laurence CARRE , chargée de mission ethnologie-sociologie, Espaces Naturels Régionaux Nord-Pas de Calais	
• Chantal LAMARRE , directrice, Culture Commune – Scène Nationale	
• Jean-Louis TORNATORE , maître de conférence en socio-anthropologie, Université Paul VERLAINE à Metz	

Atelier 2

→ L'évolutivité du paysage à travers l'urbanisme et l'aménagement..... 49

Présidence et animation : **Daniel MIO**, *président du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut et du Centre Historique Minier du Nord-Pas de Calais à Lewarde*

Avec la participation de :

- **Daniel BOYS**, *vice-président chargé de la Culture d'Artois Comm.*
- **Guerric PERE**, *paysagiste-urbaniste, Cabinet ILEX*
- **Jean-Louis LUXEN**, *président CHEDI, «Culture, Héritage et Développement-International», ancien secrétaire général de l'ICOMOS*

Atelier 3

→ La valorisation du patrimoine, un levier de développement, à quelles conditions ? 61

Présidence et animation : **Guy DELCOURT**, *maire de Lens*

Avec la participation de :

- **André DUBUC**, *directeur du Centre Historique Minier du Nord-Pas de Calais à Lewarde*
- **Elizabeth WATINE**, *présidente de l'Office de Tourisme Artois-Gohelle*

La gouvernance au cœur de la gestion du patrimoine minier : rôle et responsabilités des acteurs, articulation des échelles, animation... 67

Introduction par la présentation de la démarche du Val de Loire, inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'Humanité au titre de paysage culturel évolutif en 2000 : **Dominique TREMBLAY**, *directeur de la Mission Val de Loire*

→ Table ronde de rendu des ateliers et débat avec la salle..... 70

Avec la participation de :

- **Yves DHAU DECUYPERE**, *directeur de la Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais*
- **Richard MARTINEAU**, *directeur régional des Affaires Culturelles du Nord-Pas de Calais*
- **Michel RAUTENBERG**, *universitaire ethnologue, rapporteur de l'atelier n°1*
- **Philippe THOMAS**, *paysagiste, professeur à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et du Paysage de Lille, rapporteur de l'atelier n°2*
- **Michèle GELLEREAU**, *professeur en Sciences de l'Information et de la Communication à l'Université de Lille 3, directrice de GERICO, rapporteur de l'atelier n°3*

→ Du local au global, les enjeux d'une «internationale des Bassins miniers» 75

Avec la participation de :

- **Jean-Pierre KUCHEIDA**, *député-maire de Liévin, président de l'Association des Communes Minières de France et secrétaire général d'EURACOM*
- **Gilbert ROLOS**, *maire de Sallaumines, président de la Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais .*
- **Jean-François CARON**, *maire de Loos-en-Gohelle, président de Bassin Minier UNESCO*

Conclusion des travaux..... 83

Alain WACHEUX, *Président de la communauté d'agglomération ARTOIS COMM*
Maire de BRUAY- LA- BUISSIÈRE

Je vous souhaite à tous et à toutes la bienvenue à Bruay-la-Buissière et dans l'agglomération de Béthune-Bruay. Nous nous réunissons aujourd'hui dans la salle des Houillères. Il y a encore quelques années, cette salle dépendait en effet des Houillères, comme 80 % du patrimoine immobilier de la commune. Ce dernier a été rétrocédé à la ville et nous y consacrons aujourd'hui une part importante de notre temps.

En 1850, la commune comptait environ 600 habitants, puis elle a grossi au fur et à mesure des forages miniers. On a ainsi recensé 18 000 habitants en 1910 et 32 000 entre les deux guerres, chiffre auquel s'ajoute les 5 000 habitants de la commune de La Buissière, avec laquelle nous avons fusionné en 1987. La population a diminué au cours des dernières décennies et semble désormais se stabiliser autour de 25 000 habitants.

Les cités minières se sont construites en ignorant leur environnement et les questions d'urbanisme, ce qui nous oblige à réaliser encore aujourd'hui des travaux. De fait, la ville est une juxtaposition de quartiers miniers, que nous cherchons à rejoindre depuis la fin de l'activité des Houillères. Nous réfléchissons à la restructuration des quartiers afin de les faire vivre indépendamment des puits de mine et à la façon de relier les quartiers entre eux. Nous prenons également en compte l'environnement de la ville, que nous cherchons à inscrire dans son agglomération.

Avant de parler de renouvellement urbain et avant que n'existe l'ANRU, nous avons rasé près de 4 000 logements à Bruay-la-Buissière. Nous avons parallèlement construit des logements neufs.

Comme je viens de le dire, les logements ont été construits dans notre ville en vue de la production du charbon. Nous devons aujourd'hui traiter les questions d'urbanisme, de peuplement et d'activités économiques, après l'arrêt de l'activité minière. Nous avons agi sur ce point de façon intercommunale, mais la reconversion de notre région n'est pas encore achevée. Néanmoins, nous franchissons actuellement une nouvelle étape en termes d'évolution de l'activité économique.

Nous avons par ailleurs à traiter les questions de santé, de formation, de culture et de loisirs. Or, nous ne disposons pas d'un budget très important et notre potentiel fiscal est faible. Nous cherchons toutefois à intervenir, notamment sur le paysage et l'environnement, en tenant compte des terrils et des cours d'eau, qui sont nombreux dans notre ville. Nous n'ignorons jamais la période minière quand nous menons ces démarches. Nous nous sommes d'ailleurs engagés dans un programme de Zone de Protection du Patrimoine Architectural urbain et paysager, ce qui nous conduit à traiter les paysages de l'Artois et le patrimoine industriel et le logement minier. Nous nous intéressons notamment à la cité des Electriciens, qui est apparemment la plus ancienne cité du Bassin minier. Nous avons un projet culturel pour cette zone, qui n'est plus habitée. Dans cette cité le corps d'habitation y est encore séparé des lieux comme la cuisine. Rappelons en outre que nous raisonnons toujours en lien avec l'agglomération, dont la taille n'est pas négligeable.

J'ai personnellement adhéré rapidement à la démarche de reconnaissance au Patrimoine mondial de l'Humanité, car elle permet, de mon point de vue, à nos concitoyens de comprendre l'histoire, et notamment l'événement qui a été vécu dans notre commune en 1906. Cette histoire reste essentielle dans notre région et doit être partagée avec les habitants, dont nous souhaitons éveiller la curiosité pour le Bassin minier.

Qui sommes-nous pour imaginer que le patrimoine minier intéresse le monde et mérite d'être inscrit au Patrimoine de l'Humanité ? En réalité, rarement on a vu l'histoire de l'humanité être influencée à ce point par l'activité réalisée dans un secteur géographique

limité et pendant un laps de temps réduit. Le Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais a participé à la révolution qui a été qualifiée d'industrielle. On peut constater ici concrètement ce bouleversement de l'humanité.

Par ailleurs, l'inscription au patrimoine de l'UNESCO est un atout en termes d'ouverture sur le monde. Nous cherchons à faire découvrir notre environnement et à l'expliquer aux autres. Nous nous projetons ainsi vers eux, ce qui représente un enjeu passionnant. Nous n'y parviendrons toutefois que si l'ensemble des acteurs sont mobilisés, et j'entends par acteurs l'ensemble de la population locale. En tant que responsables politiques, nous devons nous impliquer dans tous les domaines du projet, qui concerne le cadre de vie dans sa globalité, ainsi que l'aménagement du territoire.

Je remercie tous les participants à notre colloque d'offrir leurs compétences et leurs savoir faire à cette démarche d'inscription au Patrimoine mondial de l'Humanité, qui peut paraître être un coup de folie, mais qui est un enjeu magnifique.

Il nous permettra de cesser de nous sentir comme des victimes de l'Histoire et valorisera au contraire notre participation à l'Histoire de l'Humanité. Il créera une dynamique et fera connaître notre région, ce qui augmentera son attractivité et facilitera son développement.

Je me réjouis d'être parmi vous aujourd'hui pour discuter de la candidature du Bassin minier au Patrimoine de l'Humanité. Je tiens à féliciter Jean-François CARON pour cette initiative. Il s'agit en effet d'une idée formidable qui changera sans doute l'image de notre région. Trop souvent, l'inconscient collectif voit le Nord-Pas de Calais comme une région triste, ce qui ne correspond pas à la réalité que nous connaissons.

Au-delà de cette image, le Bassin minier est une réalité géographique et urbanistique qui a marqué le paysage de son empreinte. Nous aimons ce paysage et souhaitons faire partager cet amour. Nous en sommes fiers autant que des beffrois. Nous sommes fiers également des terrils, qui sont de nature variée. En effet, ceux du Pas-de-Calais ne ressemblent pas à ceux de la ville dont je suis originaire. Ils présentent une certaine unité, mais ont tous été transformés de manière diverse. De même, les lacs qui se sont formés à la suite d'effondrements miniers ont été transformés par la nature et par les hommes et sont aujourd'hui des lieux de vie et des lieux de détente, que nous souhaitons tous voir mieux reconnus, voire simplement connus des Français. Nous souhaitons même qu'ils soient connus dans le monde via l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Nous aimons également les cités minières, sur lesquelles nous portons un regard influencé par notre connaissance de la région et de son histoire. Nous observons les différences entre les alignements de maison de certaines cités et les maisons avec jardins, qui résistent au temps, comme nous le constatons chaque jour avec l'EPINORPA. A Aniche, où j'habite, les maisons pavillonnaires sont très bien restaurées et deviennent des logements de grande qualité. Je suis émerveillée par la créativité des maçons qui ont construit ces maisons : les jeux de briques témoignent d'une volonté esthétique et d'une qualité de travail remarquable. Aujourd'hui, nous souhaitons faire connaître ces réalisations au monde entier.

La candidature du Bassin minier en vue d'une inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO est une chance. Elle nous amène à mieux regarder notre région et nous en sommes fiers. Nous sommes également fiers de notre culture, liée à la dureté du travail dans les mines et aux luttes syndicales qui ont été particulièrement fortes. Aujourd'hui, nous conservons le sens de la convivialité et de la solidarité, qui fait notre réputation en France.

Je ne suis pas née dans le Nord-Pas de Calais, mais je vis ici depuis que j'ai 16 ans. J'ai pu ressentir la chaleur humaine des gens du Nord, il me semble qu'elle est liée à l'héritage des mines. L'importance des bistrots, par exemple, demeure aujourd'hui. L'ambiance y était chaleureuse notamment hier soir, après le match de football de la Coupe du Monde entre la France et l'Espagne...

Nous sommes fiers également des harmonies municipales qui sont aussi liées aux mines. J'aime les écouter j'apprécie la qualité de leur jeu et le rôle social qu'elles jouent, notamment auprès des enfants. Je pourrais citer également la colombophilie et le jeu de billon.

Nous aimons notre patrimoine, notre qualité de vie et souhaitons les faire connaître, via l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'Humanité. Il s'agit pour nous d'une opportunité que nous nous devons de saisir. Elle nous offre la possibilité de nous projeter dans l'avenir et de nous développer, tant socialement qu'économiquement.

Etre candidat pour une reconnaissance sur la liste du Patrimoine mondial de l'Humanité : réalités, concept et exigences

Catherine DUMESNIL, chargée de mission, Délégation permanente de la France auprès de l'UNESCO

L'animateur

Madame MARQUAILLE a indiqué que nous devons nous faire connaître dans le monde. Nous avons choisi dès à présent d'inviter le monde à Bruay-La-Buissière, en demandant à un certain nombre de personnes de nous présenter tous les aspects d'une candidature au titre de paysage culturel évolutif auprès de l'UNESCO. Catherine DUMESNIL débute ainsi notre colloque en nous présentant les exigences de cette organisation.

Catherine DUMESNIL

Madame la Vice-Présidente, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, je me réjouis d'être parmi vous aujourd'hui pour aborder la question de la candidature du bassin minier au Patrimoine de l'Humanité. Je reviendrai sur les exigences de la communauté internationale concernant toute inscription dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial.

Rappelons que cette convention est un des points forts de l'UNESCO. D'ailleurs, dès qu'on évoque l'UNESCO, nombre de personnes pensent au Patrimoine mondial. La convention a été ratifiée par 181 Etats, sur les 190 Etats membres de l'UNESCO, et approche donc de l'universalité. Son objectif consiste à favoriser la coopération internationale en vue de la conservation du patrimoine culturel et naturel de valeur universelle exceptionnelle.

L'inscription sur la liste du Patrimoine mondial est un aspect gratifiant et valorisant de la Convention du Patrimoine. Toutefois, elle ne reflète pas l'ensemble des actions de coopération internationale. Actuellement, 812 biens sont inscrits, mais la liste devrait s'allonger d'environ 30 biens lors de la réunion du comité international prévue à Vilnius le mois prochain.

I. Le dispositif

La convention est ouverte à la ratification comme tout traité international. Les Etats qui ratifient deviennent ce que nous appelons des Etats parties. Le dispositif repose sur une structure qui met en œuvre la convention. Il s'agit d'un comité intergouvernemental constitué de 21 membres élus. Le renouvellement intervient par partie tous les deux ans. Ce comité joue un rôle politique et est assisté par des fonctionnaires qui travaillent, au sein de l'UNESCO, au Centre du Patrimoine mondial, ce dernier assurant le secrétariat de la convention.

Tout Etat qui souhaite présenter un bien à l'inscription doit être partie à la convention. Il doit déposer par ailleurs une liste indicative, qui correspond à un inventaire des biens susceptibles d'être proposés à l'inscription au Patrimoine mondial. Cette liste est réexaminée périodiquement et évolue donc. En France, la liste est constituée par le Ministère de la Culture pour les biens culturels et par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable pour les biens naturels.

Les biens inscrits sur la liste sont en mesure d'être candidats à l'inscription au Patrimoine mondial. Il convient alors de préparer un dossier, ce que vous êtes en train de faire pour le Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais. Ce dossier est relativement complexe à

constituer et demande la participation d'un grand nombre d'acteurs, d'autant que les exigences se sont accrues ces dernières années.

Les dossiers doivent être déposés au plus tard le 1er février d'une année et le comité dispose alors de 18 mois pour prendre une décision. Ainsi, les biens déposés à la fin du mois de janvier 2006 seront examinés par le comité intergouvernemental au plus tard au mois de juillet 2007. Un premier examen de conformité est réalisé par le secrétariat du comité, qui vérifie essentiellement si le dossier a été bien complété.

Ce dernier est alors transmis aux institutions consultatives que sont, pour les biens culturels, l'ICOMOS, Institution spécialisée dans la conservation des monuments et des sites, et pour les biens naturels, l'UICN, Union internationale pour la Conservation de la Nature. Ces organisations réalisent une expertise du dossier sur la base des documents transmis et en se rendant sur place. Un panel d'experts se réunit afin de confronter leurs points de vue, puis ils préparent les décisions du comité intergouvernemental, en formulant une recommandation dans leur rapport d'expertise. Les organisations sont libres de recommander l'inscription, la non-inscription ou le renvoi à l'Etat partie afin d'obtenir des compléments d'information.

Quels sont les éléments essentiels d'un dossier de candidature ? Les acteurs de ce dernier sont tous très enthousiastes et ont des attentes spécifiques face à l'inscription. Or il est nécessaire que ces attentes correspondent à celles de la communauté internationale, représentée par le comité intergouvernemental. Ce dernier est en effet le seul à décider de l'inscription. Il est donc indispensable, lorsque l'on constitue un dossier, de déterminer les attentes de ce comité, en prenant connaissance des réflexions sur la mise en œuvre de la convention internationale. L'Etat partie doit donc ajuster sa perception de son bien avec les exigences du comité.

II. Les évolutions de la mise en œuvre de la convention

La convention a récemment fait l'objet d'évolutions, qui devraient favoriser la candidature du Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais. Actuellement, la liste des biens est déséquilibrée entre les régions du monde, en faveur de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Elle est également plus favorable au patrimoine archéologique et aux biens culturels comme les châteaux, les centres de villes, les cathédrales, etc.

Au cours des premières années de mise en œuvre de la convention, on a privilégié ce que l'on pourrait appeler les « merveilles du monde », en inscrivant le Mont-Saint-Michel, le Château de Versailles, les pyramides d'Egypte, la grande muraille de Chine, etc. La communauté internationale s'est intéressée par la suite à des catégories différentes et cherche aujourd'hui à rééquilibrer la liste des biens inscrits. En France, nous nous interrogeons sur les possibilités d'inscription du patrimoine du XX^{ème} siècle. Ainsi, le centre de la ville du Havre a été inscrit l'an dernier sur la liste française. Nous participons par ailleurs à la constitution d'un dossier international sur l'œuvre de Le Corbusier. Nous nous intéressons en outre au patrimoine industriel.

Par ailleurs, la réflexion sur la valeur universelle exceptionnelle évolue constamment. Cette notion fait l'objet de débats permanents. Elle est, dans le cadre de la convention, déclinée en dix critères, mais elle comporte une part subjective importante. Chaque Etat se doit néanmoins d'interpréter au mieux les critères lorsqu'il présente un bien à l'inscription. Votre proposition permet d'ailleurs sur ce point une réflexion intéressante.

En outre, l'enthousiasme international est réel concernant la convention et les demandes d'inscription au Patrimoine mondial sont de plus en plus nombreuses. De ce fait, certaines propositions sont regroupées, afin de constituer des dossiers transfrontaliers ou des séries de dossiers transnationaux. Nous appelons bien transfrontalier le secteur Pyrénées-Monts Perdus, qui est situé de part et d'autre de la frontière franco-espagnole. Nous appelons bien transnational en série l'œuvre de Le Corbusier : certains biens sont en Suisse, d'autres en

France ou en Allemagne. Il y en a également en Argentine, c'est pourquoi nous parlons de biens transnationaux en série. A ce sujet, votre proposition pourrait s'inscrire dans ce type de schéma.

Pour conclure, je tiens à souligner que le comité intergouvernemental du Patrimoine mondial accorde de plus en plus d'importance au plan et à la structure de gestion du bien candidat. Quand il s'agit d'une cathédrale ou d'un château, la structure de gestion existe déjà. En revanche, quand il s'agit d'un bien composite, comme le Val de Loire, les collectivités concernées, les parcs naturels, les associations et les élus du peuple doivent tous faire preuve dans le dossier de leur mobilisation. Il convient de préciser dans ce dernier la structure qui est envisagée pour gérer le bien comme Patrimoine mondial de l'UNESCO. Certes, cette structure n'existe pas encore au moment de la candidature, mais elle est en général présentée dans le dossier. Le Comité du Patrimoine mondial vérifie avec soin que tous les acteurs sont bien impliqués, portent la candidature du bien et continueront à agir après l'inscription, s'il y a lieu. En effet, l'inscription n'est pas une fin en soi : elle est le début d'une aventure. Les acteurs de la candidature doivent faire vivre le bien et conserver les valeurs qui ont conduit à son inscription. Un suivi est nécessaire.

Je vous ai présenté les principaux éléments d'une candidature au Patrimoine mondial de l'UNESCO et me réjouirai de répondre à vos questions. Je précise que je ne suis pas une experte du patrimoine. Je suis parmi vous aujourd'hui en tant que représentante de la délégation française auprès de l'UNESCO. Je m'occupe essentiellement des questions internationales liées à la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial.

L'animateur

Je vous remercie pour votre intervention et me réjouis du regard que vous portez sur la candidature du Bassin minier. En simplifiant, vous nous indiquez que cette dernière permet de rétablir un certain équilibre sur la liste du Patrimoine mondial et qu'il n'y a pas réellement de concurrence entre les projets. Par ailleurs, vous soulignez l'importance de la notion de valeur universelle exceptionnelle. Il reste à approfondir les questions de gestion, mais nous le ferons certainement au fur et à mesure de la constitution du dossier, et vous nous incitez à nous intéresser aux pays voisins. Catherine DUMESNIL, désormais disponible pour répondre à vos questions sur les positions de l'UNESCO.

Jean BLONDEL, Hénin-Beaumont

Je m'interroge sur la finalité du dossier. Si notre dossier est transmis par la France avant le mois de février 2008, il devrait être traité par le comité intergouvernemental au mois de juillet 2008, ce qui coïncide avec l'ouverture du Louvre. Le fait que les beffrois soient désormais inscrits au Patrimoine mondial de l'Humanité ne génère-t-il pas un risque de rejet de notre dossier ?

Catherine DUMESNIL

Si le dossier est présenté par la France au mois de janvier 2008, le Bassin minier ne pourra être inscrit au Patrimoine mondial, en cas de réponse positive, qu'au mois de juillet 2009. En effet, l'inscription intervient 18 mois après le dépôt du dossier. Par ailleurs, les beffrois ne font pas concurrence au Bassin minier. Les beffrois belges ont d'ailleurs été inscrits au Patrimoine mondial en 1999. Le comité intergouvernemental avait alors souhaité que la proposition belge soit complétée en y inscrivant les beffrois français, en raison de la continuité culturelle et historique. Cette inscription correspond donc à une extension du dossier belge.

Marie PATOU, *Bassin Minier UNESCO*

D'après la convention de 1972, quelle est la part de patrimoine immatériel dans un dossier de candidature ?

Catherine DUMESNIL

Il s'agit d'une question à laquelle on ne peut répondre aisément. Afin de compléter la convention de 1972, les pays membres de l'UNESCO ont établi une convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Cette dernière était en particulier voulue par les états qui rencontrent des difficultés pour faire inscrire une partie de leur patrimoine au titre du Patrimoine mondial, notamment des états africains et asiatiques.

Par ailleurs, la Convention du Patrimoine mondial de 1972 traite des questions immatérielles, qui ont fait l'objet de longues discussions. Nous nous demandions en effet si nous pouvions utiliser ce critère seul pour inscrire un bien. Jusqu'à présent, le comité intergouvernemental ne l'a fait que de manière exceptionnelle, pour Hiroshima, Auschwitz et Roben Island. Il s'agit donc de biens dont la valeur symbolique est inéluctable.

Je peux vous citer le critère numéro 6 car il est relatif à la valeur immatérielle et symbolique des biens, contrairement aux cinq autres. Il ne porte pas directement sur le patrimoine bâti, par exemple, mais peut s'y ajouter.

Je crois savoir que votre bien est considéré comme un paysage culturel. Votre dossier devrait donc concerner les dix critères, sachant que seul le critère 6 porte sur des valeurs immatérielles, et n'est que rarement utilisé seul à l'heure actuelle.

Julien DELABY

J'aimerais justement mieux comprendre ce que l'on entend par paysage culturel évolutif.

Catherine DUMESNIL

Je ne suis pas une spécialiste de cette question. Toutefois, le paysage culturel correspond au paysage qui a été façonné par l'homme au cours du temps. Le Val de Loire donne à ce titre un bon exemple de l'interaction entre l'homme et le paysage, avec les Châteaux de la Loire et les levées de la Loire. Le paysage évolue au fil du temps. De manière générale, il s'agit de bien non figé à une époque donnée. En contre-exemple, la Cathédrale de Chartre est inscrite telle qu'elle a été construite par les bâtisseurs, même si elle est restaurée régulièrement. En revanche, le paysage culturel évolue au fil des siècles et l'on peut retracer cette histoire en le regardant.

L'animateur

Avant que Catherine DUMESNIL ne conclue, j'aimerais lui demander ce qu'elle pense de notre dossier. Madame, vous n'avez pas approfondi la lecture de notre dossier, mais estimez-vous que nous avons quelques chances de voir notre paysage inscrit sur la liste du Patrimoine mondial ?

Catherine DUMESNIL

Il s'agit d'une question délicate. Toutefois, il me semble que votre dossier est déjà consistant. La proposition me paraît en outre intéressante, connaissant les réflexions actuelles sur la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial. En effet, la catégorie dans laquelle s'inscrit votre dossier est faiblement représentée à l'heure actuelle. Il existe néanmoins quelques biens proches, qui pourront faire l'objet d'une analyse comparative, cette

dernière étant demandé dans tous les dossiers de candidature. A ce sujet, il me semble que remplir la rubrique d'analyse comparative n'est pas aisé. Il s'agit de montrer l'originalité de son dossier, sans pour autant dénigrer tout autre bien.

Relèvent à ce jour de la catégorie des paysages culturels évolutifs le paysage industriel de Blaenavon, dont vous parlerez aujourd'hui même, et les minières néolithiques de silex de Spien. Ce bien ne concerne certes pas la même époque, mais le système d'extraction y était très novateur. La zone d'exploitation minière de la montagne de cuivre de Falloun en Suède et les usines de salpêtre de Santa Laura au Chili ont été inscrits l'an dernier, de même que le complexe industriel de la mine de charbon de Zollverein, à Essen en Allemagne. Les mines de sel de Wieliczka en Pologne et le Zaltkammergut d'Autriche en font également partie.

Vous trouverez dans la rubrique Patrimoine mondial du site de l'UNESCO la Convention du Patrimoine mondial et la liste des biens inscrits. Vous disposerez-là d'une très bonne source d'informations.

La candidature du Bassin minier : interprétation(s) et contenus

Marie PATOU, *Association Bassin Minier UNESCO*

Raphaël ALESSANDRI, *Mission Bassin Minier Nord Pas de Calais*

I. L'unicité du bassin minier

Marie PATOU

Nous avons cherché, dans notre candidature, à considérer le territoire du Bassin minier dans sa globalité. Nous ne voulons pas nous limiter à quelques sites connus, mais reconnaître le bassin comme un tout. Nous ne souhaitons pas non plus nous intéresser uniquement à quelques aspects du patrimoine, mais prendre en compte aussi bien les questions géographiques que les questions sociales et historiques. Nous ne nous contentons pas des monuments, mais raisonnons à une autre échelle, comme nous le montrerons dans nos interventions. Par ailleurs, notre candidature s'inscrit dans le présent et dans l'avenir, et non uniquement dans le passé. Il s'agit bien pour nous de transmettre une histoire aux générations futures, qui ne seront pas directement concernées par la mine. En outre, le patrimoine étant un cadre de vie, nous ne pouvions que prendre en compte ses habitants.

Le concept de paysage culturel évolutif est une catégorie parmi d'autres au sein du patrimoine mondial. Il met en avant l'action de l'homme sur son environnement et la façon dont l'homme a créé un nouveau paysage en tirant profit d'une ressource naturelle, ainsi que l'influence du territoire sur les hommes, en s'intéressant aux coutumes, aux modes de vie et aux savoir-faire. Nous parlons en outre de paysage culturel évolutif car le territoire s'est forgé en trois siècles, au gré des changements dans l'exploitation du charbon, et continue à évoluer aujourd'hui.

Le patrimoine du Bassin minier est un témoignage des bouleversements initiés par l'industrialisation sur un territoire et sur les hommes qui y habitent. L'industrialisation est un phénomène mondial, mais on trouve sur notre territoire une extraordinaire densité de témoignages à son sujet, ce qui fait sa caractéristique.

Raphaël ALESSANDRI

Le paysage culturel du Bassin minier est un paysage culturel évolutif spécifique, car il est avant tout industriel. En comparaison, un paysage viticole est aussi un paysage culturel évolutif, mais il est témoin d'une relation harmonieuse entre l'homme et la nature, ce qui n'est pas le cas du paysage minier. Ce dernier s'est créé rapidement et violemment : 100 000 kilomètres de galeries et des dizaines de puits ont été construits en quelques dizaines d'années, sans que l'on ait le temps d'organiser l'espace, sans que le paysage ait eu le temps de digérer les bouleversements. Dans un paysage viticole, on constate une réelle organisation, une adaptation du foncier. Par exemple les vignes sont plantées en fonction de la course du soleil, la terre a une grande valeur et l'implantation du bâti est très contrôlée, encore aujourd'hui. Dans le cas du Bassin minier, c'est le sous sol qui a de la valeur, il a dicté ses lois sur l'organisation de l'espace en surface, sans soucis de cohérence ou d'organisation spatiale du paysage. Le paysage minier en surface renvoie en permanence à la réalité du sous sol, il est la résultante du travail des hommes, au fond.

C'est ainsi que le Bassin minier reflète le conflit entre les techniques d'exploitation, les impératifs économiques et l'environnement. Nous devons d'ailleurs aujourd'hui traiter de la requalification des biens dont nous avons hérités et qui ont été construits dans le cadre de ce

conflit. Pour autant, le territoire est bien un paysage culturel car il correspond à une relation d'usage entre l'homme et le lieu. Le paysage a été transformé par l'homme qui faisait face à des contraintes économiques et géographiques précises.

Nous entendons par paysage l'ensemble des éléments perçus par la population. Il s'agit des éléments bâtis et naturels, des éléments urbains et périurbains, ruraux et naturels. Certaines installations sont des éléments emblématiques, d'autres présentent un caractère plus ordinaire, certains ont déjà été requalifiés, d'autres sont en devenir. C'est cette diversité qui donne son caractère au paysage. Des lieux de vie, des habitations, des infrastructures semblent mal s'articuler parfois, mais ils forment ensemble un bien cohérent, car ils participent tous à une histoire commune.

Le Bassin minier acquiert tout son sens dans la globalité, mais également quand on prend conscience de la façon dont l'industrie minière a transformé le paysage pré-existant, essentiellement rural. Prenons l'exemple de Bully-les-Mines, Grenay et Mazingarbe. Avant que les mines ne soient exploitées, ces villages étaient clairement distincts. Durant l'exploitation, les villages ont été rassemblés en une nouvelle aire urbaine, unis par un destin commun. On peut remarquer sur les cartes les villages préexistants, les cités minières, les fosses, les voies de communication anciennes et nouvelles, les terrils, les infrastructures des mines.... On peut remarquer la façon dont la mine est venue se juxtaposer et transformer brutalement le paysage. Pourtant, des espaces ruraux ont été conservés, ils forment des poches de nature au milieu des trois communes, ce qui fait d'ailleurs une des spécificités du Bassin minier du Nord-Pas de Calais.

De fait, l'exploitation des mines a créé des espaces différents selon le contexte géographique. Par exemple, les territoires marécageux ne se sont pas transformés de la même manière que les paysages vallonnés. Les systèmes d'exploitation diffèrent selon les époques et les techniques employées influencent également les modes d'implantation des mines. Les terrils changent de profil, la forme urbaine et architecturale des cités minières varie énormément. C'est ainsi que d'est en ouest, malgré une logique commune d'exploitation, le paysage offre une palette de variation très importante. Le paysage que l'on découvre du haut du terril 14 à Auchel est bien différent du paysage des environs de Rieulay, ils ont pourtant tous les deux été modelés par la mine. De même, le paysage urbain qui domine entre Lens et Hénin-Beaumont, où les limites communales ont progressivement disparu, est très différent du nord de l'agglomération où la référence rurale est encore très présente.

Ainsi, la nécessité d'exploiter le charbon, de loger des personnes, a créé des paysages différents selon les zones géographiques et les évolutions dans les systèmes d'exploitation, mais la logique globale et le processus de formation est resté identique. C'est pourquoi nous pensons que seule une vision globale de ce paysage, et donc de ce patrimoine, est à même de rendre compte des conséquences physiques, humaines, culturelles qu'a eu la mine sur le territoire du Bassin minier et sur les hommes. C'est pourquoi nous souhaitons que l'ensemble du bassin soit inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Nous y voyons une marque de la richesse de notre patrimoine et surtout un gage de cohérence et de fidélité du témoignage à donner aux générations futures.

L'animateur

La globalité ne fait-elle pas l'originalité du projet du Bassin minier du Nord-Pas de Calais ?

Raphaël ALESSANDRI

Assurément, c'est la globalité de la candidature qui permet d'embrasser l'ensemble des époques et la totalité de l'empreinte géographique qu'a pu avoir la mine sur la région et les

hommes, et par la même, donner aux éléments tangibles toute leur valeur humaine et culturelle.

II. Le patrimoine technique, social et immatériel

L'animateur

L'exploitation des mines a eu des conséquences matérielles importantes. Pour conclure, quel est votre regard sur la candidature ? Quelle est, concrètement, votre démarche ?

Marie PATOU

Nous avons distingué le patrimoine technique, le patrimoine social et le patrimoine immatériel, mais les trois dépendent d'une logique unique.

1. Le patrimoine technique

Le patrimoine technique est constitué d'une cinquantaine de carreaux de fosse. Il ne reste aucun lavoir dans le bassin minier, mais les quatre sites majeurs sont bien conservés et permettent de comprendre l'exploitation des mines et du charbon. Par ailleurs, il reste des bâtiments d'extraction, qui font partie du paysage du Bassin minier, et connaissent actuellement diverses évolutions.

En outre, il reste des chevalements en brique, construits au milieu du XIX^{ème} siècle, notamment dans la fosse Mathilde et dans la fosse Dussartreau. Des chevalements en poutrelle ont été construits par la suite, et sont bien conservés. Ils sont ouvragés et présentent des témoignages des sociétés qui exploitaient les mines. Les chevalements en béton ont tous été construits après la première guerre mondiale, alors que les mines avaient été détruites. Il s'agit-là d'une marque intéressante de l'histoire. En effet, le Bassin minier illustre l'importance du charbon au cours des deux conflits mondiaux du XX^{ème} siècle, ce qui l'inscrit d'ailleurs dans une perspective internationale. Des chevalements plus sobres ont été construits au cours du XX^{ème} siècle, notamment à Wallers. Il ne reste qu'un chevalement correspondant aux techniques les plus récentes, au niveau de la tour de concentration de la fosse 19 à Loos en Gohelle.

Par ailleurs, le paysage est marqué par 200 terrils, qui ont des formes différentes et sont en soi des écosystèmes spécifiques. Certains terrils font l'objet de réhabilitation, en vue de devenir des lieux de promenade. En outre, le Bassin minier a contribué fortement à la construction des voies de communication dans la région.

2. Le patrimoine social

L'héritage social des mines est particulièrement important. Nous avons recensé 600 cités et 70 000 logements. Les formes d'habitats sont multiples et témoignent d'une grande diversité architecturale, malgré l'impression de monotonie que l'on peut avoir. En effet, chaque cité est unique. La première forme d'habitat correspond aux coronas, qui ont été présentés lors de l'exposition universelle en raison de leur modernité et du confort qu'ils proposaient. Ces habitats en ligne se sont progressivement enrichis d'un point de vue architectural.

Les maisons pavillonnaires ont commencé à être construites à la fin du XIX^{ème} siècle et sont diverses. La première cité-jardin date pour sa part de 1904. Les ornements sont alors très nombreuses, avec notamment des faux colombages ou des imitations de chalets de montagne.

Les logements modernes ont été construits après la nationalisation, en brique, de même que les camus bas et hauts.

Par ailleurs, les compagnies minières ont construit des écoles, des salles des fêtes, des équipements sportifs comme des piscines et des stades, des établissements religieux, afin de moraliser la main d'œuvre, et des bâtiments médicaux.

3. Le patrimoine immatériel

Le Patrimoine immatériel nous permet de mettre en avant les caractéristiques de bassins industriels, où qu'ils soient situés dans le monde. Des mines de salpêtre ont été classées au patrimoine mondial de l'UNESCO l'an dernier en mettant en avant la notion de travail et de lutte sociale, mais ce ne sont pas les seuls éléments à présenter. Nous parlons pour notre région de la sociabilité spécifique à notre région, de la colombophilie, de la Sainte-Barbe, des vagues migratoires, etc.

Nous tenons à mettre en avant le patrimoine immatériel, mais il ne nous permet pas de nous différencier d'autres dossiers d'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO. A ce jour, nous avons déposé un dossier au Ministère de la Culture et travaillons avec les services de l'Etat.

Raphaël ALESSANDRI

Notre exposé témoigne de la diversité du patrimoine à gérer : terrils, cités minières, cavaliers, chevalets.... Il est donc nécessaire que nous travaillions en partenariat de manière à faire émerger d'une part une connaissance exhaustive et mutualisée, d'autre part pour inventer un mode de gestion adapté à cette diversité. C'est tout le sens du Schéma de Développement Patrimonial que nous vous présenterons cet après midi.

Marie PATOU

Nous devons encore travailler et faire preuve de ténacité, tout autant que de patience.

L'exemple de BLAENAVON

John RODGER, *Directeur du projet Blaenavon, Torfaen County Borough*

L'animateur

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais n'est pas le seul territoire cherchant à être inscrit comme paysage culturel évolutif. Blaenavon, au Pays de Galles, en particulier est inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2000. Il s'agit d'un territoire comparable au Bassin du Nord-Pas de Calais et nous allons nous intéresser aujourd'hui tout particulièrement aux suites de l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

John RODGER

Je me réjouis d'être aujourd'hui parmi vous. Je vais vous présenter les paysages industriels de Blaenavon. Nous avons créé un logo que nous utilisons pour symboliser le centre de la communauté. Nous utilisons également le symbole de l'UNESCO depuis que notre territoire a été reconnu au Patrimoine mondial de l'Humanité. Blaenavon est situé au pays de Galles, qui est une région de collines, et compte 6 millions de moutons pour 3 millions d'habitants ! 50 % de la population occupent 10 % du territoire, essentiellement dans les vallées minières, qui ont connu une forte croissance lors de l'exploitation minière. Blaenavon est par ailleurs situé à 14 miles de Cardiff, grand port industriel britannique.

L'UNESCO a décerné à 812 sites le titre de Patrimoine mondial de l'Humanité. Ces sites ont tous une valeur exceptionnelle universelle, mais sont de nature diverse. Il ne s'agit pas uniquement de monuments connus comme les pyramides d'Égypte ; on compte également Hiroshima, lieu symbolique de l'histoire terrible de notre monde. L'industrialisation est également un événement mondial essentiel, qui méritait d'être reconnu par l'UNESCO. Aujourd'hui, six sites industriels sont inscrits au Patrimoine mondial en Grande-Bretagne, qui compte au total 24 sites inscrits.

Blaenavon a été inscrit car il donne la preuve du rôle du Pays de Galles comme producteur de fer et de charbon au XIX^{ème} siècle en Grande-Bretagne. Nous satisfaisions deux critères : le troisième, qui reconnaît Blaenavon comme un symbole de la société industrielle d'un point de vue historique, et le quatrième, qui concerne le caractère remarquable du paysage industriel du XIX^{ème} siècle.

La géologie est particulièrement importante dans notre région : la couche de charbon affleurerait à la surface des collines, alors qu'en creusant, on trouvait du fer. On trouve également du calcaire dans les couches géologiques, entre le fer et le charbon. La ville n'aurait pas été créée sans ces éléments essentiels. Blaenavon est aujourd'hui une ville de 33 000 hectares. Le site inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO regroupe la ville et le territoire qui l'entoure, dont une partie se situe dans un Parc Naturel Régional.

Nous avons identifié neuf caractéristiques-clefs lors de notre candidature au Patrimoine mondial de l'UNESCO. En premier lieu, les personnes se sont installées à Blaenavon pour l'exploitation du fer, qui s'est développée très rapidement. Au XIX^{ème} siècle, il s'agissait du deuxième site de production de fer dans le monde. La production a cessé à ce jour, mais l'entreprise est encore bien conservée. L'usine a été construite entre 1800 et 1858, en même temps que les habitations des travailleurs. Il s'agit essentiellement de petites maisons. Nous avons investi pour conserver ces monuments, qui accueillent aujourd'hui les visiteurs.

En deuxième lieu, il ne reste au Pays de Galles que deux mines de charbon, sur les centaines qui fonctionnaient par le passé. Une des mines est encore en fonctionnement et l'autre a été transformée en musée, pour un budget de 14 millions de livres. La plus grande part de ce monument est située sous terre, mais il a accueilli plus de 150 000 personnes en 2005.

En troisième lieu, nous nous sommes intéressés aux activités minérales et aux réseaux de communication, ainsi qu'aux ponts et réservoirs utilisés par l'exploitation minière. Le paysage est entrecoupé, ce qui le rend difficile à interpréter. Il a été transformé par l'homme, dans des conditions très difficiles : les matériaux du sommet des collines étaient évacués par des poneys et des trains.

En quatrième lieu, nous avons insisté sur l'importance de l'eau dans le paysage. Il y a notamment sur notre territoire un lac qui constituait un réservoir pour l'usine de production de fer de Blaenavon. Le matériel était extrait afin de fabriquer des rails et parfois des boulets de canons.

En cinquième lieu, nous avons souligné l'intérêt des maisons des ouvriers, qui sont bien conservées.

En sixième lieu, la ville de Blaenavon est également bien conservée : sa forme n'a pas changé et elle compte toujours des bâtiments importants, notamment une église construite pour la communauté en 1805 avec des fenêtres en fer et des tombes recouvertes de fer. La société industrielle a également construit un bâtiment intéressant tandis que d'autres bâtiments ont été construits par les ouvriers, en signe de solidarité avec leurs collègues dans le cadre des luttes sociales.

Nos arguments ont été considérés comme d'importance internationale et **Blaenavon a été reconnu par l'UNESCO comme un paysage culturel évolutif.**

Nous devons prendre conscience qu'il y a sept ou huit générations, les personnes produisaient du fer sur notre territoire. Il est en effet nécessaire aujourd'hui de nous remémorer cette histoire essentielle pour notre territoire. La vie était très dure, mais l'Eglise avait une grande importance, de même que les fanfares et les « bands » que vous connaissez aussi dans le Nord-Pas de Calais. Ainsi, les paysages sont particuliers sur notre territoire, mais l'histoire humaine est encore plus importante.

L'animateur

Qu'a apporté l'inscription du territoire au Patrimoine de l'UNESCO à Blaenavon ?

John RODGER

Comme vous le savez, le dossier de candidature contient un plan de gestion. Il s'agit alors de relever un défi. Dans notre cas, nous avons travaillé en partenariat entre les autorités locales, les agences du gouvernement du Pays de Galles, l'agence du National Trust du Royaume-Uni et les structures gouvernementales nationales.

La structure du partenariat de gestion est constituée aujourd'hui d'une assemblée de membres élus, qui prennent des décisions, d'un groupe que nous appelons le comité directeur et d'un groupe de coordination. Les partenaires se réunissent deux fois par an lors du conseil de projet, au cours duquel des suggestions sont faites. En outre, des groupes de travail sur le marketing, le paysage, l'environnement historique, l'amélioration et le centre d'héritage mondial travaillent en parallèle.

Notre objectif est, globalement, de protéger le paysage et de modifier la perception des générations futures.

L'animateur

Pourriez-vous nous donner un conseil afin que notre candidature soit retenue ?

John RODGER

La ville de Blaenavon était dans une situation économique très difficile. Nous avons travaillé pour améliorer son image, d'un point de vue marketing. Plus concrètement, nous avons rénové de nombreuses maisons et des bâtiments sociaux, en nous basant sur des photographies prises lors de l'époque victorienne. Nous avons construit une nouvelle bibliothèque et amélioré le lien entre le paysage naturel et le paysage industriel. Nous avons par ailleurs créé un réseau de promenades autour de Blaenavon et envisageons de construire des circuits de pistes cyclables.

Nous cherchons à mettre en avant notre marque en mettant en place des panneaux d'information, en créant un site internet, en identifiant les bâtiments par des logos. Afin que la population participe au projet, nous prévoyons d'organiser une fête lors de l'ouverture du centre d'héritage mondial, qui est construit dans une ancienne école. Il s'agit du premier centre de ce type construit au Royaume-Uni.

Réactions sur la candidature

Table ronde et questions ouvertes

Isabelle LONGUET, chargée de mission pour l'UNESCO, Direction du Patrimoine et de l'Architecture, Ministère de la Culture et de la Communication

Paul SMITH, chargé de mission, Direction du Patrimoine et de l'Architecture, Ministère de la Culture et de la Communication

Massimo PREITE, professeur universitaire, Département de l'Urbanisme et de la Planification, Université de Florence

Stuart SMITH, secrétaire général de TICCIH (The International Committee for the Conservation of the Industrial Heritage)

Jean-François CARON, président de l'Association Bassin Minier Unesco

L'animateur

Isabelle Longuet, quel est votre rôle en tant que chargée de mission pour l'UNESCO au Ministère de la Culture ?

Isabelle LONGUET

Je suis responsable du Patrimoine mondial pour le Ministère de la Culture et de la Communication. Je ne travaille pas pour l'UNESCO mais je porte les dossiers d'inscription français au Patrimoine mondial. Par ailleurs, j'anime la convention de coopération entre les institutions françaises, les professionnels du patrimoine et l'UNESCO pour les sites inscrits au Patrimoine mondial de l'Humanité.

L'animateur

Quel est votre regard sur la candidature du Bassin minier ? Quels conseils pourriez-vous nous donner ?

Isabelle LONGUET

Je suis impressionnée par la mobilisation de l'ensemble de la population autour du dossier de candidature. Les premiers dossiers étaient construits par des inspecteurs généraux des Monuments Historiques, alors qu'aujourd'hui, les partenaires sont plus nombreux pour soutenir une inscription au Patrimoine mondial.

Concernant le dossier, j'aimerais revenir sur la notion de paysage culturel évolutif : il me semble que c'est la bonne entrée pour le Bassin minier du Nord-Pas de Calais, car il s'agit bien d'un paysage façonné par l'homme, en rupture avec le paysage existant. La notion évolue au sein de l'UNESCO, dans le cadre de la réflexion sur la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial. Cette dernière traitait du patrimoine culturel et naturel, mais s'intéressait essentiellement à l'architecture et aux biens authentiques : les éléments classés ne devaient pas changer. Aujourd'hui, on parle de paysage culturel qui évolue, les transformations étant une nécessité pour leur conservation. S'agissant du Bassin minier, on ne peut pas parler d'évolution harmonieuse tant en termes d'espace qu'en termes culturels. Il conviendra donc de bien se concentrer sur les notions d'authenticité et d'intégrité, qui sont particulièrement importantes pour l'UNESCO. Sans doute sera-t-il également nécessaire de s'intéresser au périmètre.

Jean-François CARON

Nous avons bien noté les difficultés que souligne Isabelle LONGUET. Notre dossier porte en lui-même une certaine ambiguïté. Nous devons en effet montrer l'authenticité et l'intégrité de notre paysage, et nous intéresser à son évolution, sachant que nous ne pouvons figer un territoire sur lequel vit un million d'habitants. Notre dossier est atypique et peut se tourner vers la préservation ou vers une approche évolutive, ce qui présente un certain nombre de difficultés.

L'animateur

L'UNESCO cherche justement des projets originaux. Isabelle LONGUET, quelles sont les responsabilités à assumer quand un bien est inscrit au Patrimoine mondial ?

Isabelle LONGUET

Deux critères sont essentiels : d'une part la valeur universelle exceptionnelle, d'autre part l'intégrité et l'authenticité du bien. Le Comité du Patrimoine mondial juge en outre l'aspect scientifique du dossier et tient compte des ambiguïtés, en particulier quand il s'agit d'un projet portant sur la représentativité du bien. Par ailleurs, le Comité est très attentif à la gestion qui sera mise en œuvre sur le territoire inscrit comme paysage culturel évolutif. Sur ce point, votre projet est très intéressant, car vous disposez dès à présent d'éléments de gestion du territoire partenariaux, en lien notamment avec la Direction des Monuments Historiques.

En France, nous avons mis en place des procédures de sélection des dossiers, en raison du nombre élevé de projets que nous recevons jusqu'à présent. Nous avons constitué un comité national du Patrimoine mondial qui a défini des priorités : les projets doivent être géographiquement représentatifs et appartenir à différentes catégories de patrimoine. Les dossiers se construisent désormais en plusieurs années et de manière partenariale pour avoir une chance d'être inscrit au Patrimoine mondial.

L'animateur

Paul Smith, vous connaissez bien le projet du Bassin minier. Quelle a été votre réaction la première fois que vous en avez entendu parler ?

Paul SMITH

J'ai tout de suite pensé que ce dossier de patrimoine industriel venait du Nord-Pas de Calais, car il s'agit d'une région pionnière concernant la conservation du patrimoine industriel. Un colloque sur ce sujet a été organisé dès 1979 et la ville de Roubaix est reconnue comme une ville d'art et d'histoire en raison de son histoire industrielle.

Aujourd'hui, un nouveau pas est franchi avec le projet d'inscription au Patrimoine mondial. Je suis admiratif du travail réalisé jusqu'à présent et de la mobilisation de la population, qui accompagne le dossier. Le projet permet dès à présent un changement de regard sur le Bassin minier. La population relève la tête grâce à ce dossier, par le biais des clubs relais notamment.

L'animateur

Le dossier mérite sans doute d'être encore approfondi. Quels sont les sujets qui restent selon vous à traiter ?

Paul SMITH

Il convient désormais d'entretenir l'enthousiasme au cours des années qui seront nécessaires avant l'inscription au Patrimoine mondial. Nous disposons de temps pour mieux faire connaître le dossier. A ce sujet, un article présentant le projet sera publié prochainement dans la revue «D'Archéologie Industrielle en France» (CILAC). Pour répondre à votre question, l'aspect qui me semble nécessaire d'approfondir est l'inventaire. Par ailleurs, la question du périmètre doit être traitée. A Blaenavon, le dossier est lié à la géologie et à l'histoire. Ici, le périmètre est clairement franco-belge et l'UNESCO considèrera sans doute comme un non-sens de présenter un projet franco-français.

Concernant l'inventaire, la Direction Régionale des Affaires Culturelles poursuit l'instruction du dossier, mais elle s'attache essentiellement aux vestiges de l'activité minière, sans tenir compte d'autres éléments du paysage et du patrimoine qui trouvent leur origine dans d'autres activités liées à l'exploitation du charbon. Je pense notamment à l'usine qui s'est installée à la fin du XIXe siècle à Noyelles-Godault. Les drames sociaux vécus par les salariés de Metaleurop occultent le patrimoine industriel du site, qui comptait notamment une tour à plomb d'une valeur exceptionnelle mais qui a été démolie il y a quelques semaines. Au début des années 90, on a su sauver, en dernière minute, les chevalements mais cette année, nous venons de perdre un élément important du patrimoine industriel. Nous devons donc rester vigilants.

L'animateur

Je résumerais ainsi vos questions : sommes-nous suffisamment mobilisés pour attendre l'inscription ? Le dossier s'arrête-t-il à la frontière, alors que la veine de charbon se prolonge en Belgique ? S'intéresse-t-on bien à tous les éléments patrimoniaux dans le dossier ?

Jean-François CARON

Je vous remercie de souligner notre mobilisation. Nous oeuvrons chaque jour pour que plus de personnes se sentent concernées et je tiens aujourd'hui à le souligner. Concernant le périmètre et l'échelle du projet, je suis perplexe. Vous nous demandez de réaliser un inventaire très précis, mais nous ne pouvons le faire aisément sur notre territoire, étant donné sa taille. En outre, vous souhaitez que nous étendions le projet à la Belgique. Or la veine se prolonge jusqu'aux Pays-Bas et à la Ruhr, en Allemagne. Nous avons choisi de nous concentrer sur le Bassin minier du Nord-Pas de Calais, afin notamment de faciliter la constitution du plan de gestion. Si le projet concerne aussi la Belgique, le nombre de partenaires sera très important et de nature diverse. Nous préférons pour l'instant nous concentrer sur notre région, puis nous pourrions envisager de l'étendre. Nous attendons toutefois que le dossier soit validé par les Communautés d'Agglomération et l'ensemble des collectivités locales concernées.

Concernant l'inventaire, il me semble que le niveau d'exigence doit être adapté à la taille du territoire.

Gislaine DEVILLERS, Division du Patrimoine de Belgique

Il me semble qu'il n'est pas si complexe de travailler avec les Belges. L'instruction des dossiers d'inscription au Patrimoine mondial dépend soit du gouvernement wallon, soit du gouvernement flamand. Il vous suffit de les contacter.

Jean-François CARON

Nous avons eu quelques contacts avec les responsables belges. Pour l'instant, nous nous concentrons sur notre territoire, comme nous l'avons fait pour les terrils. Je vous remercie de nous préciser les personnes que nous devons contacter.

L'animateur

Massimo Preite, pourriez-vous nous définir le concept de paysage culturel ?

Massimo PREITE

Le paysage industriel, et en particulier le paysage minier, sont marqués par la discontinuité : leur apparition est une rupture avec la période antérieure. Il s'agit par ailleurs d'un paysage incohérent. En effet, le paysage minier ne cherche pas un ordre du territoire en dehors du périmètre de la fosse. Les éléments se juxtaposent sans chercher de cohérence. Il est donc nécessaire, comme l'a souligné Monsieur WACHEUX, de trouver aujourd'hui un moyen de créer des liens et de relier les quartiers. Toutefois, la discontinuité est la marque même du paysage minier. Chercher à mailler les quartiers fait donc perdre le caractère spécifique du territoire charbonnier.

La globalité n'est, de fait, pas un caractère de ce paysage, qui n'est pas marqué par la volonté esthétique. Les paysages ruraux sont en revanche caractéristiques d'une intention esthétique. Le paysage minier ne semble pas chercher à être un paysage, mais il en est devenu un. La notion de paysage évolutif correspond donc bien au Bassin minier. L'évolution est en effet d'une part l'évolution physique des lieux et d'autre part l'évolution de notre imaginaire et de notre perception du territoire.

L'animateur

Vous vous intéressez particulièrement au co-partenariat entre les offices publics et le National Trust qui a été mis en place à Blaenavon.

Massimo PREITE

Il s'agit en effet d'une question essentielle et délicate dans les dossiers d'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Les collectivités locales parviennent bien à traiter les questions d'eau et d'assainissement par exemple, mais il est plus difficile de gérer un patrimoine, en particulier quand il s'agit d'un bien composite du type du Bassin minier. La mobilisation est intéressante, mais elle peut s'éteindre. Il est donc nécessaire de mettre en place une organisation spécifique, qui corresponde bien à la façon de travailler du pays. J'admire l'organisation mise en place à Blaenavon. En Italie, nous définissons actuellement nos principes dans ce domaine. D'un point de vue juridique, nous parlons de fondation de participation : les acteurs lèguent des biens ou des ressources ou apportent leurs compétences. Ainsi, les universités participent à la gestion via leurs compétences en matière de recherche et les associations en offrant des services. Les partenariats sont alors larges et ne portent pas uniquement sur les moyens financiers.

Jean-François CARON

Les propos de Massimo PREITE sur le paysage me touchent particulièrement. Je travaille sur les terrils depuis plus de 20 ans et observe que chacun voit une chose différente quand il regarde un paysage. Aujourd'hui, dans le cadre du projet d'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial, nous cherchons à faire évoluer les regards sur le Bassin minier.

La qualité du regard de chacun change grâce à notre dossier. Il ne s'agit pas d'agir uniquement sur les éléments de base du paysage, mais de changer notre façon de voir notre Bassin.

L'animateur

Stuart Smith, vous faites partie d'une organisation qui mène les expertises des candidatures pour le compte de l'UNESCO. Quelle est votre première opinion concernant le dossier du Bassin minier ?

Stuart SMITH

Je me réjouis d'être présent parmi vous aujourd'hui. Je suis venu avec quelques-uns de mes collègues de TICCIH, organisme qui existe depuis plus de 30 ans et qui s'intéresse à la préservation et à l'interprétation de l'héritage industriel. Dans les procédures de candidature, le Centre du Patrimoine mondial confie les missions d'expertise à l'ICOMOS. Or, jusqu'en 2000, l'ICOMOS ne disposait pas d'experts en paysage industriel. Nous sommes alors devenus l'organisation travaillant avec l'ICOMOS sur toutes les demandes en patrimoine industriel. Si l'ICOMOS est sollicitée pour traiter votre dossier, TICCIH sera donc sollicité. Mais ce ne sera pas moi qui expertiserai votre dossier car je suis présent parmi vous aujourd'hui.

Nous sommes nombreux aujourd'hui à considérer que le transfert de technologies et la problématique des techniques sont importants mais pour la population, la transmission des traditions culturelles est encore plus importante. Le film sur la population locale m'a impressionné. Je n'ai vu un tel enthousiasme que dans une province du Japon, où se tenait une conférence sur les mines. Les chercheurs se réunissaient d'un côté et en parallèle, les habitants participaient à des expositions, des concerts, des pièces de théâtre, etc.

Comme Paul SMITH et Catherine DUMESNIL l'ont souligné, si la population continue à vous soutenir ainsi, vous parviendrez à vos fins.

L'animateur

John RODGER, pourriez-vous nous donner un conseil ? Pensez-vous que le projet du bassin minier permettra de développer des échanges avec Blaenavon ?

John RODGER

Pour réussir, il faut avant tout croire en son projet et bien savoir ce que l'on souhaite pour le territoire candidat. Il convient en outre de prouver que le paysage est d'importance internationale. Jusqu'à présent, vous satisfaites à la première condition et savez mobiliser la population.

Par ailleurs, je ne pense pas qu'il y ait de lien entre les deux sites, mais des relations pourraient se développer entre les territoires industriels. Les mines du Nord-Pas de Calais ont été créées plus tardivement que celles de Blaenavon, mais elles pourraient toutes deux participer à la route européenne des paysages industriels en cours d'élaboration.

Paul SMITH

Blaenavon a su se mettre en valeur, mais toute la population ne semble pas informée de l'inscription. Quelles sont les conséquences économiques et en termes de croissance de la population ?

John RODGER

La population était abattue par l'arrêt des industries, mais aujourd'hui, l'inscription au Patrimoine mondial joue un rôle de catalyseur et permet de changer le regard sur le territoire. Il nous reste à travailler et à apprendre à s'adapter aux conditions de la vie moderne tout en étant attentif à cet héritage industriel.

Stuart SMITH

Sur le premier site industriel inscrit au Patrimoine mondial, Ironbridge, la population était fière d'habiter la région, ce qui attirait de nouveau des habitants.

Jean-François CARON

En conclusion, je retiendrai trois éléments. En premier lieu, nous croyons tous en notre dossier, qu'il s'agisse des institutions ou que nous soyons d'anciens mineurs. La question du regard sur notre territoire et la nécessité d'évolution des mentalités sont des éléments essentiels pour les institutions, qui nous soutiennent toutes.

En deuxième lieu, je considère que nous avons déjà gagné, car une manifestation comme celle d'aujourd'hui n'était pas possible il y a dix ans, car le deuil de l'activité charbonnière n'était pas fait. Désormais, c'est le cas. Lors de la création de la Chaîne des Terrils, il y a 20 ans, 97 % des habitants souhaitaient qu'ils soient rasés. Actuellement, toutes les communes cherchent à valoriser leurs terrils d'une manière ou d'une autre.

En troisième lieu, bien que nous ayons déjà franchi une étape, nous devons poursuivre afin que le regard des habitants et des populations extérieures change. Dernièrement, nous avons tous entendu parler de la Route du Louvre qui souligne également la réappropriation du territoire par des personnes qui ne s'y intéressaient pas, et notamment les habitants de l'agglomération lilloise.

Les enjeux de la gestion du patrimoine minier :

Catherine BERTRAM, *Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais*

Je vais introduire cet après-midi consacré aux enjeux de la gestion du patrimoine minier. Nous allons le faire en deux temps :

Je vais d'abord nous projeter 30 ans en arrière et esquisser le chemin ardu qui nous a menés de la reconversion lourde jusqu'à « l'après-mine » afin de montrer que la gestion de l'héritage est bien engagée (I)

Ensuite, je poserai les enjeux qui demandent réponse aujourd'hui : le foisonnement actuel des acteurs et des initiatives, la superposition des outils et des procédures parfois inadaptés doivent être mis en cohérence : cette démarche partenariale, ce cadre commun, c'est le Schéma de Développement Patrimonial qui aura pour traduction opérationnelle le plan de gestion attendu par l'UNESCO (II)

Comme il a été constaté ce matin, nous disposons de sérieux acquis pour nous hisser au niveau d'excellence et d'exigence demandé par l'UNESCO. Pour illustrer ceci, les trois piliers du schéma seront systématiquement « étayés » par des exposés concrets d'acteurs techniques qui agissent à différentes échelles : **régionale** avec le Contrat de Plan Etat/Région et le Service Régional de l'Inventaire ; **infra-régionale** avec le Parc Naturel Régional et la Mission Bassin Minier ; intercommunale avec le projet de Pays d'Art et d'Histoire de la CAPH qui va vous être présenté et enfin communale avec la Ville de Lens.

I. De la reconversion lourde à l'après-mine : une gestion de l'héritage bien engagée

Le Bassin minier a été organisé par et pour l'activité minière, sans se préoccuper des conséquences sur les hommes et sur les territoires. Nous avons donc hérité d'un paysage sans cohérence. Longtemps divisé entre des structures de gestion « extérieures » au territoire, **l'héritage minier n'a pas été perçu comme une globalité**, les élus n'ayant aucune maîtrise sur celui-ci. L'inventaire réalisé par les HBNPC en 1969 est éloquent sur le caractère gigantesque de leur patrimoine bâti et non bâti : 21 600 hectares dont 4 000 hectares de friches et terrils auxquels s'ajoutent labours et bois, 3 800 hectares en usines, 120 000 logements, 120 stations de relèvement des eaux, 11 hôpitaux et maternités, 11 casernes, 91 presbytères et 51 églises et chapelles, 20 écoles techniques ménagères, 29 stades, 24 salles de sport, 12 terrains de football etc. Avec la récession minière, ce patrimoine a progressivement éclaté entre de multiples propriétaires et gestionnaires, publics et privés. Des séquelles massives, des friches de plus de 150 hectares à cheval sur plusieurs communes apparaissent, dans un contexte où le code minier continue à s'appliquer (43 concessions). Face à l'urgence, les élus locaux doivent mener une bataille sur tous les fronts de la reconversion : le développement économique et l'emploi, l'urbanisme, la formation et l'accès à la culture, la santé. **Néanmoins, des acteurs « pionniers » se mobilisent**, notamment au sein de l'Association des Communes Minières, née en 1971, du Parc Naturel Régional transfrontalier Scarpe/Escaut qui va fêter ses 40 ans. En 1979 a lieu le colloque « *Patrimoine industriel, stratégies pour un avenir* » organisé par le Conseil Régional, le Comité économique et social avec le soutien du préfet de région. **Des actes de sauvegarde isolés sont entrepris**, tel le site du 11/19 de Loos-en-Gohelle, sauvé de la destruction en 1989, ou le chevalement du 8 d'Evin-Malmaison, préservé grâce à la mobilisation de la population, il y a quelques années. Dès 1992, la DRAC a engagé une campagne de protection des Monuments Historiques dans le Bassin minier et le Contrat de Plan Etat/Région 1994-2000 a financé un programme d'études anthropologiques du Bassin minier.

Le Bassin minier dispose également sur son territoire d'un territoire de Parc Naturel Régional « historique » (né en 1968) et du plus grand musée de la mine en France : le **Centre Historique Minier à Lewarde** qui, depuis 1984, a déjà accueilli plus de 2 millions de visiteurs (France et étranger). Citons aussi les petits musées de la mine et mines-écoles du territoire, dont celui de Bruay-La-Buissière ... Par ailleurs, la dynamique autour du patrimoine minier ne serait pas ce qu'elle est sans les associations militantes et les démarches citoyennes : le CPIE-Chaîne des Terrils, Culture Commune, Droit de Cité, la Conférence Permanente du Bassin Minier etc.

30 années d'intervention publique - de l'Etat, des collectivités territoriales, au 1^{er} rang desquelles la Région, de l'Europe et aujourd'hui des Communautés d'Agglomération - ont contribué à façonner les paysages, les villes et l'économie du Bassin minier : 45 000 logements rénovés (sur un total de 67 000), plus de 8 000 hectares de friches et des Grands Sites de la mémoire reconquis, et les derniers chevalements mis en sécurité par l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais.

En 2000, la Mission Bassin Minier, créée dans le cadre du volet «après-mine» du Contrat de Plan, a réalisé, pour le compte de l'Etat et de la Région, une étude sur la valorisation et la mise en réseau du patrimoine minier qui a fourni la première caution scientifique à la candidature à l'UNESCO. En outre, **les 8 principales Communautés d'Agglomération et de communes** du Bassin minier, créées à partir des années 2000, représentent une évolution majeure et récente dans un long processus de reprise en main par les élus du destin de leurs territoires. Elles se sont dotées de compétences **en matière de développement culturel et (ou) touristique** et prennent de plus en plus en compte la gestion et la valorisation du patrimoine. Elles sont ainsi amenées à devenir des interlocuteurs privilégiés pour les acteurs associatifs, muséographiques et institutionnels qui gèrent le patrimoine, notamment industriel. **Le patrimoine, d'abord affaire d'Etat, puis de la Région, est devenu aussi celle des structures intercommunales.**

Par ailleurs, les acteurs du Bassin minier se montrent en capacité de porter des projets fédérateurs, comme le Louvre-Lens sur une ancienne friche minière, la Grande Randonnée de Pays à l'échelle du Bassin, ou les « Rendez-vous cavaliers », menés dans le cadre de Lille 2004, Capitale Européenne de la Culture. Deux candidatures au label « Pays d'Art et d'Histoire » sont en cours (Porte du Hainaut et Lens-Liévin). Les cités minières font également l'objet de projets de valorisation au sein d'ensembles patrimoniaux remarquables : la cité des Electriciens (*ARTOIS COMM.*), un des derniers coron en l'état, les gîtes touristiques dans les coron classés du site minier de Wallers ou encore la Chartreuse des Dames de Gosnay que nous présenterons demain lors de l'atelier 2 sur le paysage. En outre, l'office intercommunal de Valenciennes Métropole porte un projet de routes du patrimoine industriel et organise des cafés mémoire. Citons le travail remarquable effectué au sein du Club de Bassin Minier UNESCO à Condé/Escaut.

Aujourd'hui, nous disposons de leviers forts pour agir sur la gestion du patrimoine, avec au premier plan Maisons et Cités qui gère 67 000 logements, les Communautés d'Agglomération qui ont acquis trois des Grands Sites de la mémoire et les Conseils Généraux qui sont en cours d'acquisition de 1770 hectares de terrils au titre des « Espaces Naturels Sensibles ». Toutefois, une partie du patrimoine bâti non protégé mériterait une reconnaissance et une mise en valeur patrimoniale, telle une quarantaine de bâtiments des Sociétés de Secours de la Sécurité Sociale Minière qui s'égrènent sur tout le territoire. Dans ce contexte évolutif, l'acte de la candidature est en lui-même un puissant révélateur d'une prise de conscience globale et de la **fin d'une logique « pionnière » de négation et d'occultation des traces industrielles**. Elle a désormais fait place à une logique d'intégration de cet héritage en tant que **véritable ressource** dans les projets de développement du territoire, grâce à une ingénierie structurée (agglomérations, EPF, Mission Bassin Minier,

Parc Naturel Scarpe-Escaut ...) et une professionnalisation progressive des acteurs institutionnels et de terrain.

II. Le schéma de développement patrimonial et son articulation avec le plan de gestion demandé par l'UNESCO

Comme vous le voyez, la mobilisation citoyenne est forte et l'ingénierie technique est bien présente, à tous les niveaux et dans toutes les institutions, ce qui crée une dynamique réelle autour de notre projet d'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Cette dynamique s'illustre par une série de projets et d'initiatives couvrant une grande variété de thèmes, de procédures et d'acteurs. Elle est confrontée à une multiplicité de contraintes et à la complexité des enjeux, ce qui implique désormais de répondre à une exigence de **cohérence et de transversalité**. « Charte patrimoniale », « Plan de gestion », « ZPPAUP », « Pays d'Art et d'Histoire », Offices de Tourisme de territoire, projets des grands sites, composent un paysage foisonnant qui doit s'intégrer dans un cadre partenarial : **le Schéma de Développement Patrimonial**, d'où débouchera le plan de gestion.

Le Schéma de développement patrimonial est un **document-cadre**. Il vise à garantir la cohérence et la pérennité des acquis et de la réussite de l'ensemble des interventions touchant à l'identification, la protection, et la valorisation du patrimoine minier du Nord-Pas de Calais.

Le Schéma est force de proposition pour faire émerger de nouveaux projets, guider les financeurs locaux, régionaux, nationaux et européens dans les nouveaux cadres contractuels à venir et concrétiser la charte patrimoniale « UNESCO » en termes d'orientations opérationnelles.

Le schéma fixe les objectifs, les règles et partenariats à court, moyen et long termes (à 20 ans). **Il a pour objectif de fédérer l'ensemble des acteurs** (patrimoine, culture, aménagement, tourisme, environnement), les disciplines et les services étant relativement cloisonnés et nous devons mettre en place des partenariats efficaces pour lever ces barrières. **Il met en chantier** les études nécessaires à la réalisation d'outils de gestion adaptés. Par exemple, la DRAC Nord-Pas de Calais mène actuellement une étude visant à adapter la procédure « ZPPAUP » aux spécificités du patrimoine minier.

Nous cherchons à mettre en place un cercle vertueux autour des composantes majeures du patrimoine culturel minier, et notamment le développement durable. Actuellement, trois logiques doivent se combiner : la logique patrimoniale, la logique urbaine d'aménagement et la logique de valorisation culturelle et touristique. Nous pourrions, en approfondissant ces piliers, définir le plan de gestion, comme nous vous le montrerons au cours de cette après-midi. L'essentiel est pour nous de définir des priorités, en tenant compte des indications du Ministère de la Culture et de la mobilisation de la population.

Sans empiéter sur les présentations qui vont suivre, je conclurai en vous en disant que ces trois piliers du Schéma sont indissociablement liés et déjà partiellement mis en œuvre. Ils doivent se lire de manière dynamique et non pas chronologiquement.

En effet, mieux connaître la valeur du patrimoine minier - **objet du Pilier 1** – va nous permettre de mieux le préserver et le gérer (**Pilier 2**). Enfin, le savoir et les savoir-faire en matière de gestion et de développement sont indissociables du « faire savoir » pour mobiliser les habitants et de la construction de stratégies de valorisation culturelle et touristique (**Pilier 3**).

Connaître et faire reconnaître la valeur du patrimoine minier

Raphaël ALESSANDRI, *Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais*

I. Les critères définis pour l'inventaire

Jean-Marc RAMETTE, du service de l'inventaire, et moi-même chercherons à vous préciser le contenu du pilier 1 «**connaissance et reconnaissance**» du Schéma de Développement Patrimonial. Nous vous présenterons également la façon d'intervenir du service de l'inventaire, notamment pour les biens qui sont les plus difficilement identifiables.

Notre objectif étant de montrer l'étendue de l'héritage, nous prenons en compte les logements, les espaces industriels, les friches, les infrastructures. Nous souhaitons être exhaustifs : le but du pilier 1 «**connaissance et reconnaissance**» est de repérer, décrire, catégoriser et hiérarchiser l'ensemble des éléments issus de l'héritage des mines. Nous faisons face à des difficultés particulières, étant donné l'étendue géographique du Bassin minier. L'ensemble des éléments repérés, en dehors de toute notion de qualité ou de priorité, nous permettra de définir précisément le **périmètre de l'héritage minier**. Tous ces éléments sont garants de la globalité du paysage culturel, mais ils ne possèdent pas tous les mêmes qualités, c'est pourquoi nous devons les catégoriser. Il nous faut donc mettre en place une grille de **critères patrimoniaux**, pour décrire les qualités formelles, symboliques, historiques des biens et surtout le lien qu'ils entretiennent les uns avec les autres, afin de définir des ensembles miniers remarquables. Nous retenons également les critères d'intégrité et d'exemplarité, qui sont particulièrement importants pour l'UNESCO.

Appliquer ces **critères patrimoniaux** à l'ensemble des éléments du **périmètre de l'héritage minier** nous permet de définir un **périmètre d'intérêt patrimonial**. Nous cherchons donc à aboutir à un consensus, en travaillant avec des experts locaux, nationaux et internationaux. Une fois les critères appliqués, nous saurons également évaluer les besoins de préservation à court, moyen et long termes.

II. L'exemple des cités minières

Je travaille, avec Naïma MAZIZ, sur l'inventaire architectural urbain et paysager des cités minières du Bassin du Nord-Pas de Calais. Dans ce cadre, nous utilisons le répertoire des cités qui étaient la propriété de Charbonnages de France jusqu'en 1961. Nous cherchons également à inventorier celles qui étaient déjà sorties de la propriété de Charbonnages en 1961. Nous souhaitons aboutir à une description la plus globale, la plus complète possible, de chaque cité minière. Nous avons donc commencé par définir une fiche descriptive type pour les 600 cités recensées, sur la base des fiches Mérimée. Nous tenions à ce que cette fiche puisse montrer les spécificités architecturales, mais également urbaines et paysagères de chaque cité, ainsi que leur contexte immédiat, urbain et naturel. La fiche donne également des informations sur des éléments de gestion comme le nombre de logements, le nombre de pièces par logement, leur surface, et les éventuelles rénovations survenues depuis la construction.

Les cités minières témoignent de l'évolution architecturale et sociale de l'habitat. Elles constituent en effet, outre un patrimoine bâti, un patrimoine social très important pour notre région et unique dans le monde.

Nous cherchons à être exhaustifs et hiérarchisons les cités en fonction des critères formels, historiques, symboliques, que nous avons retenus, en tenant compte de leur environnement (présence d'une fosse, d'un teruil intéressant, d'un ensemble d'autres cités, etc.). A ce jour, nous avons visité 400 cités sur les 600 existantes et nous les intégrons

progressivement dans une cartographie. De manière à compléter la fiche, nous ajoutons des documents d'archives et des photographies des cités dans leur état actuel.

Concrètement, nous utilisons une base géo-référencée que nous complétons, en précisant s'il s'agit de corons, de cités jardins, de cités pavillonnaires ou de cités modernes. Nous donnons les références des cités, en précisant le nom, l'adresse, le propriétaire et la compagnie. Les cités minières étaient très innovantes en termes d'architecture et surtout de forme urbaine. C'est pourquoi une partie importante de la fiche cherche à donner de manière synthétique une image du paysage urbain de la cité. Nous décrivons donc dans notre document la forme de la voirie, la présence d'équipements, de mails plantés ainsi que l'implantation des maisons par rapport à la rue, le positionnement des annexes, le rapport des unes avec les autres et le type de clôture. L'objectif est qu'une personne qui ne connaît pas la cité recensée puisse en avoir une idée grâce à nos documents. Nous tenons également compte des détails architecturaux, qui montrent d'ailleurs l'éloignement entre l'idée que nous nous faisons des corons et la réalité des cités.

Nous disposerons d'un outil de connaissance quand le dossier sera complet, mais nos fiches sont déjà utilisées pour la définition de parcours patrimoniaux et dans le cadre des projets urbains ou financés par l'ANRU, car elles contiennent notamment des informations sur la capacité des logements à évoluer, leur potentiel et les rénovations réalisées avant 1980 et depuis 1987.

L'enjeu est de constituer un fonds documentaire et d'alimenter le plan de gestion de l'UNESCO. Nous continuons donc notre action et travaillons de plus en plus en partenariat avec les experts et le service de l'Inventaire, afin que l'état des lieux soit partagé par tous.

III. L'apport de la cartographie dans une étude d'inventaire

Jean-Marc RAMETTE

Bonjour, je suis Jean-Marc RAMETTE. Je travaille au Service Régional de l'Inventaire qui, avant sa décentralisation récente auprès des Conseils Régionaux, était un des trois services de la Direction du Patrimoine au Ministère de la Culture. Les deux autres, Monuments Historiques et l'Archéologie, restent pour l'heure de la compétence de l'Etat.

Les missions confiées en 1964, par André Malraux à la sous-direction de l'Inventaire Général au sein du Ministère de la Culture sont les suivantes : recenser, étudier et faire connaître toute oeuvre qui du fait de son caractère artistique, historique, archéologique ou ethnologique constitue un des éléments du patrimoine national. L'inventaire est donc un service de recherche qui a une longue expérience du terrain. Le travail en archives et l'utilisation de documents cartographiques sont les préalables de chacune de ses études. Dans cet exposé je me propose de vous présenter quelques sources cartographiques et leur utilisation dans une démarche prospective. Celles-ci seront utilisées comme autant de filets permettant de sonder l'ensemble du champ géographique -et la quasi-totalité du champ chronologique- L'échelle jouera le rôle de mailles et définira la finesse du substrat historique.

Les bornes chronologiques de l'épopée du charbon dans la région nous sont connues : découvertes en 1720, à Fresnes sur l'Escaut dans le Nord puis en 1842 dans le Pas-de-Calais, à Oignies. Dès lors, de nombreuses concessions privées seront accordées et donneront le départ des grandes compagnies, notamment celles des Mines d'Anzin ou d'Aniche pour les plus anciennes. A la Nationalisation, en 1946, on dénombre encore une vingtaine de ces compagnies, de la frontière belge aux monts du Boulonnais. Ces compagnies figurent encore sur la carte du Bassin minier de 1961 réalisée pour les Houillères du Bassin Nord-Pas de Calais, à l'exception cependant des concessions du Boulonnais démantelées dans les années 1950. Nous en trouvons les limites et infrastructures sur ce plan de 1909 mais également dans le paysage (terrils, cités etc.) sans parler de l'histoire (verreries, fonderies de Marquise entre

autres) et cela pose d'emblée la nécessité de multiplier les sources cartographiques et de les croiser !

Les plans

Le plan de 1961, dont nous parlions plus haut, bien qu'insuffisant, est un précieux outil. On y trouve quelque huit cents éléments ponctuels relatifs à l'extraction du charbon, aux industries connexes, mais aussi aux infrastructures sanitaires ou de formation ; des éléments surfaciques comme les cités ou les carreaux de mines ou linéaires comme les canaux ou les cavaliers. Ce plan offre une vision quasi complète (à l'exception des édifices culturels, culturels ou festifs) du patrimoine des houillères.

Cependant il ne reste qu'un état du patrimoine *foncier* des Houillères dressé à une date donnée (1961) et sur lequel, de fait, *ne figurent ni puits, ni cité minière, ni hôpital, ni aucune installation détruite, vendue ou reconvertie avant la Nationalisation !* De plus, ce précieux document, dont l'exploitation seule requerrait déjà un travail considérable, a pour défaut son échelle, le 1/50000. Tel un filet à larges mailles, il est idéal pour la pêche au gros mais laisse filer les petits poissons ! Aucune chance d'y voir figurer un petit puits d'extraction fermé depuis le milieu du 19^e siècle.

Il est donc nécessaire, sur certaines zones particulièrement denses ou anciennes d'utiliser des documents plus anciens et à plus grandes échelles, comme par exemple ce plan présenté dans la notice la Compagnie des Mines d'Aniche en 1909, à l'occasion de l'exposition de Nancy. Ces *notices* sont des rapports d'activités à destination peut-être d'actionnaires. Elles dressent un inventaire des fosses et de leurs installations techniques, mais rassemblent également des données concernant l'habitat, les infrastructures sanitaires et sociales et la production. Un plan de la concession figurant les installations de surface y est toujours annexé, souvent également un plan des terrains houillers.

En comparant les installations minières d'Auberchicourt, en 1909 (drapeaux bleus) avec celles figurant au plan de 1961, on pointe immédiatement du doigt un certain nombre de sites qui ne sont plus représentés. Qu'en reste-t-il aujourd'hui ?

Le cadastre

Le cadastre est au chercheur ce que le microscope est au biologiste : un outil permettant d'opérer au niveau le plus fin. Instrument d'imposition, le cadastre a la précision du scalpel entre des mains expertes. L'échelle même du document (1000^e ou 1250^e) en dicte l'usage. Le cadastre est un document fiscal dressé par des géomètres : sa précision permet de le caler quasi parfaitement sur des plans contemporains – et bientôt sur le cadastre numérique – et ainsi de voir, de lire par transparence la validité d'une théorie, la présence ou l'absence de vestiges et partant de motiver ou non un déplacement sur le terrain. Deux manières de l'utiliser :

La lecture directe ou la lecture au travers des indications fournies par la légende du cadastre : les états de sections

Conclusion

On retiendra :

- Qu'il est indispensable de préciser préalablement les objectifs, de définir les moyens techniques, humains et financiers qui pourront être mis en oeuvre ainsi que le temps imparti à la réalisation d'une étude d'inventaire sur un terrain aussi considérable.
- Que l'histoire du charbon dans le Nord – Pas de Calais a près de 3 siècles d'existence !

- Que des vestiges très anciens subsistent vraisemblablement !
- Que ces vestiges se présentent sous des formes modestes, voire anodine tant dans leurs proportions que dans leurs matériaux et peuvent aujourd'hui être grange, habitation, colombier etc... !
- Qu'il convient, enfin et surtout, d'adapter les outils de recherches au terrain considéré selon son ancienneté, sa densité, sa position (milieu urbain ou milieu rural), en un mot son histoire !

L'animateur

Nous constatons que vous réalisez un travail très précis pour l'inventaire. Le sujet est complexe, mais vous nous rassurez en montrant que vous approfondissez bien les choses. J'aimerais connaître les réactions du public, et en particulier des responsables de collectivités locales, sur ce point.

Jean-Marc RAMETTE

La lecture de certains territoires n'est possible qu'en lisant les états de section successifs. Ainsi, on sait ce qu'il reste sur les sites. Par exemple, la fosse Mathilde a été conservée, mais pas la fosse Ernestine.

Pour conclure, notre travail peut être extrêmement précis, mais il convient d'en définir l'étendue et de savoir de combien de temps nous disposons pour réaliser l'inventaire, en croisant les données géographiques et historiques.

Monsieur COPPIN, Maire de Fresnes sur l'Escaut

Le cadastre répertorie 63 puits de mines sur notre territoire, mais certains ont disparu. Néanmoins, le service des Houillères ne reconnaît pas leurs disparitions. Par ailleurs, des cercles d'inconstructibilité ont été créés par la DRIRE récemment, alors que des immeubles sont construits à ces emplacements depuis de nombreuses années. Par ailleurs, les premières gaillettes de charbon ont été trouvées à Fresnes sur l'Escaut en 1720, dans le jardin de Madame COLLARD.

De la salle

J'aimerais connaître la réaction de Paul SMITH sur cet inventaire.

Paul SMITH

J'apprécie le travail de Jean-Marc RAMETTE, mais une telle connaissance historique n'est pas nécessairement l'ambition pour un territoire regroupant 120 communes. Il faudrait recruter de très nombreux vacataires pour y parvenir.

L'animateur

L'inventaire est en effet extrêmement précis.

Jean-Marc RAMETTE

Nous n'utilisons pas toujours des outils aussi précis. Nous nous adaptons en fonction du territoire.

Raphaël ALESSANDRI

Nous cherchons à être exhaustifs et craignons d'oublier certains éléments. Nous avons donc besoin de travailler en partenariat et de définir une méthode avec nos partenaires afin d'alimenter notre inventaire.

Nous progressons ensemble depuis quelques années : de notre côté, nous avons une vision transversale et le service de l'Inventaire mène des investigations plus approfondies sur des cités qui nous paraissent très intéressantes.

Monsieur KOURCHID, CNRS

Vous nous avez projeté des photographies aériennes obliques au cours de vos exposés. Les recensements systématiques se poursuivent-ils ? Utilisez-vous les fonds existants en la matière ou les complétez-vous ?

Raphaël ALESSANDRI

Nous avons lancé une campagne de photographies aériennes, en nous basant sur votre ouvrage. Nous connaissons ainsi l'évolution du territoire au cours des dernières années.

Massimo PREITE, Université de Florence, Italie

Vous intéressez-vous aux aspects opérationnels des inventaires ? La hiérarchie des cités minières, par exemple, correspond-elle à un ordre de priorité pour l'utilisation des ressources ? La conservation peut être placée en tête. Dans ce cas-là, les biens les plus abîmés sont les premiers restaurés. Il est possible aussi de sélectionner les biens qui ont la plus grande valeur symbolique et ceux qui peuvent être de nouveau occupés rapidement.

Raphaël ALESSANDRI

Les logements continuent à être habités et sont la propriété de *Maisons et Cités*. Nous tenons compte des critères symboliques, de l'authenticité, etc. Toutefois, nous n'avons pas fait de sélection pour l'instant. Nous répertorions uniquement les critères. La hiérarchisation se fait à l'heure actuelle sans prendre en compte les critères de gestion. Nous en parlerons par la suite avec les différents partenaires. Certaines cités auront une plus grande aptitude à évoluer que d'autres. Quelques-unes sont en danger et il faudrait intervenir rapidement. D'autres présentent un caractère exceptionnel, mais ne sont pas menacées.

Jean-Marc RAMETTE

Une fois le consensus établi sur l'inventaire, nous croisons nos critères patrimoniaux avec le plan de gestion, qui concerne l'ensemble des éléments, et non uniquement les biens les plus importants. Des exigences seront fixées pour chaque cité minière, par exemple, mais le niveau sera variable.

Des outils opérationnels pour mettre en œuvre le plan de gestion

Christophe FRADIER, *Direction Régionale de l'Équipement Nord-Pas de Calais*
Frédéric DELACROIX, *Ville de Lens*

Christophe FRADIER

Patrimoine industriel, Fonds européens et Contrat de Plan Etat/Région : une mise sur l'agenda institutionnel réussie ? Bilan critique et mise en perspective.

30 années d'intervention publique de l'Etat, de l'Union Européenne et des collectivités territoriales, au premier rang desquelles le Conseil Régional, ont amorcé la reconversion urbaine et économique du Bassin minier. Phénomène très largement amplifié et mis en cohérence avec le développement des intercommunalités.

Le temps d'un bilan et d'une mise en perspective de ce qui a été réalisé et des dynamiques à l'œuvre est donc venu.

I. Les acquis des Contrats de Plan précédents

Cet effort massif peut se vérifier à l'aune de quelques chiffres : aujourd'hui, la superficie des friches industrielles requalifiées par l'E.P.F. Nord-Pas de Calais entre 1991 et 2004 dans le Bassin minier s'élève à 4 300 hectares auxquels s'ajoutent les actions des collectivités.

La requalification du Bassin minier peut se découper schématiquement en quelques grandes étapes :

→ **1984-1988** : c'est la période de la "remise à zéro" des sites suite au rapport Lacaze (**1 250 hectares** traités).

→ **1989-1993** : l'E.P.F. est mis en place et le changement d'image des grands sites (**2 800 hectares** traités) est bien engagé, avec en filigrane l'idée de valorisation du paysage.

→ **1994-1999** : priorité est donnée à un **traitement environnemental** des friches et à une **mise en protection du patrimoine** : l'amélioration du cadre de vie et la finalisation des projets sont mis en avant : un bilan montre que **4 000 hectares** ont été traités mais que **9 000 hectares** restent en stock.

→ **2000-2006** : on passe d'une politique "friches" à une politique de résorption des **espaces dégradés**. La notion de **projet urbain** s'impose progressivement.

La **Trame verte** connaît ses premiers repreneurs et les **sites de mémoire** sont mis en projet et restaurés.

II. Le cadre actuel

Aujourd'hui, nous travaillons dans le cadre de l'actuel Contrat de Plan Etat/Région. Le CPER inclut un volet territorial spécifique, le volet « après-mine », défini comme un « programme global de restructuration urbaine, sociale, économique et écologique du Bassin minier ».

La politique Etat/Région de « reconquête des espaces dégradés » d'enjeu régional se caractérise par la transformation progressive d'une politique de traitement des stigmates (grandes friches) en une **politique finalisée**.

Au cours des 30 dernières années, d'une politique de remise à zéro / remise en paysage (verdissement), nous sommes donc passés à une politique de **traitement écologique et d'ouverture au public**. C'est notamment le cas pour les terrils, dont nous reconnaissons

aujourd'hui la valeur écologique. A ce jour, 1 200 hectares de terrils sont traités et sont ouverts au public.

Cette politique finalisée se caractérise (pour la période 2000-2006) par la recherche de **gestionnaires** - repreneurs des sites de la trame verte - et une **mise en projet** des sites de mémoire. En effet, nous avons constaté qu'en l'absence de gestionnaire, les espaces réhabilités se dégradaient de nouveau.

III. Les ressources financières et les résultats

1) La politique « espaces dégradés d'enjeu régional » 2000-2006 :

Le partenariat financier est établi entre l'Union européenne, l'Etat français et le Conseil Régional :

- FEDER 2000 : 27,4 M€ → 15,5 M€ (soit - 11,9 M€)
- FNADT 2000 : 16,9 M€ (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire)
- Conseil Régional NPdC 2000 : 5,3 M€

2) Les dispositifs spécifiques

Initialement, étaient prévus :

- 160 M€ pour les voiries et réseaux divers des cités minières : GIRZOM CPER 2000-2006
- 6 M€ pour le boisement du Bassin minier
- 1 M€ : crédits "Ministère de la Culture" dans le cadre du volet «après-mine»

Au final, on peut constater que ni les crédits pour le reboisement, ni ceux destinés à la Culture n'ont été attribués dans le cadre du volet «après-mine».

3) Le traitement des sites de la mémoire et des chevalements isolés

Moyens :

- FEDER : 7,15 M€ (+ 1,9 M€)
- FNADT : 5,6 M€
- Conseil Régional NPdC : 0,55 M€ (+ 1,4 M€)
- Conseil Général du Nord : (1,3 M€ à confirmer)

Résultats : 12 opérations

- Chevalements isolés traités : Sarreau et Evin-Malmaison
- Site de la mémoire de Wallers-Arenberg, rénové aux 2/3, études de définition à venir
- Site de la mémoire du 9/9 bis de Oignies, rénové à 100%, marché de définition, reconversion en cours
- Site de la mémoire du 11/19 de Loos-en-Gohelle, rénové aux 2/3, reconversion commencée

4) La Trame Verte régionale

Moyens :

- FEDER : 5,5 M€ (+ 1,9 M€)
- FNADT : 7,9 M€
- Conseil Régional NPdC : 2,95 M€ (+ 2,4 M€)
- Conseil Général du Nord : (+ 0,5 M€ à confirmer)

Résultats : 40 opérations

- 1200 hectares de terrils traités par l'E.P.F.
- Reprise quasi-intégrale par les Conseils Généraux (Espaces Naturels Sensibles) et le Conservatoire des sites
- Un grand site emblématique : les Cokeries de Drocourt, écrin d'un futur grand Parc Naturel Urbain (Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin)

Enjeux : l'importance de la gestion ultérieure des sites

1770 hectares de terrils deviennent la propriété de l'E.P.F. Nord-Pas de Calais en 2003. Leur reprise par les Conseils Généraux est en cours au titre des Espaces Naturels Sensibles. Les Conseils Généraux sont donc très actifs en matière de gestion, mais ils ne participent pas au financement des requalifications. Il s'agit d'un point essentiel pour que les sites soient bien protégés des dégradations.

Notons également l'importance des leviers fiscaux, avec la TDENS des Conseils Généraux (entretien des sites) et la Taxe Spéciale d'Equipement de l'E.P.F. (préfinancement et portage foncier des opérations).

IV. 2007 – 2013 : quelle stratégie pour une préservation optimale ?

Pour un changement de référentiel : vers une logique de mise en projet globale d'un actif spécifique de la région Nord-Pas de Calais

Nous avons réalisé de nombreuses actions au cours des dernières années, mais il semble à présent nécessaire de passer un braquet décisif. Il nous faut raisonner en termes de projets globaux et d'usage des sites, au-delà des seules protections et rénovations des sites, et mettre en place des financements globaux, ce à quoi nous ne parvenons pas toujours. Nous devons intégrer une **logique de projet urbain global**, y compris pour des sites non protégés au titre des Monuments Historiques.

Le patrimoine minier est un actif spécifique du Nord-Pas de Calais, en particulier pour les personnes qui ne sont pas de la région. Etant dans ce cas, je dois souligner que travailler sur un des patrimoines les plus identitaires de la région a été très enrichissant.

Beaucoup de travail reste à réaliser, notamment intégrer la valorisation du Patrimoine minier aux stratégies locales et régionales de développement, afin de favoriser l'accès de tous à la culture et à l'emploi. Nous bénéficierons de l'ouverture du Louvre-Lens, qui produira un effet levier majeur. Je pourrais également citer Londres 2012 ou encore les pôles de compétitivité, mis en place par l'ex-DATAR.

J'espère que, dans ce cadre et dans le cadre du projet d'inscription au patrimoine mondial, une politique spécifique, tant par la Région que par l'Etat et par les autres collectivités locales, sera mise en place. Concrètement, il me paraît toujours plus intéressant de retrouver une vocation à un patrimoine (même mineur, car les témoignages moins spectaculaires sont l'écrin des grands sites) plutôt que de réaliser à côté des équipements pouvant y trouver place et laissant un bâti historique à l'abandon, faute de repreneur, et condamnant un patrimoine à la destruction, faute de fonction. C'est un des enjeux de l'intégration du patrimoine minier à une approche transversale des politiques publiques en Nord-Pas de Calais et dans l'ancien Bassin minier spécifiquement.

A titre d'illustration, à Oignies, nous avons essayé de conserver un corps de bâtiment afin de pouvoir donner du temps aux acteurs pour réfléchir à sa réappropriation. Différents projets pourraient y trouver place, répondant à une demande sociale du territoire. Il reste à trouver un montage spécifique à cette opération tant technique (une maîtrise d'œuvre spécifique) que financier. En conclusion, je vous montrerai la photographie du magnifique relief de la façade de ce bâtiment, qui représente trois mineurs (mineur, porion, ingénieur ?) chantant, accompagnés d'un personnage jouant de la lyre. Relief que l'on peut commenter

comme « les mineurs chantant à l'unisson de la musique des dieux. Cette musique étant celle d'Hermès dont la lyre est, dans la mythologie, l'invention. Hermès, conducteur des âmes dans les fonds de la terre... »

De la salle

La machine d'extraction du carreau de la fosse 9/9bis de Oignies fonctionne toujours, grâce à l'intervention des mineurs.

L'animateur

Le Contrat de plan Etat-Région est un modèle de gestion qui pourrait être utilisé pour le développement stratégique du Bassin minier.

Claudine CARTIER, Inspection Générale des Musées

Je participe à la reconnaissance du patrimoine industriel depuis de nombreuses années et me réjouis que le Bassin minier soit pris en compte dans sa globalité. En 1990, j'ai fait arrêter les travaux de démolition à Wallers, afin que le site soit classé. Je suis aujourd'hui satisfaite que l'on s'intéresse aux territoires et non aux monuments. Je pense que, pour la première fois en France, on s'intéresse au patrimoine industriel dans un ensemble de territoires. Il me semble que cet événement est comparable aux travaux menés par l'Emscher Park en Allemagne.

Je tenais à souligner aujourd'hui l'intérêt que je porte à votre projet, qui, s'il est retenu en France comme candidat au Patrimoine mondial, nous permettra de franchir un grand pas, sachant que, dans notre pays, nous nous intéressons jusqu'à présent essentiellement aux monuments.

I. Le P.LU. de la Ville de Lens

Frédéric DELACROIX

Nous avons pris conscience de l'intérêt pour le Bassin minier dans le cadre notamment du projet Bassin Minier UNESCO. Sur le territoire de Lens, nous cherchons à obtenir le label « Pays d'Art et d'Histoire » et mettons en place des circuits touristiques. Lens cherche à se réappropriier son patrimoine, qui existe, contrairement à ce que pensent parfois les habitants. Nous avons eu recours à un bureau d'études, qui a identifié avec nous un patrimoine de style art déco, un patrimoine minier et un patrimoine de reconversion.

Nous avons utilisé la définition du **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**, qui remplace le Plan d'Occupation des Sols (POS), pour valoriser notre architecture. Le POS découpait le territoire entre le centre-ville, les zones pavillonnaires, la ZUP et les zones d'activités, ainsi que les zones d'espaces verts et les zones inconstructibles.

Pour le PLU, nous avons défini quatre grands principes :

- faire de Lens le centre de l'agglomération ;
- agir sur le centre-ville ;
- améliorer les liens entre les quartiers, qui ont été construits en fonction de l'exploitation minière ;
- exploiter les potentiels environnementaux légués par l'histoire, notamment les cités-jardins et les cavaliers de mines.

Désormais, le centre-ville englobe les grands équipements comme le Louvre-Lens. Nous avons regroupé les cités-jardins et mis en place le projet de grande résidence.

En terme de patrimoine, nous souhaitons développer le patrimoine art déco et valoriser sept cités minières qui sont à proximité du centre-ville. Il s'agit de chalets et de cités-jardins,

qui sont entourées de zones naturelles. Le PLU se superpose par ailleurs au Plan de Protection du Patrimoine, dans lequel nous sélectionnons les rues que nous souhaitons protéger. Le PLU précise par ailleurs que les maisons en brique doivent rester en briques apparentes. Les plaquettes murales et les parpaings sont interdits dans les cités minières.

Dans la ville-parc, nous nous intéressons essentiellement aux limites, afin qu'elles ne jurent pas avec le reste de la ville. Par exemple, les clôtures ne doivent pas dépasser 1,20 mètre et doivent être ouvertes. Nous précisons les arbustes qui peuvent être plantés. Par ailleurs, nous intervenons sur le centre-ville afin de préserver les éléments art déco notamment.

Les habitants étaient habitués à intervenir comme ils le souhaitaient dans leur jardin, c'est pourquoi il était nécessaire de communiquer sur le nouveau PLU. Nous avons donc créé des outils dès l'approbation du document, le 12 mai dernier. Nous travaillons notamment sur un guide de recommandations architecturales, avec l'aide du FEDER et du FISAC. Nous fournirons des fiches aux habitants qui nous demanderont ce qu'il est préférable qu'ils fassent dans leur jardin.

Par ailleurs, nous mettons en place un partenariat technique avec l'Office de Tourisme, la Mission Bassin Minier, etc. Nous cherchons à développer le mécénat et à trouver des partenaires privés, afin d'aider les propriétaires dans la rénovation de leurs logements.

Nous avons commencé à communiquer et constatons que les habitants s'intéressent de plus en plus à leur patrimoine. Nous ne savons pas encore si nous évoluerons à l'avenir vers une ZPPAUP.

De la salle

Qu'est-ce que la ZPPAUP ?

Frédéric DELACROIX

Il s'agit de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager, qui est définie par parcelle. Chaque dossier est alors soumis à une commission d'urbanisme.

L'animateur

Le journal de Bassin Minier UNESCO en parle dans son dernier numéro.

Chantal LAMARRE, Directrice de Culture Commune, Scène nationale

Je me réjouis que Lens dispose désormais d'un PLU. Je défends pour ma part le patrimoine art déco, qui est né de la reconstruction des villes, après leur destruction pendant la guerre 14-18. La ville de Béthune a su agir de façon remarquable sur ce point.

Je m'interroge au sujet du PLU, sachant que les mines n'ont pas tenu compte des frontières entre les communes. A-t-on raisonné au niveau intercommunal ?

Frédéric DELACROIX

Nous mènerons des opérations d'ensemble auprès des bailleurs, qui sont uniques pour les cités minières.

Valoriser et mettre en tourisme le patrimoine

Guy VALEMBOIS, *Office du Tourisme de la Porte du Hainaut*

Nadège IFF-PEINNET, *Mission Tourisme et Communication, Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut*

L'animateur

Il y a dix ans, on ne parlait pas de tourisme dans le Nord-Pas de Calais. Aujourd'hui, il s'agit d'une réalité.

Colette DREAN, *Direction Régionale des Affaires culturelles*

Le pilier trois du Schéma cherche à inscrire le patrimoine dans une perspective de développement à travers la mise en œuvre d'une dynamique de projets concertée et de qualité sur un territoire élargi. Il s'agit de définir, à partir des initiatives déjà engagées, les enjeux communs et les orientations stratégiques de valorisation dans le cadre de projets développant une approche transversale et permettant de répondre à des enjeux culturels et touristiques, mais aussi en résonance avec l'économique et le social.

Dans le cadre du projet d'inscription au Patrimoine mondial, toutes les composantes du patrimoine doivent pouvoir être mobilisées dans des démarches garantes d'une réelle contribution au changement d'image du territoire et à son rayonnement.

Il s'agit également, avec les différentes collectivités, de définir une politique des publics afin que les habitants puissent être, à l'avenir, les ambassadeurs de leur territoire. L'implication des jeunes y est essentielle, à travers une offre pédagogique attractive et de qualité, la mise en place d'outils pédagogiques et d'actions de médiation et de valorisation des lieux.

Une telle politique doit pouvoir reposer sur un accompagnement en formation, des professionnels et des différents acteurs et doit s'inscrire à tous les échelons de sa mise en œuvre, du local à un niveau global, avec une même ambition dans la contribution de chacun.

I. L'exemple de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, candidate au label Pays d'Art et d'Histoire

Guy VALEMBOIS

La Porte du Hainaut est une Communauté d'Agglomération qui regroupe 39 communes et près de 150 000 habitants. Elle dispose de 4 000 hectares de forêts et de nombreux espaces industriels, tant miniers que sidérurgiques. Elle a retenu les compétences de culture, de sport et de tourisme, ce qui lui permet de développer des projets spécifiques. La Porte du Hainaut est située entre Lille et Valenciennes et compte essentiellement des communes petites et moyennes. Elle est frontalière avec la Belgique et inclut Saint-Amand-les-Eaux, dont le potentiel touristique est réel, alors que le Denaisis est marqué par l'industrie minière, sidérurgique et ferroviaire. L'Ostrevent est en revanche un territoire rural, propice aux activités de tourisme fluvial, et qui compte des fortifications construites par Vauban.

Le potentiel touristique est donc important, et concerne tant les domaines industriels que religieux et environnementaux. Les élus sont très impliqués, que ce soit à Saint-Amand-les-Eaux ou à Bouchain. Les investissements privés et publics sont en outre mêlés et toutes les

communes travaillent ensemble au sein de l'Office du Tourisme intercommunal, qui a pris la forme d'un EPIC. Il a été décidé de demander le label « Pays d'Art et d'Histoire » pour l'ensemble du territoire, mais un élargissement est possible avec Valenciennes.

Le classement comme « Pays d'Art et d'Histoire » répond à une démarche volontariste. Le label cherche à valoriser le patrimoine et l'architecture des communes et des intercommunalités qui sont retenues. Dans notre cas, nous avons défini, à partir du mois de novembre 2005, un cahier des charges lors de notre candidature avec la DRAC, la Mission Bassin Minier et le Parc Naturel Scarpe-Escaut. Nous travaillons désormais avec un bureau d'études, qui intervient pendant 18 mois avant que notre candidature ne soit étudiée. Nous mobilisons d'une part des moyens financiers et d'autre part toutes les bonnes volontés. Nous nous intéressons à l'habitat, aux sites industriels, aux sites naturels, etc.

La démarche est, globalement, proche de la démarche d'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Il s'agit de faire reconnaître nos territoires et de développer le tourisme. Nous misons pour notre part sur le patrimoine religieux, le patrimoine militaire et le patrimoine industriel.

Quand l'étude sera terminée, le Président de la Communauté d'Agglomération présentera notre candidature afin que nous puissions obtenir le label. Nous sommes d'ores et déjà soutenus par la DRAC, qui se mobilise aux côtés de nos élus. Nous devrions par ailleurs répondre à certaines exigences quand nous aurons obtenu le label : une convention sera passée avec l'Etat sur l'animation, la communication, la promotion et la formation. A ce sujet, nous formons actuellement, avec la Ville de Valenciennes, des guides, qui remplaceront les animateurs locaux, ces derniers étant d'anciens mineurs aujourd'hui retraités pour la plupart.

Par ailleurs, nous soutenons, au sein de la Communauté d'Agglomération, la candidature «Bassin Minier UNESCO». De fait, nous avons peu parlé de tourisme depuis l'ouverture de ce colloque. Il est vrai que nous accueillons peu de personnes pour une nuit ou plus, mais nous cherchons à promouvoir notre activité. Nous nous investissons, car nous avons constaté que la labellisation a mobilisé les intervenants de la Vallée de la Loire et les a fait travailler ensemble, alors qu'auparavant, ils communiquaient peu entre eux. Nous cherchons dans notre cas à valoriser notre territoire notamment en Belgique et dans les régions voisines en France.

II. Le développement touristique dans le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut

Nadège IFF-PEINET

La France compte à l'heure actuelle 44 Parcs Naturels Régionaux, qui répondent aux cinq missions suivantes :

- protéger le patrimoine par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ;
- contribuer à l'aménagement du territoire ;
- contribuer au développement économique ;
- assurer l'accueil et l'information du public ;
- réaliser des actions expérimentales ou exemplaires.

La région Nord-Pas de Calais compte trois parcs, qui représentent 24 % du territoire, contre 13 % pour l'ensemble du territoire national. Par ailleurs, le Conseil Régional a créé une fédération des parcs, qui permet notamment des transferts d'expérience.

Le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut est le plus ancien : il date de 1968 et se situe entre Wallers et Saint-Amand-les-Eaux. Depuis 1998, il compte 48 communes adhérentes et 12 communes associées. En outre, le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut, situé en Belgique, lui répond de l'autre côté de la frontière, pour former une plus grande étendue.

Le nord-est du territoire est concerné par l'attraction de la métropole lilloise, alors que le sud correspond à l'arc minier. Le centre est la zone humide et boisée. Le parc est un des premiers lieux où l'on a parlé de patrimoine minier et non plus de friches minières. Il inclut le terril Sabatier, notamment.

Le parc applique par ailleurs la **charte européenne du tourisme protégé**. Il s'agit d'une démarche de progrès qui concerne 34 espaces protégés de type « Parcs Nationaux » ou « Parcs Naturels » en Europe. La démarche peut également être mise en parallèle avec la démarche d'inscription au Patrimoine de l'UNESCO. Les trois dimensions du développement durable sont prises en compte et 12 objectifs sont fixés, notamment développer et gérer le tourisme dans les espaces protégés, en prenant en compte les besoins des habitants, des entreprises locales et des touristes. La démarche demande une participation active de tous et s'appuie sur une stratégie définie en commun et écrite.

Le parc applique cette charte depuis 1999, qui a été signée concrètement en 2003. Au cours des années 1999-2003, nous avons cherché des financements, notamment au niveau européen. Nous avons également cherché à développer le projet à l'échelle transfrontalière, mais n'avons pu aboutir en raison de nos moyens financiers et humains respectifs.

L'état des lieux réalisé en 2003 reste valable et s'applique à une grande partie du Bassin minier : nous considérons parmi les forces les espaces naturels et requalifiés, notamment les étangs d'affaissement minier, la dynamique transfrontalière, les événements locaux, le bassin de clientèle de proximité et la perception positive de la population. Parmi les faiblesses, nous soulignons l'insuffisance de prestataires privés, la carence d'hébergement et l'image floue de la région.

Nous avons défini sur ces bases notre plan d'actions, que nous qualifions de partis pris touristiques. Il ne s'agit pas pour nous de contrer un développement touristique massif, mais de tendre vers une économie touristique favorisant le développement, via 74 actions concrètes. L'une des plus importantes est le développement du réseau de randonnées, ces dernières étant pour nous un moyen de découverte du territoire. Nous avons également défini quatre pôles patrimoniaux : l'eau, l'histoire des abbayes, le patrimoine minier et la frontière avec la Belgique. Nous cherchons, sur ces points à développer les partenariats. Nous passons par les prestataires de nuitées, qui ne sont pas tous informés de l'offre touristique de proximité.

Concernant la promotion, nous avons mis en place un carnet de découverte intitulé : « une autre idée du Bassin minier », en lien avec le Centre Historique Minier. Il s'agit d'un outil qui sert de guide de visite et qui peut être lu chez soi, et vise essentiellement à valoriser les sites. Nous incitons dans ce carnet à dépasser les frontières du Parc Scarpe-Escaut, en présentant des sites sur le territoire du Parc belge et différents musées.

Je ne peux développer ici notre action transfrontalière, qui est pourtant un élément essentiel de notre projet. Nous cherchons en outre à former les acteurs de la randonnée. Nous veillons toutefois à bien orienter les actions, afin de ne pas connaître une certaine saturation touristique.

En terme d'image, je pense, comme Jean-François CARON, que nous avons déjà gagné. En 2002, les acteurs locaux restaient parfois incrédules. En 2006, le tourisme reste un espoir en termes économiques, mais les acteurs locaux sont désormais convaincus. Nous entrons réellement dans une démarche de progrès qui n'oublie pas le développement durable.

III. Conclusion

Catherine BERTRAM

Notre après-midi a mis en avant toute l'énergie qui se déploie sur le territoire minier. Les trois ateliers prévus demain nous permettront de progresser encore plus.

Dans ce contexte, il s'agit de faire du plan de gestion un vecteur d'ambition globale. Cette ambition globale est celle du **développement durable**, en replaçant l'homme au cœur du projet, pour la gestion de ce territoire, longtemps caricature du développement non durable.

Cette ambition transversale repose sur une **gestion intégrée** de la dimension matérielle et immatérielle du patrimoine. C'est pour cela que le « **paysage culturel** » **doit être conçu dans une logique « organique »**, ses différentes composantes étant indissociables et prenant sens les unes vis à vis des autres.

Il nous reste un pas à franchir concernant l'articulation entre les projets et le développement des partenariats. **L'enjeu est celui d'une gouvernance institutionnelle et citoyenne** capable de créer les conditions du consensus et de la mise en place d'une maîtrise d'ouvrage partenariale et transversale pour porter l'avenir. Cette question est essentielle dans notre dossier de candidature au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Nous discuterons demain des modes de structuration collectives et des moyens de la gouvernance. Dans la gouvernance, les citoyens et la participation active de la population sont une partie intégrante du processus. Ils nous incitent à poursuivre et à accélérer notre projet. L'objectif est donc de se doter de **moyens de coordination** entre l'ensemble des acteurs politiques, techniques et citoyens, et des actions sur le Bassin minier. Toutes les politiques (l'aménagement du territoire, l'environnement, la culture, le développement touristique) et les acteurs doivent converger à toutes les échelles vers une **gestion concertée** des éléments constitutifs du patrimoine minier.

La phase d'élaboration du plan de gestion doit être un accélérateur de la réflexion et du passage à l'acte et **constitue le ciment de l'édifice**. La Charte patrimoniale, signée par l'ensemble des Communautés d'Agglomération, en est la première pierre. A nous de jouer pour poursuivre cette œuvre collective ...

Atelier 1

L'expression du patrimoine immatériel dans un paysage culturel évolutif

Présidence et animation : **Catherine GENISSON**, *vice-présidente chargée de la Culture, Conseil Régional Nord-Pas de Calais.*

Avec la participation de :

- **Laurence CARRE**, *chargée de mission ethnologie-sociologie, Espaces Naturels Régionaux Nord-Pas de Calais*
- **Chantal LAMARRE**, *directrice, Culture commune – Scène nationale*
- **Jean-Louis TORNATORE**, *maître de conférences en socio-anthropologie, Université Paul Verlaine à Metz*
- **Luc COPPIN**, *Club Bassin Minier UNESCO du Pays de Condé, Maire de Fresnes sur l'Escaut*
- **Agnès LAVERGNE**, *Parc Naturel Régional, Condé/Escaut*
- **Didier MEUREAU**, *Club Bassin Minier UNESCO, Pays de Condé*

Catherine GENISSON

L'intitulé de cet atelier est à la fois séduisant et inquiétant. Il est, en effet caractérisé par une absence de périmètre de discussion et une absence de frontière. Pour recadrer le débat, j'ai cherché la définition du patrimoine immatériel selon l'Unesco. Il s'agit des « *pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces naturels qui leur sont associés, que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel transmis de génération en génération est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leurs interactions avec la nature et de leur histoire et leur procure un sentiment d'identité et de continuité contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et de la créativité humaine.* »

Nous connaissons la force, sur notre territoire régional, du Bassin minier. Il a forgé notre histoire mais revêt également une importance dans notre paysage et dans notre vie quotidienne.

L'histoire du Bassin minier garde toute sa légitimité non seulement sur notre territoire, mais également dans le monde puisque ce sujet est d'actualité, avec les problématiques que nous connaissons. La décision politique de l'implantation du Louvre-Lens en témoigne.

Jean-Louis TORNATORE

Puisque cette table ronde est consacrée au patrimoine immatériel. Je souhaite centrer mon propos sur le rapport entre mémoire et patrimoine et interroger précisément la mémoire du patrimoine.

Je pars de la question suivante : le patrimoine industriel a-t-il bonne mémoire ? En d'autres termes, si l'enjeu des pratiques est le traitement de la perte et le traitement du passé dans le présent, la catégorie de patrimoine industriel est-elle appropriée ? Suffit-elle à épuiser la complexité de cette présence ? M'intéressant, dans le cadre d'une exploration de « l'espace de

la mémoire de la "Lorraine sidérurgique" », au traitement en monument d'une machine industrielle telle qu'un haut fourneau, j'ai pu constater que cette opération travaillait davantage à la célébration d'un génie scientifique et technique qu'à la reconnaissance du monde du travail et de la condition ouvrière¹. On doit donc se demander si la patrimonialisation des restes industriels est à même de rendre compte de la pluralité des mémoires qui y sont attachées et de leurs interactions.

Dans le cadre du débat entre histoire et mémoire, l'historien Philippe Braunstein a posé une question similaire : la peine des hommes est-elle un objet d'histoire ?² Pour remarquer que les intéressés n'avaient laissé que de maigres confidences sur leurs conditions de travail et que la conservation ou la restitution des lieux ne permet qu'exceptionnellement d'appréhender, soulignant ainsi l'inégalité des collectifs en matière de maîtrise des inscriptions et la fragilité du témoignage devant la robustesse du monument historique.

Quel peut être l'intérêt d'une interrogation sur la mémoire du patrimoine ? Tout d'abord, elle invite à tenir ensemble les deux dimensions apparemment contradictoires de la mémoire : pour faire son deuil, il faut intérioriser la perte ; pour soutenir la mémoire, il faut l'objectiver, c'est-à-dire la déposer dans des objets. De là découle une double question quant à ces objets, et qui a trait à la fonction de représentation qui leur est assignée : matériels ou immatériels, ont-ils capacité à représenter ? et que raconte cette représentation – une historiographie, le temps, des faits jugés dignes d'être conservés ? L'interrogation débouche ensuite sur le qui (les sujets) et le quoi (les souvenirs) de la mémoire. Puis on en vient aux ressources mobilisées par les personnes de manière à mettre au jour les médiations par lesquelles se négocient les ruptures dans le temps social.

Au terme de ce cheminement, il est possible de prendre la mesure des différents régimes d'engagement de l'activité mémorielle et patrimoniale, la leçon d'un tel décentrement étant que le passé n'est pas forcément là où nous l'attendons, dans les objets et les institutions de patrimoine. Il peut être là où on ne nous a pas habitués à l'attendre : en particulier dans l'action culturelle.

L'intérêt du cas de la Lorraine sidérurgique est qu'il présente un espace marqué par une lutte contre un effacement accéléré : une politique de la table rase mise en œuvre par les collectivités territoriales, l'Etat et les industriels et perçue comme volontairement étendue à la mémoire et à la culture. Ainsi, il n'y a pas de haut lieu patrimonial qui agrégerait les différentes mémoires constitutives de la Lorraine sidérurgique et qui rendrait raison et parole à leur pluralité.

Ce que appelle « espace de la mémoire » enregistre et capitalise des actions sur la fuite du temps, la perte et le passé, qui engagent un travail de mémoire et contribuent à la construction d'une identité dans le temps. La grande variété d'actions qui animent l'espace de la mémoire de la Lorraine sidérurgique, (collectes, conservations, créations...) concourt à la co-production d'objets (témoignages, récits, photographies, ruines, objets industriels, lieu culturel) et de personnes (des militants, des « fils », des intermédiaires culturels...), relevant de médiations différenciées : politiques, esthétiques, documentaires, historiennes...

Au total, les épreuves déployées dans ce temps de la perte et visant à assurer vaille que vaille une présence du passé relèvent de régimes d'engagement qui font davantage place au sensible : plus que l'objectivité des savoirs (l'histoire et le patrimoine), ils célèbrent la

¹ Jean-Louis Tornatore, « Beau comme un haut fourneau. Sur le traitement en monument des restes industriels », *L'Homme*, n° 170, 2004, p. 79-116.

² Philippe Braunstein, « La peine des hommes est-elle un objet d'histoire ? », *Médiévales*, n°30, 1996, p. 9-12.

polyphonie et l'authenticité des prises de parole. La communauté qu'ils construisent est moins une communauté imaginée qu'une communauté d'expérience et plurielle.

L'espace de la mémoire de la Lorraine sidérurgique montre, pour paraphraser Michel de Certeau, un vaste ensemble de « *choses manipulées et personnalisées, réemployées et poétisées* » qui forment l'esprit du lieu³. Mais l'inventaire de sa diversité ne doit pas nous faire perdre de vue que le patrimoine consiste moins en des objets qu'en des capacités créatrices de multiples mains. Il célèbre moins un passé que sa présence.

Ces actions mémorielles et patrimoniales en situation de table rase peuvent être envisagées comme des formes de lutte pour la reconnaissance : une recherche de justice par la reconnaissance dans la mesure où il n'y a plus de possibilité de justice redistributive. Est, dans ce contexte, visée la capacité, pour les collectifs, à être les acteurs de leur propre tri, en d'autres termes une égalité devant le temps.

Catherine GENISSON

L'exemple de la Lorraine est différent du nôtre. Notre Bassin minier n'est pas dans une configuration de table rase. En effet, si la blessure de la disparition de l'activité minière a été difficilement assumée, elle est aujourd'hui assortie d'une grande fierté.

Chantal LAMARRE

Culture Commune a été créée en 1990 à la suite d'une étude de faisabilité menée en 1988. Cette étude a été fondamentale pour la construction de notre projet. La commande du Conseil Régional portait initialement sur un festival. J'ai, pour ma part, estimé qu'un projet de développement artistique et culturel serait plus approprié étant donné le contexte. A l'occasion de l'étude de faisabilité, j'ai davantage travaillé sur l'analyse des discours portant sur le territoire, l'avenir et la population. J'ai été notamment frappée par un discours selon lequel il fallait tourner la page et se mettre au niveau de la population en termes culturels.

J'ai développé l'idée que le projet de Culture Commune devait se construire sur la spécificité du Bassin minier et décliner une ambition pour la population, celle d'ouvrir le Bassin sur le monde et de travailler sur la transmission. J'avais, en effet, observé une rupture dans la transmission qui s'explique par un sentiment d'échec de la corporation minière. Il s'agissait également d'amener les acteurs du territoire à changer leur regard sur la population. Il a été difficile de s'appuyer sur la mémoire et le patrimoine du Bassin minier. Culture Commune a cherché à investir au plus près des habitants. Pour cette raison, l'association ne revendique pas un lieu de représentation. L'une de nos missions était de faire évoluer les politiques culturelles des villes. J'estime que nous l'avons remplie. En revanche, le travail avec la population est loin d'être achevé.

Culture Commune a également souhaité prendre à contre-pied tout ce qui était considéré comme des problèmes de la population. Notre cœur de métier étant la création artistique, nous avons travaillé avec des artistes partageant la même philosophie que nous pour entreprendre un travail de collectage avec la population. Ce territoire a été humilié. Nous avons fait de l'action artistique et culturelle un combat pour la dignité, l'imaginaire des artistes, nourri des

³ Miche de Certeau, Luce Giard et Pierre Mayol, *L'invention du quotidien, t. 2 habiter, cuisiner*, Paris Gallimard, 1994, p. 200.

mémoires subjectives, conduisant la population à s'y reconnaître et à adopter un regard décalé sur son environnement.

Catherine GENISSON

Chantal LAMARRE n'a pas précisé qu'il s'est avéré plus facile de développer des relations avec les personnes que de convaincre les acteurs qui devaient permettre ces relations directes, notamment au niveau politique. Les termes «culture» et «art» n'ont pas toujours sens sur ce territoire : nous devons donc continuer à nous battre.

Luc COPPIN

Je vous présenterai la démarche de création du Club Bassin Minier Unesco du Pays de Condé. La naissance de ce club est le fruit du hasard. En fait, j'ai été convaincu par Didier MEUREAU. Nous avons donc contacté d'autres associations, des élus, des enseignants motivés. Cette envie conjointe a, ensuite, essaimé.

Nous nous situons dans un Parc Naturel Régional qui respecte une charte et une façon de travailler sur la démocratie participative. Grâce à lui, nous avons pu bénéficier d'une contribution, celle de Laurence Carré, qui a pu nous apporter la technicité dont nous manquions totalement.

Peu à peu, l'idée d'organiser des cafés-mémoires auxquels étaient conviés d'anciens mineurs a émergé. Ils ont ainsi pu raconter leur histoire.

Les objectifs initiaux étaient de mettre en valeur un patrimoine vécu en se basant sur l'autobiographie et la connaissance personnelle de chacun, de redonner aux populations la fierté de leurs racines et d'assumer une histoire, de créer des échanges et de la citoyenneté dans tous les domaines.

Notre méthode est totalement empirique et expérimentale. Elle est également déductive.

Les clubs Bassin Minier UNESCO sont l'union du concret, maintenu par les collectivités, et du symbolique, porté par les associations et les populations. Transfrontalier, notre club fonctionne bien.

Laurence CARRE

En fait, ma technicité n'était pas préparée. Je l'ai construite au fur et à mesure. Je n'avais, en effet, jamais animé d'ateliers mémoire. A la demande du Club, via le Parc, il m'a été demandé d'aider au démarrage d'une dynamique d'habitants autour de la mémoire de la mine. La première réunion a rassemblé d'anciens mineurs qui ont émis l'idée de se revoir régulièrement dans des cafés-mémoires. J'ai alors accepté d'animer ces rencontres qui ont été organisées dans des lieux ouverts, cafés et autres. Au fil du temps, différents thèmes ont été développés, sachant que le public était mouvant d'une fois sur l'autre. Le but de ces ateliers était avant tout de susciter l'échange, si possible dans un cadre interculturel et intergénérationnel. Un travail de mobilisation de la population pour l'amener à y participer a donc été mené. Il a supposé de la communication avec des moyens modestes. Tous les ateliers ont été enregistrés et retranscrits intégralement, les retranscriptions étant restituées aux participants. A l'issue des six premiers ateliers, j'ai travaillé à une présentation et à une analyse des témoignages autour de différents thèmes dans un mémoire qui a, lui aussi, été distribué à tous les participants ainsi qu'à différents partenaires.

Parallèlement à ce travail, j'ai réalisé un état des lieux des initiatives et des ressources locales. Un travail d'accompagnement plus général du projet a également été entrepris.

Dans un premier temps, ont été mises en perspective toutes les initiatives et personnes ressources du territoire du Pays de Condé, repérées avec le remue-mémoire qui a eu lieu lors de la dernière Sainte-Barbe. Ce travail a également permis une identification du Club BMU, ce dernier ayant reconnu la diversité des initiatives et des personnes ressources. Des liens restent, toutefois, à créer. La réflexion sur le travail de mémoire doit également être poursuivie.

Agnès LAVERGNE

Nous nous situons à un moment charnière dans la vie du Club et la démarche qui a été engagée. Je reviendrai sur les raisons de la participation du Parc Naturel Régional à ce projet. Le Parc travaille, en effet, à l'échelle d'un territoire plus vaste que le Pays de Condé.

Le Parc a une charte sur laquelle il s'appuie pour une durée de dix ans. Elle lui permet de bénéficier du label du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Trois orientations principales y sont fixées :

- aménager et ouvrir les sites miniers au public et contribuer à une reconversion économique par une mise en valeur du patrimoine minier ;
- mobiliser la mémoire collective minière pour aider la population à retrouver confiance dans son avenir, son territoire et son histoire industrielle ;
- se positionner comme territoire d'expérimentation, expérimenter en grandeur nature des solutions de reconversion et de requalification.

Ces objectifs ont permis d'expliquer le rôle du Parc et sa légitimité vis-à-vis de différentes actions qui ont mêlé amélioration de la connaissance, participation des habitants et valorisation du patrimoine. Cette expérience a montré que le test mené sur le Club BMU du Pays de Condé était intéressant à diffuser à l'échelle du territoire du Parc. Dans ce cadre, son rôle est de mettre en cohérence les actions et les acteurs.

Nous avons engagé un chantier de révision de la charte du Parc. Le travail mené avec le Club BMU est loin d'être terminé. Il s'inscrit dans cette dynamique de diffusion et de transformation du regard, des idées, de soi et des lieux.

Didier MEUREAU

Je souhaiterais évoquer ce qui nous fait avancer depuis le début, à savoir certaines questions qui, pour l'essentiel, ne sont absolument pas résolues, et les pistes que nous envisageons.

Nous nous interrogeons notamment sur le but de cette collecte et la destination et la transmission du matériau collecté. Devons-nous nous attacher à transmettre des savoirs locaux ? Devons-nous faire émerger des expériences ? Le Club n'a pas répondu de manière claire et consensuelle à ces questions.

Ces questions nous font, toutefois, avancer. Le travail conduit avec les élèves doit éviter certains écueils, le risque de tomber dans le folklore étant réel. Pour l'écarter, nous avons choisi de ne pas nous contenter d'une approche collective. Ainsi, l'objectif, pour l'année à venir, serait d'engager les élèves dans la recherche et la reconstruction des identités familiales. Lorsque l'on travaille sur le local, il est également important de ne pas y rester. Un va-et-vient permanent entre les découvertes locales et la Grande Histoire est donc nécessaire.

Dans ce but, nous avons élaboré des malles pédagogiques riches. Une troisième direction de travail a été développée : le passage par l'art. Nous nous sommes souvent demandé comment retransmettre ce qui est recueilli dans les ateliers mémoires. Nous avons toujours conclu qu'une transmission brute serait sans intérêt. Seul un traitement artistique nous semble pouvoir permettre de rendre compte de la peine des hommes.

Catherine GENISSON

Le paysage n'est pas immatériel tout simplement parce que les hommes y vivent. Nous ne pouvons pas nous contenter d'une photographie du passé et d'une approche passéiste de notre territoire. Une approche de confrontation me paraît nécessaire.

De la salle

Un élément me frappe depuis le début de l'aventure BMU : jamais n'est évoqué le phénomène de patrimonialisation.

Je n'ai pas entendu si, dans l'expérience du Pays de Condé, une connexion avec le choix de conserver tel ou tel élément du patrimoine minier avait été établie. J'ai été frappé par le propos sur l'importance du geste de réaffecter un usage au lieu. J'ai le sentiment que dans le bassin minier, la volonté de conserver les monuments est forte. En revanche, il n'y a pas encore de propos collectif sur le choix du patrimoine et le sens qu'on lui donne.

De la salle

J'ai, pour ma part, l'impression que l'effort de recueil de mémoires et de mobilisation pour la mémoire locale laisse les acteurs de ce recueil devant une masse d'entretiens très importante, avec un passage obligé, celui de la traduction artistique. A mon sens, cette masse de mots enregistrés doit s'accompagner de travaux de recherche fondamentale ; le recueil de traces doit, lui aussi, laisser une trace. N'hésitons donc pas à rassembler les énergies pour produire le beau livre qui constituera une source de savoirs.

Nous avons, par ailleurs, abordé la question de l'espace. Or il n'a de sens que s'il est traduit en lieu, le lieu étant une politisation de l'espace.

De la salle

J'ai particulièrement apprécié le propos selon lequel le patrimoine était davantage une capacité créatrice que des objets. Je me demande comment elle pourrait mobiliser les jeunes générations pour qu'elles puissent prendre leur destin en main.

J'ai également écouté avec plaisir le témoignage du Club BMU du Pays de Condé qui reçoit l'aide du Parc. Mon propre club, à Lens, est plus modeste et dispose de peu de moyens. D'autres doivent être dans la même situation. Ce colloque devrait nous aider à trouver de nouvelles perspectives.

Catherine GENISSON

L'objet de ce colloque est de faire en sorte que nous puissions nous rencontrer et partager nos expériences.

S'agissant de la trace, il me semble que c'est là qu'il est le plus facile, pour les décideurs, de s'investir. La volonté de rechercher la mémoire et de la transcrire est, en effet,

relativement naturelle. Sur ce point, il existe d'ailleurs des projets très concrets. En revanche, il est plus difficile de construire l'avenir.

La population et l'ensemble des acteurs ont, par ailleurs, un positionnement un peu ambigu et mal déterminé sur la question du choix patrimonial. En effet, la volonté de bâtir s'accompagne de celle d'oublier. Or nous savons que cela n'est pas possible. Nous nous réfugions donc dans quelques phares symboliques, plutôt dans le bâtiment que dans la mémoire humaine. Nous commençons à formaliser nos projets.

Chantal LAMARRE

J'ai fait la proposition de mettre en place auprès de clubs BMU trois ateliers artistiques dans les sept agglomérations afin d'amener des productions fortes et de développer des pratiques artistiques et des savoir-faire que la population pourra réinvestir, par la suite, dans le développement de nouveaux projets. Je la réitère.

Gérard MLEKUZ

Je suis l'un des vice-présidents de l'association Bassin Minier UNESCO, chargé du développement des clubs. Pour votre information, sachez qu'il en existe une trentaine répartie sur l'ensemble du territoire. Ils s'organisent pour se mettre en réseau. Ils tiendront ainsi un forum au mois de novembre. Ils cherchent également à s'ancrer dans leurs territoires respectifs pour apporter leur contribution au développement culturel et éducatif de l'espace dans lequel ils sont situés. Ces clubs, qui représentent la société civile, permettent à des personnes ordinaires de s'exprimer et inventent des démarches d'éducation populaire.

Jean-Louis TORNATORE

Le but de mon propos était de faire jouer trace contre trace, inscription contre inscription. En fait, leur maîtrise est en jeu dans le temps de la perte et de l'après. Si l'inscription scientifique a toutes les chances de passer l'épreuve du temps, il faut trouver les moyens pour que les mécanismes qui constituent l'inscription quotidienne, liée à une culture, qui est impalpable, soient maintenus.

S'il existe une juste politique de la mémoire, elle doit éviter trois écueils, celui du volontarisme patrimonial, celui de la charité patrimoniale et, enfin, celui de la neutralisation patrimoniale.

Un intervenant

S'agissant de l'intégration des jeunes dans le processus des clubs BMU, nous avons eu une création très intéressante par un groupe de danse hip hop sur la journée du mineur.

En ce qui concerne la table rase, nous sommes dans une situation où nous valorisons ce qu'il nous reste. En effet, un grand nombre d'éléments ont été détruits volontairement. Les choix patrimoniaux restent souvent ceux des collectivités: ils sont définis selon leurs moyens.

Atelier 2

L'évolutivité du paysage à travers l'urbanisme et l'aménagement

Présidence et animation : Daniel MIO, président du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut et du Centre Historique Minier du Nord-Pas de Calais à Lewarde.

Avec la participation de :

- **Daniel BOYS**, *Vice-Président chargé de la culture d'Artois Comm. ;*
- **Guerric PERE**, *paysagiste-urbaniste, Cabinet Ilex ;*
- **Jean-Louis LUXEN**, *Président Chedi, « Culture, Héritage et Développement International », ancien Secrétaire Général de l'Icomos.*

Daniel MIO

Je suis élu, depuis 1971, d'un village ayant subi l'exploitation minière de façon très sérieuse puisqu'il accueille sur son territoire le plus grand terril du Nord-Pas de Calais. La commune a souhaité faire de ce point noir le facteur de développement de ce nouveau siècle dans le cadre du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut dans une volonté de développement durable. Ce parc développe, sur soixante communes, la mise en valeur de son patrimoine minier. Il est le seul en France à avoir cette spécificité.

Je suis également président du Centre Historique Minier de Lewarde qui, par la conservation de la mémoire, permet de mesurer l'évolution de notre patrimoine minier.

Je suis donc particulièrement motivé par le travail entrepris par BMU.

I. Retour sur les débats de la veille

Raphaël ALESSANDRI

Hier, nous avons présenté le dossier technique tel qu'il a été déposé au mois d'octobre. Des experts du Ministère de la Culture ont fait part de leurs impressions sur ce qu'ils avaient perçu et les suites qu'ils envisageaient de donner au dossier. Il est rassurant de constater que les prétentions du Bassin minier d'être inscrit à la liste du Patrimoine mondial de l'Humanité ne sont pas considérées comme étant aberrantes, que le critère sur lequel nous postulons est correct.

Cette démarche nous interroge, par ailleurs, sur la façon dont il faudra gérer ce bien. Le plan de gestion devra permettre de protéger et de valoriser ce patrimoine en prenant en compte la disparité des éléments qui le composent, leur spécificités, tout en garantissant la préservation d'une lecture globale et fidèle, seule garante de la cohérence d'un paysage culturel évolutif. Ce plan de gestion n'en était qu'au stade d'orientations lors du premier rendu du dossier de candidature, le nombre d'acteurs étant important et les enjeux différents. En revanche, nous avons d'ores et déjà la capacité de présenter un cadre, le Schéma de Développement Patrimonial. Ce cadre repose sur trois piliers : la connaissance et la reconnaissance, la gestion et la mise en projet, et enfin la valorisation du patrimoine.

Ce colloque a permis de franchir une étape. Il offre, en effet, une reconnaissance du travail mené. Nos interrogations portent dorénavant sur la façon de mettre en adéquation les enjeux patrimoniaux et ceux du développement, sachant que notre territoire n'est pas figé et que le patrimoine industriel peut être un levier de développement pour le Bassin minier. Des

partenariats étroits devront se nouer, pour garantir une approche globale et transversale et afin de répondre au mieux aux enjeux soulevés par la candidature.

II. Le paysage culturel évolutif

Daniel MIO

Nous avons vu que le paysage était une zone ou un espace tel que perçu par les habitants ou par les visiteurs. Un paysage culturel évolutif correspond à une relation d'usage entre l'homme et le territoire. Il est un système vivant qui n'a pas cessé d'évoluer depuis trois siècles. Cette évolution a été parfois subie et d'autres fois voulue. Comment maîtriser cette évolution ? Comment fixer les critères d'authenticité et d'intégrité pour ce paysage industriel condamné à se transformer ?

Jean-Louis LUXEN

Je n'étais malheureusement pas présent hier. Je pourrais donc répéter certains éléments déjà développés. Je vous prie de bien vouloir m'en excuser.

Je tiens d'abord à dire mon grand intérêt pour le projet, en particulier pour l'aspect Schéma de Développement et plan de gestion. Il est, en effet, important que la France présente un tel projet, un grand éclectisme caractérisant les sites inscrits par la France au Patrimoine mondial. La France compte, en effet, aussi bien des sites préhistoriques, des cathédrales, du patrimoine industriel que des paysages. La convention du Patrimoine mondial vise la coopération internationale dans laquelle tous les pays mettent en commun ce qu'ils ont de plus précieux et s'engagent à coopérer pour exercer une sorte de responsabilité collective sur ces éléments du patrimoine qualifiés comme ayant une valeur universelle exceptionnelle. Ce concept est important ; j'y reviendrai. Il est, à mes yeux, intéressant qu'un champ nouveau vienne compléter la démarche proposée par la France.

Il s'agit également d'un projet capital au plan humain et social. Etant belge, je suis voisin et connais tous les problèmes de reconversion du Hainaut. Il me semble que les conditions économiques et sociales de la région sont très proches. Il y a un devoir de donner des perspectives au développement humain, à celui de la jeunesse. Un tel schéma est véritablement fondamental pour la population.

Le fait de recevoir le label Unesco représente certainement une motivation dans la présentation du Schéma. Il ne faudrait, toutefois, pas que la non-obtention de ce label entraîne une démobilitation. Votre projet doit, en effet, dépasser cet objectif et il ne faut pas croire que la consécration Unesco soit indispensable à la réussite d'un projet aussi fondamental que celui dans lequel vous vous inscrivez. Les responsables du projet doivent garder à l'esprit qu'ils entreprennent un essai et que rien n'est acquis.

La convention du Patrimoine mondial est comme un paysage ; elle est un outil complexe et, heureusement, évolutif. Des considérations d'équilibres internationaux interviennent. Ainsi, il apparaît, aujourd'hui, que les pays développés sont surreprésentés. Pour cette raison, un pays ne peut plus présenter qu'une seule candidature par an. Toute proposition du Royaume-Uni, de la France, de l'Espagne, de l'Allemagne ou de l'Italie est donc mal perçue et la tendance à la sévérité est plus grande. Dans ce contexte, l'originalité de votre proposition est un atout. En effet, le fait de travailler sur le patrimoine industriel et de mettre en exergue l'exercice d'un plan de développement et de gestion est un plus qui peut faire figure d'expérience pour les autres pays.

Encore faudrait-il que dans votre exercice, vous ayez le souci de contacts internationaux, non pas pour demander des inscriptions complémentaires, mais dans le cadre d'études comparatives. Il est, en effet, demandé de se situer par rapport à un contexte international. La convention appelle à la coopération. Par conséquent, toute mention précisant en quoi la démarche proposée est parallèle, complémentaire ou innovatrice par rapport aux actions menées dans d'autres pays enrichirait le dossier.

Je souhaiterais passer en revue trois ou quatre catégories en vous indiquant comment tenir compte, dans le Schéma de Développement, des évolutions et de l'état d'esprit des membres du Comité du Patrimoine mondial. Les thèmes que j'ai retenus sont le paysage culturel, l'intégrité, l'authenticité et le plan de gestion.

1. Le concept d'intégrité

S'agissant du concept d'intégrité, il faut savoir qu'il était surtout appliqué, jusqu'il y a un ou deux ans, aux biens qualifiés de naturels. Celui d'authenticité était, quant à lui, plutôt réservé aux biens culturels. Au cours des dernières années, notamment avec l'avènement du concept de paysage culturel, la distinction entre culture et nature s'est, toutefois, estompée et nous observons, dans le patrimoine, une sorte de continuum qui va de ce qui est purement culturel à ce qui est purement naturel en passant par une série de strates intermédiaires. Les catégories de biens culturels et de biens naturels établies dans la convention de 1972 apparaissent, dans de nombreux cas, en particulier en Afrique, en Océanie et en Asie, comme étant trop exclusives. Le concept de paysage culturel a permis de réunir ces deux approches. Il existait d'ailleurs, auparavant, six critères d'inscription culturelle et quatre critères d'inscription naturelle. Aujourd'hui, il n'existe plus qu'une seule série de neuf ou dix critères dans laquelle ont été combinées culture et nature. Cette avancée est favorable à une candidature telle que la vôtre. Il faut, néanmoins, avoir conscience que dans la culture, la tradition et la jurisprudence du Comité du Patrimoine mondial, il y a toujours un acquis du passé. Ainsi, deux instances différentes, l'Icomos, où j'ai eu le privilège d'exercer la fonction de Secrétaire Général pendant neuf ans, pour les biens à dominante culturelle, et l'Union Internationale, pour la conservation de la nature pour les biens à dominante naturelle, procèdent toujours aux évaluations d'inscription. Ces deux instances ont des approches différentes.

Le concept d'intégrité était initialement réservé aux biens naturels. L'Union internationale de la nature lui donnait une acception très stricte : un bien naturel était intègre lorsqu'il n'y avait quasiment pas de trace d'intervention humaine. Un inventaire de la planète permettrait de ne répertorier que 200 sites répondant à cette exigence. Le concept a évolué. Nous nous rendons, en effet, compte que même dans la forêt vierge, nous trouvons des traces d'intervention humaine. Reste que le concept d'intégrité est encore fortement marqué par une idée de pureté, ce qui est contradictoire avec la définition de ce que vous faites ici où l'intervention humaine a façonné, parfois de façon violente, le paysage. **Dès lors que la dimension culturelle est intégrée, il s'agit de montrer le caractère global d'un site. Dans ce cadre, pour un Bassin tel que le vôtre, l'intégrité reposerait sur la complémentarité entre toutes les composantes. Il faut pouvoir montrer qu'entre les conditions d'exploitation économique et technologique, l'habitat, les modes de transport, de loisir, la culture et les équipements collectifs, il existe une complémentarité. C'est une nouvelle définition de l'intégrité qui se sépare de la définition antérieure qui était marquée par cet aspect de nature.** Dans le plan de gestion, il sera important de maintenir cette pluralité des fonctions et cette complémentarité. Il me semble que cela rejoint la nécessité, reconnue aujourd'hui, de présenter un caractère multifonctionnel dans l'aménagement du territoire dans lequel on montre les articulations et les équilibres à maintenir entre les différentes fonctions (habitat, commerce, loisir, vie économique, etc.). **Les documents que j'ai pu consulter**

montrent bien toutes les catégories de patrimoine qui ont été léguées et leurs interactions. Le défi est de maintenir, à l'avenir, cette complémentarité entre ces différentes fonctions et l'harmonie de leurs relations.

J'espère ne pas avoir été trop abstrait quant à cette question qui revient souvent dans les discussions du Comité. N'oubliez pas cette conception, à l'origine, étroite de **l'intégrité**. Lorsqu'on veut l'enrichir, il faut lui donner le sens de **globalité**.

Dans un cadre de patrimoine pur, il nous est arrivé de classer des cathédrales en oubliant de classer le concept canonial et les maisons des chanoines environnantes. Or, une cathédrale n'a de sens que si l'on tient compte de ces autres éléments. Certaines corrections sont donc, aujourd'hui, apportées à des inscriptions de cathédrales pour qu'elles soient plus intègres. **En d'autres termes, elles permettent de donner leur plein sens aux cathédrales par la relation avec une série d'autres édifices**, qui ne présentent peut-être pas la qualité des cathédrales mais qui en sont complémentaires. Cette idée doit être transposée au concept plus délicat qui est le vôtre.

2. Le concept de paysage culturel

Le concept de paysage culturel a, lui aussi, connu une évolution. La convention de 1972 évoque non pas le paysage culturel mais le monument ou le site. Il n'est apparu qu'au début des années 90, au cours d'une réunion qui s'est tenue en Alsace, à la Petite Pierre. Y a été défini ce que pouvait être un paysage culturel. Il faut, à nouveau, tenir compte d'une évolution. Auparavant, le site était une extension d'un lieu historique. Ainsi, ont été considérés comme sites le Parc de Versailles, le Parc de Postdam, la lagune de Venise, les rives de la Seine ou du Danube à Budapest. Le concept de paysage culturel a peu à peu émergé avec l'inscription en tant que site du Chemin de Saint-Jacques. Un effort conceptuel a été réalisé à cette occasion puisque que l'on n'inscrivait plus un périmètre précis mais une idée, celle du pèlerinage, appuyée par une série de points forts et de monuments situés sur l'itinéraire. Il s'agissait déjà d'une transposition du concept de paysage culturel. Il en va de même avec le Canal du Midi, qui est une ligne de communication inscrite en tant que telle, comme le témoignage d'un développement qui s'est opéré sur ses berges.

Le concept de paysage culturel s'est imposé avec, par exemple, Sintra, près de Lisbonne, où l'ensemble de la région est considéré comme un tout. Nous songions surtout aux pays d'Asie et d'Afrique lorsque nous l'avons développé, ces derniers ayant moins de monuments au sens où nous l'entendons en Occident. Pour accueillir leur patrimoine, un concept comme celui de paysage culturel permettait donc de mieux tenir compte de la conception de leur patrimoine. Ainsi, les falaises de Bandiagara, au Pays Dogon, qui constituent un paysage culturel, sont classées. Plusieurs sites du Nigéria ou du Ghana ne peuvent être inscrits que comme paysages culturels, l'aspect monumental étant constitué d'éléments architecturaux en matériaux périssables comme le torchis.

Le concept de paysage culturel a d'abord été conçu pour les pays extra-européens. Etant, toutefois, en avance et mieux équipés, nous en bénéficions peut-être davantage. Ainsi, le vignoble de Saint-Emilion a été inscrit. Un saut qualitatif a été réalisé avec l'inscription du Val de Loire. J'ai participé à cette opération. Deux sessions du Comité ont été nécessaires, deux années consécutives pour l'accepter, sachant que plusieurs châteaux de la Loire étaient déjà inscrits. La démarche de reconnaissance du paysage culturel est donc difficile. Pour un Bassin minier, un ensemble de personnes devront être convaincues. Votre territoire n'accueille pas le château de Chambord ; votre dossier sera donc encore plus délicat à vendre. Je le répète : cette difficulté et la réponse que vous y apporterez au travers du Schéma de Développement et du plan de gestion seront votre atout majeur.

3. Le concept d'authenticité

Troisième concept, celui d'authenticité. Là aussi, nous avons connu une évolution. L'authenticité était initialement une qualification exigée des biens culturels. Dans l'esprit des auteurs de la Charte de Venise en 1964 et de la Convention de 1972, en majorité français, italiens, espagnols, maghrébins, le patrimoine était surtout méditerranéen. Les autres régions du monde, qui ont un patrimoine différent, n'y ont adhéré que progressivement. Tous les pays scandinaves, le Canada et le Japon ont une architecture majoritairement en bois. Le concept d'authenticité a fait l'objet de nombreux débats. Le Japon, au moment de son adhésion à la Convention du Patrimoine mondial, a soulevé cette question, faisant valoir son architecture en bois et demandant si ses temples qui, rituellement, sont reconstruits pouvaient être considérés comme des biens authentiques. Dans la définition étroite qu'en donnaient les Occidentaux, les Japonais craignaient une réponse négative. Un débat visant à élargir le concept d'authenticité s'est donc tenu pendant plusieurs années. Une certaine relativité dans la définition de l'authenticité a ainsi pu être acceptée. Elle est fonction du type de patrimoine et des cultures. **Il est évident que les exigences d'authenticité sont différentes selon qu'il s'agit d'une cathédrale, d'un jardin historique, d'une ville historique ou d'un paysage culturel.** Ainsi, pour ces deux derniers items, qui sont, par définition, des sites vivants, habités, où il faut préparer l'avenir, la situation ne peut être figée. **Autrement dit, l'authenticité doit se référer à d'autres critères qu'à la matière, à des éléments plus fondamentaux qui touchent à la mémoire des lieux, l'esprit du lieu, le message transmis par le patrimoine au-delà de ses supports matériels.** A mon sens, vous devez vous inscrire dans cette ligne au niveau de votre plan de gestion. Un Bassin minier présente, en effet, une culture, une tradition, un mode de vie sociale. **Vous devez développer une approche d'histoire sociale, anthropologique. L'authenticité doit être appréciée en fonction de ces valeurs. Dans quelle mesure maintenez-vous ce message humain qui constitue les racines d'une société et dans quelle mesure peut-on assurer la continuité de ce message dans l'avenir ?** Poser ces questions revient à s'ouvrir non seulement à la conservation, mais également à la création, thème que je n'ai pas suffisamment repéré dans vos documents. Peut-être ne les ai-je pas assez étudiés. **Un paysage culturel, tout comme une ville historique, doit accepter la création contemporaine, qui est le patrimoine de demain, de manière beaucoup plus dynamique que s'il s'agissait d'un bien culturel au sens strict comme un monument.**

La définition de l'authenticité doit être à la base du schéma de développement. Elle tourne le dos aux définitions initiales. Elle prend à son avantage les avancées que, grâce à d'autres civilisations comme le Japon, nous avons apportées et qui concentrent davantage la définition de l'authenticité sur le sens du patrimoine, le message qu'il transmet et la fidélité que nous tâchons de lui assurer dans les développements futurs.

4. La valeur universelle exceptionnelle

Mon propos sera, sur ce point, plus technique. Vous les avez citées ; je les ai vues. Vous utilisez certains critères ; je serai, pour ma part, plus prudent quant aux critères 1 et 6. En revanche, le critère 3 doit pouvoir être exploité. Une série d'éléments doivent pouvoir tenir compte de l'originalité et de la singularité de votre inscription. Je n'en connais pas d'autres du même genre. Vous ne pouvez par véritablement vous comparer au Val de Loire, même si vous présentez des éléments similaires. En effet, votre condition est beaucoup plus difficile et ingrate en termes de ressources à mobiliser.

J'ai oublié de préciser un élément fondamental en matière d'authenticité : on ne peut rester fidèle à la mémoire que si les populations concernées sont impliquées. Autrement dit, elles doivent comprendre le projet, y adhérer et y participer. Ce point est essentiel. **Le sens n'existe pas s'il n'est pas partagé, saisi et dynamisé par la population.** Vous faites

d'ailleurs un effort de communication qui est capital. Voilà le cœur du sujet. **Un plan de développement ne peut pas être uniquement le fait d'un bureau d'études ou de quelques élus inspirés.** Ces derniers donnent un schéma, mais le véritable développement et la gestion sont assumés par les citoyens. Ce n'est que dans la mesure où ils ont saisi, ont contribué à définir, adhèrent et s'engagent que vous pourrez présenter un plan de développement authentique.

5. Le plan de gestion

J'aurais tendance à penser que, dans la logique dans laquelle vous vous inscrivez, plutôt que de vous focaliser sur la gestion du patrimoine passé, vous devriez afficher une attention particulière pour le futur. Votre plan doit être présenté comme étant un plan de développement à vingt ou vingt-cinq ans en mettant l'accent sur la manière dont vous souhaitez projeter dans l'avenir l'esprit et les traditions dans une optique dynamique et moderne. **Si vous y parvenez, cette contribution sera précieuse pour l'ensemble des autres pays.** En effet, ce défi est rencontré partout, en particulier dans les villes historiques : comment éviter de figer une situation et se transposer dans le futur avec cette créativité fidèle à une tradition de manière à ce qu'une communauté humaine conserve son équilibre, son souffle et son âme ? **Des éléments de protection et de création doivent être intégrés.**

De manière plus technique, il me semble que vous avez intérêt, tout en partant de l'approche globale, à cerner un certain nombre d'édifices ou de zones qui feraient l'objet d'une attention prioritaire, soit pour la conservation, soit pour le développement futur et à considérer les zones alentours comme des zones tampons. Les inscriptions définissent généralement le périmètre d'une zone véritablement protégée ainsi qu'une zone tampon qui n'exige pas la même finesse de gestion. **Nous pouvons distinguer le schéma de développement, qui présente les grands objectifs, du plan de gestion.** Or, je ne vois pas comment vous pourrez traiter, dans ce dernier, un territoire aussi vaste sans une **hiérarchie**, une identification d'édifices, de sites ou de zones réservés à des développements et qui feront l'objet d'une attention particulière, le reste faisant uniquement figure de valeur d'accompagnement. **Vous devriez garder ce point à l'esprit sans quoi je vois mal comment vous pourrez maîtriser le développement.**

Ces quelques considérations ne sont peut-être pas directement liées au plan de gestion, mais ma conviction est que si vous souhaitez inscrire votre Bassin minier au Patrimoine mondial de l'Unesco, un certain nombre de précautions devront être prises et les spécificités de votre candidature cultivées. Votre dossier devra, bien entendu, être complété par des éléments de nature beaucoup plus spécialisée et technique. Les autres intervenants vous les exposeront.

6. Débat avec la salle

Daniel MIO

La mobilisation de la population et des élus sur laquelle vous insistez est justement, selon moi, l'un de nos points forts.

Hier, il nous a également été conseillé d'agir sur le transfrontalier.

Jean-Louis LUXEN

De manière réaliste, il me semble que vous pouvez travailler à établir des contacts avec des paysages similaires en Belgique, en Allemagne, au Royaume-Uni ou au Luxembourg. Il existe, en effet, une véritable veine minière européenne. Commencez simplement par mener

des études comparatives. Lors de l'inscription, il vous en sera demandé une. Vous devrez répondre aux questions suivantes. En quoi votre site est-il comparable à d'autres ? Quels sont les points communs ? Les différences ? Puisque vous prétendez présenter une valeur universelle exceptionnelle, quels sont les éléments vous distinguant des autres ? Vous pouvez vous livrer à cet exercice. Il me semble tout à fait possible, si vous savez montrer l'exemple et réussir, que d'autres vous suivent. N'attendez, toutefois, pas les autres pour présenter votre candidature. Je me suis battu pour que dans mon pays, les beffrois soient inscrits, estimant qu'ils représentaient un très beau symbole des libertés civiques. Nous avons, ensuite, été très heureux d'être suivis par la France, mais nous n'avons pas attendu la France pour avancer.

Daniel MIO

En tant que Président du Parc Naturel Régional de Scarpe-Escaut, j'ai incité, il y a quinze ans, les Wallons à créer un Parc naturel des plaines de l'Escaut. Ce parc transfrontalier a permis de démultiplier nos options des deux côtés de la frontière. Cette opération s'est donc révélée enrichissante à tous points de vue.

De la salle

Je travaille à la faculté d'architecture de Florence. Je souhaiterais revenir sur le concept d'authenticité. Un élément m'intrigue, en effet. Une notion traditionnelle de ce concept nous renvoie à une réalité figée. Monsieur Luxen nous a expliqué que nous devons la remplacer et la recentrer sur la continuité du message que le patrimoine ou le bien culturel peut transmettre, ce qui constitue, à mes yeux, un grand défi d'ordre théorique.

Une école italienne a développé une approche originale consistant à centrer la notion d'authenticité non pas sur les éléments physiques du patrimoine mais sur les règles de transformation. L'étude d'un tissu urbain stratifié dans le long terme montre que les modifications ont obéi à certaines règles. **Un projet de conservation doit donc rendre possible les modifications en établissant le respect des règles qui ont gouverné par le passé le changement.**

Cette approche fonctionne relativement bien là où le tissu est le produit d'une évolution progressive. Dans le patrimoine industriel, qui est l'histoire de ruptures, soit dans son apparition, soit dans sa conclusion, elle nous pose problème. Il est, dans ce cadre, difficile de trouver des règles persistantes qui gouvernent cette évolution. Le défi est donc de parvenir à maintenir l'identité du message à travers les discontinuités qui se produisent en passant d'une phase à l'autre.

De la salle

Hier, nous a été présenté le règlement du PLU de Lens. Il s'agit de ne pas dénaturer l'architecture ou tout du moins l'aspect qualitatif d'un bâti qui a évolué et évoluera encore.

III. Exemples

Daniel MIO

Les paysages sont en perpétuelle évolution, tant sous l'effet du processus naturel que de l'action humaine. Entre protection, gestion, aménagement, création, comment choisir des actions, des projets, des politiques garantissant l'amélioration du cadre de vie et répondant aux critères de qualité, d'authenticité et d'intégrité du paysage culturel du Bassin minier ? Quels sont les potentiels et limites des procédures existantes ? Quels sont les outils les plus adaptés à mettre en œuvre ?

1. Le Parc paysager de la Cokerie de Drocourt

Guerric PERE

La Cokerie de Drocourt se trouve au cœur du Bassin minier, à proximité d'Hénin. Elle compte trois terrils et un ensemble qui traitait plusieurs milliers de tonnes de coke par jour et alimentait près d'un millier d'emplois. Elle a été démantelée il y a quelques années, laissant apparaître une vaste plateforme d'une cinquantaine d'hectares. Il est intéressant de voir que ce qui était jadis le centre d'activité de plusieurs communes est devenu un trou vert.

Dans l'histoire de l'authenticité des patrimoines, certains éléments sont impalpables, infinis, mais existent quand même dans l'imaginaire. La ligne horizontale est une force de ces paysages du Nord. Le rapport aux villes alentours est, aujourd'hui, mitigé puisqu'elles sont orphelines de ce cœur qui les animait. Sur le terrain, il est difficile d'imaginer ce passé, d'autant plus qu'il évolue.

Ce parc est avant tout un espace urbain. Il est au centre de ces communes qui travaillaient à l'exploitation du charbon. L'une des premières dimensions du projet est d'étudier la façon dont ce système peut se réintégrer à la voirie et aux circulations. Un autre élément nous paraît central : les potentialités du vide à se raccrocher au plein qui l'entoure, l'espace urbain ou considéré comme tel. Un certain nombre d'équipements et de programmes font figure de lieux de la reconquête. Il faut se pencher sur ces derniers pour considérer l'avenir de ce territoire. Le centre du parc se situe sur une route qui remonte vers Lille ; le centre de gravité doit donc être inventé.

Le contexte du projet est avant tout une ville qui se retransforme et qui cherche son centre. A l'échelle de la communauté d'agglomération, trois grands projets, dont celui-là, sont en cours. Ils forment une sorte de triptyque avec des connotations différentes et un ensemble de potentialités intéressant pour faire vivre ces espaces de friches.

Ce centre de gravité est important. Nous souhaitons, pour notre part, défendre l'idée que le naturel peut être urbain. La ville de demain devra intégrer, selon nous, des espaces de respiration qui créeront du cadre de vie.

Nous envisageons ce grand parc en trois temps : une exigence de maîtrise d'œuvre immédiate pour remettre à niveau une plateforme ; la programmation de l'équipement ; la réflexion et l'anticipation sur le croisement de la ville et de la nature.

La maîtrise d'œuvre se réalisera sous la forme de celle d'une plateforme qui sera polyvalente, capable d'évoluer. Nous conserverons les horizons pour partie. Le deuxième élément sera l'introduction de l'eau qui fera vivre le parc. Pour augmenter l'attractivité du parc, nous avons également imaginé un système de jardins éphémères qui pourront faire l'objet d'un travail artistique et d'une mutation selon les saisons et les années.

En termes de programmation, la base d'accueil centrale sera intéressante. Elle pourra, en effet, rassembler des éléments de programme portant sur l'environnement et s'adressant à la zone d'activité.

La nature des franges fait, aujourd'hui, l'objet d'une réflexion.

Un certain nombre de travaux sont en cours. Ils vont au-delà du périmètre de la maîtrise d'œuvre stricte. Ils nous conduisent à considérer cet espace de nature urbaine comme préalable, évolutif et support d'attractivité pour des greffes qui recousent les limites entre les communes.

2. La Chartreuse des Dames de Gosnay

Daniel BOYS

La Chartreuse des Dames de Gosnay représente une opération qui met en œuvre un certain nombre des problématiques soulevées précédemment : paysage culturel évolutif, interprétation contemporaine des sites patrimoniaux, association de la population à la réappropriation de son patrimoine et de sa mémoire.

Le site est, aujourd'hui constitué de bâtiments des 17^e et 18^e siècles. Il accueille également le campanile de l'église des moniales fondée en 1329 en même temps qu'une autre chartreuse sur le territoire de Gosnay, la Chartreuse des Hommes. Ce petit village a connu une évolution importante au cours de l'histoire. A la Révolution française, période de rupture, l'église de la Chartreuse est détruite. Au début du 19^e siècle, les bâtiments sont vendus à un agriculteur qui transforme la Chartreuse en ferme. Au milieu du 19^e siècle, l'exploitation du charbon commence et les Compagnies des mines de Bruay rachètent la Chartreuse des Dames pour loger les mineurs. Au milieu du 20^e siècle, une cokerie importante s'installe à proximité de la Chartreuse. 1970 voit la fin de l'exploitation charbonnière ; la cokerie est rasée. Le coron minier continue pourtant à héberger des mineurs jusque dans les années 80. Le lieu devient alors celui de la relégation sociale et les bâtiments, habités par des populations qui n'ont pas l'histoire des lieux, se dégradent.

La Communauté d'Agglomération a déclaré d'intérêt communautaire ce site qui constitue un ensemble patrimonial exceptionnel. L'agglomération Artois Comm. est importante ; elle accueille 208 000 habitants sur 58 communes, avec la particularité d'avoir une partie minière, une partie plus rurale, Béthune, ville historique, et Bruay, dont le développement est lié à celui de l'industrie charbonnière. Gosnay se situe entre ces deux villes et est emblématique de l'histoire de notre territoire.

La population de Gosnay envisageait ce lieu de manière négative. Dans son esprit, il fallait donc le raser pour construire un lotissement traditionnel. Nous avons adopté une démarche particulière. Dans un premier temps, nous avons souhaité que la population de Gosnay se réapproprie son histoire, notamment celui de la Chartreuse, au travers d'une action à caractère culturel. Dès lors, nous avons pu entreprendre un véritable travail de réflexion sur le devenir du site. Nous avons créé un comité de pilotage associant des élus et des institutionnels ; la population s'est constituée en association locale et a compris l'intérêt de préserver le site devenu élément positif porteur d'avenir. Nous avons ensuite fait travailler un bureau d'architecture et d'urbanisme pour un schéma de définition de ce site.

Le projet proposé est de faire de la Chartreuse un lieu de vie et non pas un musée. Pour permettre la réhabilitation du site, nous avons, dans un premier temps, relogé l'ensemble des familles qui y vivaient tout en leur précisant que si elles souhaitaient revenir sur le lieu, elles le pourraient. Nous avons également pu mener une campagne de fouilles archéologiques sur le site. Nous allons procéder à la réhabilitation d'un certain nombre de bâtiments pour en faire des logements à caractère social.

Cette Chartreuse est située à l'extérieur du village. Nous souhaitons en conforter le bâti. Nous construirons donc des bâtiments contemporains sur l'emplacement du site du grand cloître pour y loger une quarantaine de familles dans un souci de mixité sociale.

Le campanile sera, lui aussi, réhabilité. Nous construirons sur le site de l'église un bâtiment contemporain pour en faire un centre d'interprétation de l'histoire du site et rendre compte de sa complexité.

Gosnay étant le seul village accueillant une Chartreuse des Dames et une Chartreuse des Hommes, une association a eu l'idée de ramener sur le site de la première l'ensemble de ses archives pour en faire un centre d'études sur les recherches cartusiennes.

Gosnay devrait également bénéficier de la proximité du Louvre-Lens et capter le flux touristique. Nous avons, en effet, la possibilité d'offrir, sur le site de la Chartreuse des Dames, un hébergement touristique de type gîte.

S'agissant des terrains alentours, sur l'emplacement des jardins des moniales, qui ont disparu, nous édifierons un jardin paysager contemporain. L'enceinte médiévale sera, pour sa part, réhabilitée. Les jardins potagers des mineurs seront également réinterprétés. Quant à la friche Carbolux où se situait la cokerie, il y est prévu un traitement paysager.

Nous sommes donc bien dans les problématiques soulevées précédemment.

3. Débat avec la salle

Frédéric KOWALSKI

Le Parc paysager de la Cokerie de Drocourt comportera-t-il des références au passé industriel du site ?

Guerric PERE

La plus belle référence n'est-elle pas la lutte pour la conservation du terroir ? La mémoire devra être reconstruite par l'activité qui sera installée sur le site. Notre premier travail consiste à rendre salubre cet espace en conservant ses composantes paysagères majeures. Il n'est pas, aujourd'hui, prévu de faire une réinterprétation directe de l'outil industriel. En revanche, tout parlera de cette époque industrielle.

Anita VILLERS

Nous sommes dans un contexte de création. Ces démarches de réhabilitation sont-elles menées avec le souci de la haute qualité environnementale ? Comment accéder à ces améliorations ? Y a-t-il la volonté de mailler ces grands espaces autrement que par la route ?

Daniel BOYS

Pour Gosnay, le développement durable est, bien entendu, pris en compte dans les réhabilitations. S'agissant des modes d'accès, il y a actuellement, entre Béthune et Bruay, un tissu interstitiel qui n'a pas de véritable identité. Avec le développement de la Chartreuse de Gosnay, nous avons la volonté de développer des liaisons douces entre les deux villes, notamment à travers le cavalier. Nous envisageons également de mettre en place un tram. Enfin, une troisième voie est liée aux circulations automobiles.

Alexandre SLUSARSKI

Dans le cadre du Parc paysager de la Cokerie de Drocourt, envisagez-vous une offre hôtelière ?

Guerric PERE

Aujourd'hui, tout est en gestation. Il n'y a pas d'offre hôtelière spécifique. En revanche, une réflexion sur la restauration est en cours. Je suis persuadé qu'étant donné le nombre d'emplois attendus sur la zone, la question de l'hôtellerie ne doit pas être exclue.

François-Xavier MOUSQUET

Je souhaiterais revenir sur les notions de zones prioritaires et de zones tampons. Il est souvent considéré que les secondes étaient des zones permissives, les premières étant l'objet de toute l'attention. Or, les deux exemples qui nous ont été présentés sont, à mon sens, des laboratoires de zones tampons, donc des zones prioritaires en tant que laboratoires de zones tampons. Le Bassin minier est un tissu. Les deux projets le traitent dans son ensemble. Monsieur LUXEN, envisagez-vous ces notions de la même façon ?

Giuseppe de MONACO

Je tiens à préciser que l'hôtellerie existe sur une zone à proximité de la Cokerie de Drocourt, le 9-9 bis. Il est donc important de mettre en réseau les différents sites.

Jean-Louis LUXEN

Nous n'avons fait qu'effleurer un sujet très riche. Je crois qu'il faut être clair sur le terme prioritaire. Il ne qualifie pas, à mes yeux, une valeur culturelle spécifique. La comparaison par rapport à un monument historique et à son contexte n'a donc pas sa place. En termes de gestion, devant un territoire aussi vaste que celui que vous considérez, il faut identifier des priorités, c'est-à-dire choisir des lieux dans lesquels l'action sera concentrée, avec pour objectif de déclencher un effet d'entraînement, d'exemple et de rayonnement sur le reste. Cela signifie également que ces sites ne peuvent être considérés isolément, mais en rapport avec le territoire. En termes de gestion, il faut concentrer des moyens dans des lieux significatifs de manière à provoquer une dynamique. Je m'étais prononcé dans ce sens. Les deux exemples qui vous ont été présentés l'illustrent bien.

Le développement durable, notamment les modes de communication, est appelé à devenir un enjeu majeur. Vous y avez été sensibles. Encore faut-il que tout ceci soit viable. Dans mon pays, le Parc d'aventure scientifique, magnifique projet en matière architecturale, est menacé de fermeture parce qu'en déséquilibre économique. Il faut donc être attentif à la fiabilité économique interne. L'implication de la collectivité est également importante, non seulement au plan culturel mais également à celui des initiatives économiques. Votre espace ne fonctionnera que si des personnes prennent des initiatives et viennent s'y installer. Vous offrez un lieu dans lequel les initiatives doivent se manifester. S'il n'y a rien, votre lieu restera vide. Cet aspect de dynamique est essentiel et rejoint l'idée d'effet d'entraînement qu'il faut savoir susciter.

Je trouve important, dans les deux exemples développés précédemment, l'aspect création contemporaine. Il faut oser, mais avec qualité. J'ai été logé dans un hôtel quelque peu sinistre, voisin d'un bowling et dont je ne peux ouvrir les fenêtres. Il est difficile d'aller à contre-courant. Je n'ai pas la solution, mais j'ai le sentiment qu'il est de notre devoir de veiller à la qualité architecturale et environnementale des sites prioritaires, lorsque le pouvoir public a le *leadership*, en espérant, là aussi, susciter un effet d'entraînement.

J'ajoute que comme pour le patrimoine ancien, tout dépend des initiatives individuelles. Lorsqu'un particulier construit, il choisit l'architecte et les particuliers ne demandent pas

mieux que de procéder aux bons choix si on les éclaire. La dimension de l'information et de la communication est donc très importante.

Je conclurai mon propos par ce que j'ai pu distinguer dans votre démarche difficile et d'autant plus méritoire d'inscription au Patrimoine mondial. Les quelques paysages évolutifs inscrits sont des sites où l'on veut préserver le passé, y compris dans le Val de Loire, en se réservant la possibilité d'évolutions futures. Vous devriez, pour votre part, présenter votre dossier dans l'autre sens : vous avez un plan pour le futur dans lequel vous tenez compte du passé. Je crois que si vous pouvez le formuler dans ces termes et le traduire opérationnellement, vous saurez apporter quelque chose de tout à fait original. Cette originalité devrait vous offrir les plus grandes chances d'être inscrits sur la liste du Patrimoine mondial, ce que je vous souhaite. Bonne chance !

Atelier 3

La valorisation du patrimoine, un levier de développement, à quelles conditions ?

*Présidence et animation : **Guy DELCOURT**, Maire de Lens.*

Avec la participation de :

- **André DUBUC**, *Directeur du Centre Historique Minier du Nord-Pas de Calais à Lewarde ;*
- **Elizabeth WATINE**, *Présidente de l'Office de Tourisme Artois-Gohelle ;*
- **David PIERRU**, *Directeur du service Tourisme et Développement rural de la CommunAupole de Lens-Liévin ;*
- **Marie Lise VEILLET**, *Chargée de Mission Paysage et Aménagement du Territoire au Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut.*

Guy DELCOURT

Au cours de cet atelier, nous tenterons de comprendre les différentes formes de valorisation du patrimoine et les conditions permettant de générer du développement.

Pour notre part, nous avons commencé, avant de poser la candidature de Lens au Musée du Louvre, à engendrer un travail de valorisation de la Ville pour créer une centralité qui nous semblait indispensable dans ce secteur du Bassin minier.

Nous sommes convaincus que notre candidature ayant été retenue, le Louvre doit être le musée de la région dans son ensemble. Il faudra savoir capter le touriste par des lieux de détente et de plaisir. Dans ce contexte, le travail avec le Comité Départemental du Tourisme, le Comité Régional du Tourisme et les intercommunalités prendra tout son sens. Nous devons, en effet, créer la cartographie de nos richesses touristiques par une valorisation patrimoniale de notre secteur.

I. L'Office du Tourisme Artois-Gohelle

Elizabeth WATINE

L'Office du tourisme Artois-Gohelle a été créé après 1995. Il était, à l'origine, un syndicat d'initiative disposant de moyens modestes. Le tourisme est donc une notion récente sur notre territoire.

Notre rôle, avec l'équipe de professionnels qui l'anime, est de redonner un sens à l'environnement quotidien des habitants. En effet, l'activité minière a disparu, mais l'aménagement des cités minières, les terrils et les chevalements sont restés en place. Nous avons donc lancé différentes actions visant à requalifier le territoire. La première a été un concours photo qui avait pour thème « Découvrez l'insolite sur votre territoire ». Il présentait le double intérêt d'aider les habitants à regarder leur territoire autrement et de monter une exposition itinérante dans les 36 communes de l'agglomération, faisant ainsi passer l'Office du Tourisme de l'échelle de la Ville à celle de la CommunAupole.

La deuxième action consiste en un travail avec la presse pour créer des fiches destinées à la population pour lui proposer des animations et des découvertes.

Des rencontres avec les élus du territoire sont également organisées pour faire connaître l'Office du Tourisme. Elles ont toutes suscité un vif intérêt.

La sensibilisation de la population passe également, depuis le mois de septembre 2005, par une visite guidée appelée « De la mine au Louvre ». Elle explore le passé minier du territoire, évoque la reconversion et arrive sur le site du Louvre. Elle rencontre un grand succès auprès de publics variés au point que sa fréquence sera prochainement augmentée et que le parcours sera probablement enrichi.

Dans un deuxième temps, nous avons souhaité organiser et qualifier l'offre grâce à un travail en partenariat et en réseau. Ainsi, avec la Ville de Lens, dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme, nous proposerons, à partir du mois de septembre, une visite guidée sur l'art des façades et l'urbanisation de la ville. Nous collaborons également avec la Maison Syndicale. Une exposition sur la fosse où sera implanté le Louvre, réalisée par le Conseil Régional, est actuellement présentée ; nous en proposerons des visites commentées dès cet été. Nous avons, par ailleurs, noué des partenariats avec la Ville de Liévin pour faire connaître la Maison de la Mémoire. Nous travaillons, en outre, avec la Chaîne des Terrils grâce à laquelle nous avons pu commencer les visites guidées. Un partenariat avec la Maison de la Polonia se révèle très efficace. Nous organiserons, avec la Drac, une formation de guides qui sera commune au territoire de la Communauté d'Agglomération et à Artois Comm. Nous avons également engagé un partenariat avec le Centre Historique Minier du Nord-Pas de Calais à Lewarde. Enfin, il nous a semblé essentiel de développer la mise en réseau des Offices du Tourisme.

Notre ambition est que le Louvre vienne renforcer l'attractivité du territoire.

II. Lens-Liévin, pays d'art et d'histoire

David PIERRU

Mon exposé portera sur la candidature de Lens-Liévin au label Pays d'Art et d'Histoire. Nous nous sommes engagés dans cette démarche avant tout pour balayer l'image négative de notre territoire, souvent véhiculée par les médias et la population elle-même. Ce sentiment d'infériorité peut être lié à des difficultés pour se projeter sur son territoire. Il s'agissait donc, pour nous, que les habitants se le réapproprient et redécouvrent leur patrimoine.

Cette candidature au label Pays d'Art et d'Histoire vise également à créer un environnement propice à l'accueil de nouveaux visiteurs avec la mise en place de nouveaux produits adaptés ; à mobiliser la population locale en lui donnant les clés de lecture et d'interprétation du territoire ; à valoriser les nombreuses initiatives déjà engagées sur le territoire.

Nous devons être fiers de notre candidature, absolument unique en France. Nous présentons, en effet, une véritable originalité, celle de la construction singulière d'une agglomération industrielle de 250 000 habitants totalement recomposée dans les années 20.

Pour donner à notre dossier toutes ses chances, nous avons une grande écoute des attentes des communes. Nous cherchons également à mobiliser les nombreuses structures implantées sur le territoire et intervenant dans le domaine de la connaissance historique et patrimoniale. Nous tentons, par ailleurs, d'optimiser les partenariats existants. Nous souhaitons pouvoir nous appuyer sur l'Office du Tourisme. Il est évident que son implication dans ce projet lui permettra d'acquérir une nouvelle dimension. L'arrivée du Louvre-Lens bouleverse totalement la donne.

Enfin, la démarche pédagogique est importante. En effet, nous nous appuyons sur des visites guidées. Des médiateurs du patrimoine pourront également intervenir auprès du public, notamment les jeunes.

III. Le Centre Historique Minier de Lewarde

André DUBUC

Je souhaiterais rappeler qu'il en est du patrimoine minier comme du patrimoine en général : il comprend des éléments matériels et immatériels ; il peut s'accepter ou se refuser ; il ne se transmet jamais intégralement ; il est difficile à estimer. Il est donc important de savoir si ce patrimoine est intéressant. Ainsi, en 1990, lorsque j'ai pris la direction du Centre Historique Minier de Lewarde, cette question de la conservation de la mine se posait.

Dans les années 90, l'opinion se partageait à nombre égal entre tenants de la conservation et partisans d'une table rase. Le succès public de la présentation de cette culture au Centre Historique Minier a permis de faire pencher la balance en faveur des premiers, sachant que 40 % des visiteurs étaient étrangers à la région. Une fois la valeur de ce patrimoine établie, reste à le conserver en l'état. Cette restitution en l'état n'a pourtant pas de sens pour ceux qui ne connaissent pas la culture minière. Il convient donc d'expliquer le sens du patrimoine sous peine de lasser le public qui ne le comprend pas. Pour résumer, la valorisation est la restitution de l'objet patrimonial, mais également de tous les sens qui le concernent.

Se pose alors la question de celui qui doit établir les sens de ce patrimoine. Les chercheurs y sont habilités. Nous avons, pour notre part, constitué un conseil scientifique qui rassemble des universitaires et des ingénieurs des mines.

Une fois le sens établi, les vecteurs de restitution sont multiples. Ils sont ceux de la médiation, c'est-à-dire du discours sur l'objet patrimonial : guides, médiateurs, expositions, conférences, colloques, spectacles, etc.

Cette restitution demande des savoirs propres à la restitution du sens. Pour la médiation, il s'agit de la maîtrise du sujet, d'un sens de la communication et des capacités d'adaptation. Pour les expositions, il faut également une bonne scénographie. Une approche professionnelle de cette restitution de sens est nécessaire ; elle se trouve au croisement de plusieurs données et allie plusieurs compétences. Il faut rechercher la plus grande objectivité possible par méfiance du rapport affectif au sujet.

La question du public de la valorisation doit également être étudiée. A mon sens, cette compréhension du public est essentielle. Toutes les études sur le public que nous avons menées ont montré que le public cherchait à la fois du savoir et du plaisir, sachant qu'il faut tout de même savoir tenir compte de la diversité des publics pour répondre à leurs attentes. L'intervention humaine permet notamment d'adapter le discours au public en présence.

Il convient, par ailleurs, de rendre accessibles à la fois intellectuellement et physiquement ces restitutions de sens du patrimoine. Nous avons vu que l'accessibilité intellectuelle tenait essentiellement à l'adaptation du discours. S'agissant de l'accessibilité physique, il faut éviter la fatigue par une circulation facilitée et un fléchage.

Reste l'esprit dans lequel le patrimoine est valorisé. La première clé du succès est la rigueur du propos. Le public ne se trompe pas. Il recherche, avant tout, du savoir et non pas de la distraction. Nous sommes attentifs à ce qu'attend le public, mais nous avons pour règle « ni mépris, ni démagogie ». Le Centre Historique Minier est un centre de culture et non d'attraction touristique. Les thèmes abordés doivent, par ailleurs, être en cohérence avec le site patrimonial. Les thèmes que nous développons sont donc en lien avec la culture de la mine tout en tentant de surprendre le visiteur pour le fidéliser. Enfin, une grande cohésion des savoir-faire est nécessaire par le biais de partenariats. Nous avons, pour notre part, travaillé avec le CRT, les CDT et différents musées.

Dès lors, on peut envisager le patrimoine minier comme levier de développement intellectuel, mais également touristique. Il a, par ailleurs, un impact en termes d'image. Aujourd'hui, le Nord-Pas de Calais devient une terre de découverte touristique. Le patrimoine minier joue, en outre, un rôle en termes de développement social : la population du Bassin minier se reconnaît dans son appartenance à la même histoire et partage donc une identité propre et originale. Enfin, il est important en matière économique. Ainsi, le Centre Historique Minier emploie une centaine de personnes, toutes rémunérées par l'activité du Centre. En conclusion, la valorisation du patrimoine est un réel levier de développement culturel, social, touristique et économique à condition de savoir quoi conserver, savoir le valoriser et savoir pour qui.

IV. Le programme de préservation et de valorisation du patrimoine bâti du Parc Naturel Régional de Scarpe-Escaut

Marie Lise VEILLET

Le Parc couvre un territoire de soixante communes situées au nord de Valenciennes. Il est classé Parc Naturel Régional depuis 1998. Il est le premier créé en France.

Il faut avoir conscience que les parcs naturels sont non seulement un patrimoine naturel mais également un patrimoine culturel, bâti, vivant. La charte de 1998 s'est intéressée plus particulièrement à la thématique du patrimoine bâti avec une orientation principale, celle de maintenir l'identité rurale, et une mesure particulière consistant à valoriser le patrimoine bâti. Ce programme a débuté en 2002 en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord-Pas de Calais et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Nord.

Les grandes lignes du programme, telles que formulées suite à la charte du Parc, sont les suivantes :

- améliorer la connaissance du patrimoine bâti ;
- créer une dynamique de territoire autour de la reconnaissance du patrimoine bâti ;
- sensibiliser la population, mais également les collectivités et les professionnels du territoire ;
- contribuer à la valorisation culturelle, touristique et économique centrée autour du patrimoine bâti.

Ce programme a été organisé selon deux axes d'actions, celui de la connaissance, d'une part, et celui de la création d'une dynamique autour du patrimoine bâti, d'autre part. S'agissant du premier axe, une étude architecturale a été menée. Elle a été organisée en trois niveaux : connaître le bâti comme composante du paysage sur l'ensemble du territoire étudié ; étudier le bâti comme composante de la forme urbaine ; étudier l'élément bâti en lui-même comme composante architecturale. Dans le cadre du second axe du programme, le Parc a choisi de cibler plus particulièrement les enfants. Ce levier de valorisation semble, aujourd'hui, porter ses fruits. Un autre volet d'actions a été développé : l'organisation de stages et de formations autour du patrimoine bâti, notamment à destination des enseignants et de guides-conférenciers. Le Parc apporte également un conseil à la restauration et un suivi des actions par la mise en place d'études architecturales et l'aide à la recherche de financements.

L'une des conditions pour que la préservation et la valorisation du patrimoine bâti deviennent un levier de développement est la connaissance du bâti. Cette dernière sert également à la valorisation touristique, notamment par la mise en place d'itinéraires de découverte. Troisième levier, l'aménagement du territoire au travers du programme. Les résultats des études peuvent notamment alimenter les réflexions des communes sur des projets d'aménagement ou des Plans Locaux d'Urbanisme. Elles permettent également une connaissance fine de l'élément bâti dans le cadre de permis de construire ou de déclarations

de travaux. La connaissance peut donc alimenter d'autres types d'actions relevant de notre programme et d'autres missions du Parc telles que l'aménagement du territoire ou la valorisation touristique.

Un programme tel que le nôtre permet également de mobiliser les habitants, les associations et les collectivités. Le nombre de demandes, croissantes, nous conduit d'ailleurs à réfléchir aux perspectives du programme et à une éventuelle réorganisation. Nous sentons une prise de conscience progressive des enjeux.

L'intérêt du programme réside, par ailleurs, dans les partenariats techniques et institutionnels qui sont noués.

Le patrimoine bâti est, aujourd'hui, un enjeu primordial sur le territoire. Le programme mené par le Parc évolue. Il s'affirme de par l'intérêt croissant de chacun, partenaires et collectivités. Nous sommes dans le cadre d'une révision de charte au niveau de notre territoire ; au vu de notre expérience, nous pouvons faire évoluer ce programme pour l'appliquer au reste du territoire, adapter la méthodologie et répondre aux nouvelles demandes. Il s'agit, pour nous, de nous tourner vers un nouveau projet de territoire qui prendra en compte le patrimoine bâti à une autre échelle.

V. Débat avec la salle

Clotilde PETIPREZ

Selon moi, la difficulté réside avant tout dans la recherche du sens et le fait d'inscrire une action dans le temps.

L'intervention en milieu scolaire ne me semble, par ailleurs, pas encore suffisamment développée.

Paul EMERY

J'ai travaillé cinq ans en mine de fond. J'interviens dans les écoles avec du matériel. Le problème est de parvenir à mobiliser les enseignants. Les jeunes sont, pour leur part, très demandeurs.

Guy DELCOURT

Il ne faudrait pas qu'un décalage entre certaines communes de notre Agglomération se produise. Nous mettrons prochainement en place un projet pédagogique avec l'Ecole du Louvre. Des interventions dans les écoles, les collèges et les lycées sont ainsi prévues en préalable à la découverte du Louvre-Paris en attendant l'ouverture du Louvre-Lens en 2009.

Profitons de la richesse du vécu de nos anciens mineurs pour préparer la visite pédagogique dans les différents musées de la mine.

Olivier BENJAMIN

Ma question porte sur le Parc. Je souhaiterais savoir si, pour réaliser votre inventaire du patrimoine bâti, vous avez utilisé l'atlas du patrimoine.

Marie Lise VEILLET

L'inventaire du patrimoine bâti a été réalisé sur le nord du territoire. Nous n'avons donc pas utilisé cet atlas puisque nous ne nous sommes pas encore penchés sur la thématique du minier. Le reste du programme reste à déterminer.

Olivier BENJAMIN

Comptez-vous utiliser le GRP Bassin minier qui est en cours de réalisation sur la partie nord ?

Marie Lise VEILLET

Le Parc est associé aux projets de GRP. Nous pouvons donc tout à fait envisager ce genre de travaux. Ce type d'itinéraires peut, en effet, être un support de valorisation.

De la salle

Avez-vous bénéficié d'un engagement des structures publiques pour aider à valoriser ce patrimoine ?

André DUBUC

Je préférerais, pour ma part, que notre part d'autofinancement soit moindre. Je serais plutôt favorable à une parité entre recettes propres et subventions. A l'origine, un investissement important a été nécessaire ; il a été permis par une grande part de subventions. Le Centre, entreprise culturelle, s'est ensuite développé petit à petit. Il faut également savoir que l'on nous pousse, aujourd'hui, à rechercher des financements privés. Reste à savoir quel pourrait être notre public si nous augmentions nos tarifs. A mon sens, les subventions servent à la production culturelle et à l'accueil de certains publics.

Marie Lise VEILLET

Le Parc est une collectivité territoriale qui ne lève pas d'impôts. Les programmes se mettent donc en place grâce au soutien des autres collectivités qui financent le Parc – Région, Département, Etat par le biais de la Drac. Nous avons également bénéficié, jusqu'en 2005, d'un financement européen. Nous sommes donc tributaires, en termes de moyens, de l'intérêt que peuvent susciter nos programmes.

Roger DESCODER

Pour valoriser le patrimoine actuel, un élément me semble déterminant : la qualité des réalisations architecturales contemporaines voisines.

La gouvernance au cœur de la gestion du patrimoine minier : rôle et responsabilités des acteurs, articulation des échelles, animation...

Introduction par la présentation de la démarche du Val de Loire, inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'Humanité au titre de Paysage Culturel Evolutif en 2000

Dominique TREMBLAY, *Directeur de la Mission Val de Loire*

Le Val de Loire a été inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'Humanité en 2000 au titre des paysages culturels vivants. Il s'agit d'un territoire d'exception, connu pour ses châteaux et qui porte, aujourd'hui, au travers de l'inscription, une ambition nouvelle, porter un projet de valorisation durable au nom des valeurs de l'inscription d'authenticité, d'intégrité et de durabilité.

L'idée de cette inscription a été lancée dès 1994, lorsque nous avons adopté le plan Loire grandeur nature. Il faut savoir que sur ce fleuve, se sont tenus de vifs débats entre les partisans d'une régulation du fleuve par des aménagements et ceux qui ne voulaient toucher à rien. Ce plan a permis un compromis autour d'un projet de valorisation durable prenant en compte le développement économique, la valorisation du patrimoine, la prévention des risques et l'aménagement du territoire. Le volet patrimonial s'est alors intégré au plan Loire.

L'inscription a été effective le 30 novembre 2000, après un premier passage raté en 1999. Un travail important avait été mené pour inscrire ce site, mais nous avons négligé un élément : le Val de Loire accueille des centrales nucléaires. Deux d'entre elles apparaissaient sur notre première présentation. Or, en 1999, le Comité du Patrimoine mondial était présidé par un Australien. Nous avons dû revoir notre copie avec une grande hypocrisie puisque nous avons procédé à un détournement des centrales.

Un territoire de 800 kilomètres carrés regroupant 165 communes sur deux régions et quatre départements, où vivent un million d'habitants, a ainsi pu être reconnu par l'Unesco. Ce territoire est avant tout caractérisé par un fleuve fantasque, ayant permis aux paysages d'être conservés. Nous bénéficions également d'une batellerie considérable. Enfin, le Val de Loire est constitué de fronts urbains avec des châteaux, des jardins et des vignes.

Nous avons été inscrits au titre de trois critères. Le Val de Loire est d'abord remarquable pour son patrimoine monumental de renommée internationale. Ce paysage reflète, ensuite, parfaitement l'influence des idéaux de la Renaissance et du siècle des Lumières sur la pensée et la création de l'Europe occidentale. Enfin, il témoigne d'un développement harmonieux de l'homme avec son environnement au fil des siècles.

Nous aurions pu considérer cette inscription comme la fin d'une aventure collective, nous contentant d'une campagne de communication. Nous n'avons pas choisi cette solution. Nous avons, au contraire, considéré que cette inscription n'était qu'une première étape, un levier pour mobiliser l'ensemble des acteurs publics et privés à l'échelle de ce territoire et construire un projet. Ce travail n'a été possible que grâce à des pilotes. Sans la présence du député-maire de Chinon de l'époque, ce projet n'aurait jamais vu le jour. Un préfet s'est également convaincu de l'intérêt stratégique, pour le Val de Loire, de cette inscription.

Une réflexion sur un système de gouvernance s'est, dès lors, avérée nécessaire. Il s'agissait de déterminer la façon de concilier trois exigences fondamentales : le respect de la démocratie représentative, le respect d'une démocratie participative et, enfin, l'efficacité opérationnelle. Pour satisfaire ces exigences, nous avons mis en place un dispositif qui s'appuie sur trois éléments :

- **Un organe d'orientation**

Il est présidé par le Préfet de la région Centre et comprend les deux Présidents de Conseils Régionaux, les quatre Présidents de Conseils Généraux, les sept Maires et Présidents des principales Agglomérations, le Président du Parc Naturel Régional, le Président de l'Etablissement Public Loire, les résidents de Syndicats Intercommunaux d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents. Il est le lieu d'expression privilégié de l'ensemble des collectivités. Il valide les grandes orientations.

- **Un comité de développement**

Il a pour objet d'associer l'ensemble des acteurs dans le cadre de rendez-vous annuels, de commissions de travail thématiques et d'appels à contributions.

- **Un syndicat mixte interrégional**

Les régions, à l'invitation de l'Etat et de l'Unesco, ont mis en place cette structure de droit public qui porte une équipe d'ingénierie.

Nous sommes positionnés sur la gestion du label, l'information et la communication et le soutien aux projets innovants. Nos champs d'actions s'organisent autour de cinq grands enjeux :

- **L'appropriation, par les acteurs et les habitants, des valeurs de l'inscription**

Une inscription UNESCO n'est ni un bâton juridique, ni une carotte financière. Dès lors, les résultats obtenus sont très largement liés à l'engagement des acteurs de ce territoire. Pour cette raison, nous nous sommes engagés, dès l'inscription, dans une procédure consistant à déclencher une campagne d'adhésion autour d'une charte d'engagement. Cette dernière fixe un certain nombre d'objectifs simples en termes de qualité des interventions, de développement des relations internationales et d'actions collectives. D'abord initiée par les structures membres de la conférence territoriale, elle a ensuite été soumise à l'adhésion de l'ensemble des communes. Elle a été la clé d'entrée de la mobilisation des acteurs. Nous la réutiliserons pour l'évaluation. L'appropriation passe par de multiples formes, y compris festives. Dans ce cadre, les jeunes sont importants. Des actions en direction de la communauté éducative du Val de Loire ont donc été menées. Une signalétique a également été mise en place dans ce but.

- **La gestion raisonnée du label**

La Mission Val de Loire a reçu une délégation de l'Etat pour gérer, pour son compte, le label Val de Loire, Patrimoine mondial, qui a fait l'objet d'un dépôt de marque auprès de l'Inpi.

- **Le développement durable du Val de Loire**

Sur notre territoire, se trouvent de magnifiques monuments et des espaces naturels protégés mais également des espaces totalement ordinaires. Un formidable effort sur la gestion globale des paysages doit donc être réalisé. Nous devons donc être innovants.

La question du contemporain est un véritable sujet à nos yeux. Nous y travaillons. L'offre et la communication touristiques en sont d'autres. Une inscription sur la liste du Patrimoine mondial représente un signal. Nous l'estimons fondamentale pour le Val de Loire, sachant que la fréquentation des châteaux de la Loire est en baisse depuis dix ans. Nous devons donc réinventer une offre qui prenne en compte les châteaux tout en intégrant d'autres éléments comme la Loire à vélo, la navigation de loisir sur le fleuve et les caves et lancer une communication qui utilise la marque «Patrimoine mondial». Notre pays est le premier en termes de fréquentation touristique. La marque «Patrimoine mondial» n'y est pas véritablement mise en avant. Si vous nous rejoignez, nous aurons un effort commun à faire dans ce sens.

- **La diffusion de la connaissance et la valorisation de l'expertise**

Nous venons de créer un Institut International Fleuve et Patrimoine. Les universités du Val de Loire sont présentes dans le système. Dans ce centre, nous pourrions développer de la formation, de la recherche et de l'expertise.

- **La coopération et la solidarité internationales**

Un label UNESCO signifie une logique internationale. La coopération et la solidarité internationales représentent donc un enjeu important à nos yeux. Il se décline de deux manières : dans des coopérations de fleuve à fleuve, d'une part, et dans la mise en réseau des vignobles du Patrimoine mondial à l'échelle européenne, d'autre part.

Le label UNESCO est un formidable levier pour réinventer, à l'échelle d'un territoire, une nouvelle culture de développement par une démarche d'appropriation et d'ingénierie. Il s'agit de tout sauf d'une entreprise de muséification. J'espère que nous aurons la chance de travailler ensemble.

Table ronde de rendu des ateliers et débat avec la salle

Avec la participation de :

- **Yves DHAU DECUYPERE**, *Directeur de la Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais*
- **Richard MARTINEAU**, *Directeur Régional des Affaires Culturelles du Nord-Pas de Calais*
- **Michel RAUTENBERG**, *universitaire ethnologue, rapporteur de l'atelier n°1*
- **Philippe THOMAS**, *paysagiste, professeur à l'École Nationale Supérieure d'Architecture et du Paysage de Lille, rapporteur de l'atelier n°2*
- **Michèle GELLEREAU**, *professeur en Sciences de l'Information et de la Communication à l'Université de Lille 3, Directrice de Geriico, rapporteur de l'atelier n°3*

1. Atelier 1

Michel RAUTENBERG

L'atelier a d'abord montré qu'il était important de faire le point sur les situations rencontrées. Il faut notamment distinguer celles de terres brûlées de celle du Nord-Pas de Calais. Ces situations présentent, toutefois, deux éléments communs : l'existence de ruptures historiques, d'une part, et des situations de délégitimation symbolique et culturelle. Il faut également prendre en compte l'inégalité de traitement qu'on peut percevoir entre des objets édifices et le patrimoine immatériel. Enfin, les acteurs – « fils de », anciens, institutions et associations – doivent être considérés.

Les objectifs généraux des projets ont également été développés dans le cadre de cet atelier. Parmi ceux-ci, il s'agit de changer les représentations que les gens se font d'eux-mêmes et de casser des images négatives. La connaissance est un autre objectif. Il passe notamment par la collecte et doit permettre d'échapper aux très nombreux stéréotypes dans nos régions.

L'atelier s'est, par ailleurs, attaché à aborder des questions de méthode. Deux éléments m'ont paru particulièrement novateurs : d'une part, la nécessité de privilégier la reconstruction des identités individuelles et familiales plutôt que les identités collectives qui mènent à des processus de folklorisation et, d'autre part, la place du geste artistique qui peut, lui aussi, aider à sortir des stéréotypes.

Enfin, quatrième temps de l'atelier, celui du résultat des démarches. Certains ont été acquis par les clubs déjà existants mais aussi par d'autres opérations. Le premier à prendre en compte est l'importance des dynamiques collectives interculturelles, intergénérationnelles, organisationnelles et artistiques. L'importance de l'attention accordée au temps de la perte a également été soulignée. Il ne faut, par ailleurs, pas oublier qu'il existe une polyphonie des mémoires, le problème étant de construire une communauté imaginée plurielle.

En guise de conclusion, j'évoquerai quatre points. Le patrimoine, matériel ou immatériel, est constitué d'un ensemble d'arts de faire. Il n'existe pas en soi ; il est produit ; il se trouve dans une dynamique de la construction. Par ailleurs, à travers ces processus de mémoire et de reconnaissance patrimoniale, s'exprime le souhait de certains d'être les acteurs de leur propre patrimoine et de revendiquer une forme d'égalité devant le temps. Il me semble, en outre, qu'il nous faut être attentifs à ne pas tomber dans le piège qui est celui de la saturation de la culture par la mémoire. Enfin, s'agissant de la question qui nous était posée, les modes de gouvernance, il y a des objectifs d'éducation populaire évidents dans les clubs. Il faudra être attentif à ce qu'ils restent prioritaires. D'autres objectifs sont scientifiques ; ils sont essentiels dans le temps. Enfin, un objectif politique et institutionnel de ménagement, qui consiste à traiter le territoire avec égard, a été évoqué.

2. Atelier 2

Philippe THOMAS

Monsieur Luxen a indiqué que l'évolution des catégories, de leur contenu et des critères – intégrité, authenticité, notion de paysage culturel, notion de valeur universelle – rendait légitime cette candidature.

En quoi cette candidature est-elle pertinente, voire convaincante ? Différents éléments ont été abordés. La position de cette candidature dans le dispositif français a d'abord été qualifiée d'éclectique. Elle peut constituer un complément et une ouverture particulièrement intéressante. La perspective qu'elle ouvre sur le plan humain et social et le saut conceptuel qu'elle permet vis-à-vis d'autres candidatures la rendent, en effet, à la fois originale, difficile et, dans la façon dont cette difficulté pourrait être dépassée, convaincante.

L'implication des populations concernées, le souci du contexte international, l'ouverture de la démarche sur l'avenir et l'organisation sur un territoire complexe et à une grande échelle apparaissent comme autant d'éléments nécessaires. A été formulée, à cette occasion, l'idée qu'une hiérarchie devait peut-être être installée ; elle distinguerait des zones prioritaires et des zones tampons. Ce point a fait l'objet d'un débat avec la salle. Si ce système était retenu, il a été suggéré que ces zones prioritaires soient le laboratoire de ce qui pourrait se passer ailleurs sur le territoire.

Deux exemples, celui des cokes de Drocourt et celui de la Chartreuse des Dames de Gosnay, ont illustré la façon dont les projets se mettaient en place, dans une dynamique proche de ce paysage souhaitable.

Je conclurai mon propos en énonçant quelques mots-clés qui ont été cités au cours de l'atelier : la lisibilité ; l'échelle et la fragmentation ; la créativité, en opposition à ce qui pourrait être figé ; la notion de lieu de vie ; celle de construction d'un patrimoine de demain qui est de la responsabilité d'un territoire reconnu au titre du Patrimoine mondial de l'Humanité ; celles de mémoire, d'effacement et de reconstruction ; celles de mise en relation et de mise en réseau. Plusieurs questions ont également été soulevées : comment tenir les continuités d'échelle entre les grands objectifs et les projets locaux ? Comment faire que les intentions se diffusent ?

3. Atelier 3

Michèle GELLEREAU

A quelles conditions la valorisation du patrimoine peut-elle être un levier de développement du territoire ?

Je souhaiterais, avant tout, revenir sur un point. Je suis quelque peu révoltée quant à la façon dont le terme de musée a été employé dans cette enceinte. La muséification a été évoquée. Reste que les musées sont parfois à la pointe de l'interprétation du patrimoine et qu'il existe de grandes différences dans les démarches.

La valorisation du patrimoine compte deux éléments clés, la culture, d'une part, et le tourisme, d'autre part. Or, les touristes ne souhaitent pas simplement visiter des parcs d'attraction. Je ne pense d'ailleurs pas qu'il y ait cette volonté d'en construire sur le thème du mineur. Je note, au contraire, un lien constant avec les questions culturelles dans un très grand respect de la population. L'atelier a souligné cet élément. La valorisation a notamment pour objectif une ouverture sur l'extérieur, dans le respect de ce qu'a été la population, et l'éducation, plus particulièrement des jeunes. Elle vise également l'image qu'ont les habitants de leur territoire. Or cette image se construit en construisant du sens.

Pour que le patrimoine devienne un levier de développement, cinq éléments sont importants. Le premier est la connaissance. Il s'agit notamment de développer une connaissance scientifique des lieux. Il implique de fait une professionnalisation importante et un travail de lien entre des scientifiques, des universitaires, des spécialistes des techniques, des ingénieurs et des habitants.

La question de la professionnalisation des acteurs de la valorisation a également été développée. La formation des guides a notamment été évoquée. Elle est importante. S'agissant du projet UNESCO, il me semble qu'il y a un véritable problème de documentation. Il faut donc, selon moi, construire une documentation de valorisation sur laquelle pourraient s'appuyer toutes les personnes qui travailleront à la valorisation.

La mobilisation des acteurs et des habitants est, elle aussi, apparue essentielle. Les projets de Label des Pays d'Art et d'Histoire ou d'inscription à la liste du Patrimoine mondial de l'Humanité sont tout à fait mobilisateurs. Cet état d'esprit est important dans le changement d'image, sur le terrain, à l'échelle d'un territoire global. Cette mobilisation est en cours. Elle doit se poursuivre.

L'atelier s'est, par ailleurs, attaché à développer le thème des partenariats. Ils peuvent se situer à différents niveaux : entre les Offices de Tourisme, entre les différents musées, etc. Leur sens doit être étudié de manière à éviter les localismes. Il est important, dans le cadre d'un projet Unesco, d'avoir conscience que les héritiers sont le monde entier. La notion de partenariat est donc importante à plusieurs niveaux.

La nécessité d'une attention particulière aux publics a, en outre, été soulignée. L'objectif de la valorisation du patrimoine est, sans doute, de rendre public ce patrimoine. Un grand nombre d'actions ont d'ores et déjà été lancées. Nous avons, au cours de l'atelier, évoqué trois types de public : le public local, constitué essentiellement de familles qu'il faut éduquer à leur patrimoine tout en leur offrant du plaisir ; les touristes, avec des visées internationales ; les jeunes, public fondamental.

Enfin, la question de l'évolution a été examinée. Elle représente la démarche qualité et le développement des partenariats, qui sont fondamentaux.

Yves DHAU DECUYPERE

Nous nous reconnaissons entièrement dans la problématique territoriale du Val de Loire. Elle paraîtrait même plus simple sur notre territoire qui ne compte qu'une région, deux départements et 160 communes.

Quelques différences peuvent, toutefois, rendre la problématique de gouvernance plus compliquée dans notre cas : l'histoire. En effet, le dernier puits a été arrêté en 1990, date relativement récente. Seize années rendent difficile un recul. La période récente est donc caractérisée par une certaine incertitude dans la reconnaissance des élus et des habitants de ce que pouvait être le patrimoine historique du Bassin minier. Cette période s'est traduite par un premier réflexe qui a consisté en un repli sur soi et une volonté de tourner la page par rapport à la mine. Au niveau institutionnel, elle a provoqué un émiettement du pouvoir autour de concepts qui ne devaient surtout pas être le Bassin minier. Cette période de deuil a duré plus de quinze ans. Aujourd'hui, nous vivons un moment où la population se réconcilie avec son passé récent, qui n'est pas encore de l'histoire. La jeune population n'est plus une génération de la mine. Il faut donc peut-être voir la situation autrement, éviter le localisme et réconcilier non pas la seule population du Bassin minier, mais la population régionale avec ce territoire. En effet, dès lors qu'une certaine distance se prend en termes d'histoire, le Bassin minier ne devient plus uniquement l'affaire des fils de mineurs, mais un patrimoine régional qui va devoir mobiliser l'ensemble de la région.

Ce point s'est traduit par une certaine complexité. En effet, à la différence du Val de Loire, nous étions caractérisés par un partenaire tout puissant, Charbonnages de France, et par une unité de fait du patrimoine géré par un seul acteur, ce qui a d'ailleurs posé le problème de l'affirmation de l'autonomie communale. Ce pouvoir communal s'est d'abord installé en réaction à ce grand-père qu'était la mine au travers de Charbonnages de France. Les intercommunales se sont donc créées avec la volonté première de tourner le dos à la mine. Nous passons actuellement ce cap avec une réconciliation avec le passé, mais un passé élargi. La mine n'est pas seulement une histoire d'industries du 19^e siècle et du début du 20^e siècle mais également un sens donné par l'ensemble des chercheurs et des habitants. On constate que cette industrie, cet urbanisme et cette organisation de l'espace représentaient une innovation à cette époque. Cette histoire d'innovation est, selon moi, un élément qui permet de réconcilier le passé avec l'avenir et de ne pas figer le Bassin minier dans une notion de classement qui n'existe d'ailleurs pas en termes juridiques.

L'animateur

Les ateliers de la matinée nous ont montré qu'il existait une foison de projets locaux ou d'Agglomérations. Comment les mettre en musique à l'échelle d'un territoire ?

Yves DHAU DECUYPERE

Le problème a été bien posé par Dominique Tremblay. Il doit être abordé à deux niveaux, celui de la gouvernance politique, d'une part, et celui de la gouvernance technique, d'autre part. Nous n'avons pas encore atteint ce stade. La gouvernance technique existe. Un réseau se constitue actuellement. En revanche, sur le plan politique, la gouvernance doit encore se créer. La difficulté est de concilier l'initiative locale, qui est celle des compétences, et de mettre en place des actions transversales, qui nécessiteront une ingénierie transversale. Les initiatives apparaissent. Le partenariat public-privé est encore très embryonnaire. Il devra être structuré autour d'un comité de soutien plus large que le Bassin minier.

L'animateur

L'une des solutions pourrait être d'assurer une publicité autour du projet de la trame verte, projet exemplaire.

Richard MARTINEAU

J'ai été très intéressé par l'intervention de Dominique Tremblay. Il faut, en effet, savoir tirer profit de l'expérience des autres. La grande difficulté d'un projet comme celui-ci, sur un territoire très étendu, avec des sensibilités parfois très différentes, avec des intercommunalités en gestation, résidera dans la gouvernance. J'ai bien retenu l'implication forte du Préfet en Val de Loire. En tant que représentant de l'Etat, je ne peux que l'approuver. L'Etat a, en effet, un rôle à jouer dans sa capacité de prise de distance par rapport aux enjeux locaux. Un travail important d'harmonisation, au sein de l'Etat, doit être entrepris.

La question du paysage évolutif a été développée. A mon sens, il faut prendre, par rapport à ce territoire, une distance historique. Le Bassin minier a existé avant la mine et tout, dans le Bassin minier, ne relève pas de l'histoire de la mine. Il faut donc se situer dans une perspective historique de l'avant, du pendant et de l'après. L'histoire de la mine n'est qu'une parenthèse.

Je souhaiterais également réagir sur un point : le musée n'est pas forcément un lieu poussiéreux où l'on s'ennuie et où l'on traîne de force de malheureux élèves ! Il faut cesser de systématiquement considérer que les musées sont sans intérêt. Il est clair que la conjugaison

de l'arrivée du Louvre à Lens et du projet de Bassin Minier UNESCO est un élément favorable. En effet, l'un et l'autre devront s'alimenter.

Dominique TREMBLAY

Nous partageons une caractéristique géographique qui fait que nous travaillons à une échelle territoriale nouvelle. Dans le Val de Loire, nous parlons d'un objet politique non identifié ! Cette spécificité nous donne une force considérable que nous avons l'habitude d'appeler la force d'un grand site. En effet, quels que soient les sujets abordés, quelles que soient les difficultés rencontrées, nous sommes toujours capables de trouver la bonne expérience que nous pourrions analyser et mettre en avant, permettant ainsi de tirer vers le haut l'ensemble du dispositif.

L'inscription d'un tel territoire sur la liste du Patrimoine mondial de l'Humanité donne du sens à de nombreuses initiatives dans de nombreux domaines. Ainsi, dans notre cas, elle a, par exemple, suscité différents projets de reconquête des bords du fleuve.

Enfin, une inscription UNESCO rend lisible aux niveaux national, international et local. Pour nous, l'inscription a, en effet, joué un véritable rôle de révélateur. Dans cette approche, nous avons une force au travers de la communication que porte l'UNESCO.

Du local au global, les enjeux d'une «internationale des Bassins miniers»

Avec la participation de :

- **Jean-Pierre KUCHEIDA**, *Député-Maire de Liévin, président de l'Association des Communes Minières de France et Secrétaire Général d'Euracom*
- **Gilbert ROLOS**, *Maire de Sallaumines, Président de la Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais*
- **Jean-François CARON**, *Maire de Loos-en-Gohelle, Président de Bassin Minier UNESCO*

L'animateur

On va commencer avec vous Jean François CARON, sur ces enjeux internationaux, quelles prétentions à l'universalité et derrière ça, quel intérêt pour le Bassin minier ?

Jean-François CARON

Une des choses qui me frappe vraiment c'est qu'il y a peu d'histoire aussi commune aux continents que les histoires de la mine. Bien sûr, dans tous les pays du monde il y a des agriculteurs, bien sûr, il y a des pêcheurs, d'ailleurs la pêche est aussi une activité qui crée énormément d'affectif car c'est un métier difficile, mais le travail autour de la mine, c'est quelque chose qui a structuré quasiment tous les pays du monde et surtout avec une histoire aussi chargée que les histoires minières qui sont des histoires mythiques.

Je raconte toujours cette petite anecdote qui m'a profondément ému : Nelson Mandela a déclaré un jour à un journal quand il était sorti de prison qu'il n'y a pas eu une journée de son internement, qui a duré plus de 20 ans, où il n'a pas lu une page de Zola sur Germinal...

Il se trouve que j'ai eu la chance de pouvoir conduire la Délégation du Nord-Pas de Calais au sommet du développement durable à Johannesburg et j'ai pu voir dans quel univers il vivait en Afrique du Sud. C'est exactement les mêmes questions que l'on retrouve chez nous ; l'arrivée de capitaux extérieurs qui investissent massivement, l'afflux de populations qui se déplacent de partout, là en l'occurrence à Johannesburg, ce sont bien sûr les zoulous, mais ce sont aussi des gens qui viennent de Botswana, du Rwanda, etc...pour une activité qui devient prédatrice, des conditions de travail dantesques ...Je suis sûr aussi qu'en Chine, par exemple, c'est exactement comme chez nous il y a 50 ans ou il y a 100 ans.

Ces afflux de populations ont aussi généré des richesses culturelles et sociales uniques avec des phénomènes de brassage de populations et toute la richesse que ça génère.

On retrouve aussi partout quand la mine reflue les mêmes problèmes ; le délaissement du territoire, la richesse a été produite mais elle n'a pas servi localement, les gens se trouvent en désarroi et les capitaux sont partis. Les collectivités doivent traiter les séquelles sociales et environnementales...

L'histoire minière est une histoire universelle dans ses côtés positifs et négatifs, et l'histoire des Bassins miniers, notamment charbonniers, est une histoire qui se reproduit, qui se répète. On pourrait aussi prendre l'exemple de la sécurité avec son cortège d'accidents et de catastrophes.

Depuis le début du portage de notre dossier, on se dit que le Bassin minier du Nord-Pas de Calais n'est pas unique, il y a beaucoup de territoires dans le monde qui ont vécu ou qui vivent encore cette histoire et en cela, on a une dimension universelle.

En même temps notre singularité c'est probablement d'avoir un ensemble homogène, issu d'une histoire industrielle qui a duré 300 ans, et qui s'est arrêtée récemment. Le fait que l'on soit sur un temps relativement proche, où on a pu tout garder et où on vit encore dans cette empreinte de l'histoire minière, fait que ça nous donne une forme de singularité que par exemple n'a pas la Rhur en Allemagne qui est issue de plusieurs histoires industrielles successives et qui est moins homogène. Si je devais caricaturer, je dirais que le Bassin minier ici est «brut de minier».

L'animateur

Notre richesse est donc à la fois faite d'universalité et de singularité, on a engrangé un savoir, des savoir faire que l'on a envie de faire partager, on a envie d'échanger sur ces sujets. Question peut-être un brin provocatrice : qu'est-ce que le Bassin minier, qu'est ce que chaque habitant du Bassin minier a à gagner à transmettre ce savoir ?

Jean-François CARON

Je vais répondre par une leçon de morale, si quand on donne quelque chose, à chaque fois on attend quelque chose en retour, on ne va pas vivre en bonne intelligence dans le monde...

Je pense que dans la façon dont on essaie de faire partager notre histoire et nos valeurs et ce qu'il y a autour, il y a l'idée du partage et, dans l'approche internationale, je ne parle pas de l'inscription Unesco qui a des bénéfices particuliers, ce partage peut être fécond. J'ai pu aller dans un certain nombre de Bassins miniers encore en activité, on a sûrement des choses à recevoir d'eux, mais surtout des choses à leur faire partager pour éviter de reproduire les mêmes erreurs. Un exemple très concret : j'ai été un jour saisi sur le sujet d'une exploitation charbonnière au Mali, dans le cadre de la coopération avec le Conseil Régional Nord-Pas de Calais. Au retour d'une mission on m'explique qu'ils sont en train de saccager leur ressource en eau, qui est extrêmement fragile, ils refont exactement ce que nous avons fait ici pendant le siècle passé et demain c'est nous qui allons payer des sommes considérables dans le cadre de l'aide à la coopération pour la reconversion de l'eau. Il était urgent et efficace de partager notre expérience sur le sujet avec les maliens pour limiter les dégâts de l'exploitation charbonnière sur la ressource en eau.

Donc, je crois qu'il faut d'abord le poser comme ça, il y a des partages à faire parce que l'on est un pays occidental, on est un pays qui a des moyens, des techniques et de l'expertise.

En même temps, plus globalement, c'est l'idée de s'ouvrir, on a à partager, on a à échanger, c'est tout le débat sur le Nord/Sud. Le Nord/Sud, ce n'est pas les pays développés qui vont aller aider les pauvres malheureux qui n'ont rien compris, parce que les pays du sud ont bien des leçons à nous donner dans de nombreux domaines.

L'animateur

Avant de passer la parole à Jean-Pierre KUCHEIDA, je voudrais passer la parole à John RODGER qui souhaite intervenir.

John RODGER

On a aussi beaucoup à apprendre en échangeant à l'échelle européenne.

On a beaucoup de points en commun entre nos régions, on a des problèmes communs qui datent du passé et des opportunités pour le futur parce qu'on a cet héritage minier.

Je crois par exemple, qu'on peut apprendre beaucoup de choses de vous en voyant la façon dont vous avez protégé votre habitat minier. Je crois que cet héritage est quelque chose qu'on partage en Europe, tous ensemble. Et du point de vue international, je crois que c'est une bonne idée d'essayer de travailler ensemble.

L'animateur

Jean-Pierre KUCHEIDA, votre regard sur cet enjeu international peut être en comparant notre Bassin ici avec tout ce que vous connaissez à travers l'Europe, l'Europe élargie bien sûr, et le monde.

Jean-Pierre KUCHEIDA

Je voudrais d'abord évoquer le combat que nous sommes un certain nombre à mener. C'est un combat qui a pour but la reconnaissance que l'ensemble des pays développés doit aux Bassins charbonniers. S'il n'y avait pas eu le charbon on peut se demander qu'elle serait aujourd'hui notre niveau de développement. Tout le développement industriel de notre monde est à l'origine basé sur le charbon. Ça semble être évident ou banal, mais je crois qu'il faut le rappeler sans arrêt parce que les responsables de nos pays se sont tous dépêchés d'oublier cette évidence depuis qu'on a trouvé un certain nombre d'autres sources d'énergie, ayant remplacé, avantageusement ou non d'ailleurs, le charbon.

Le charbon est à l'origine du développement de notre monde, du monde, y compris à l'origine du développement des idées, et du combat syndical qui a pu être mené au niveau de toute la planète.

Notre Bassin minier du Nord-Pas de Calais en est sans doute l'un des exemples les plus extraordinaires de transformation d'un territoire par une activité industrielle.

Il s'agissait d'une société fondamentalement rurale avec de nombreuses petites communes. Elle a vu arriver des gens qui ont fait des trous, qui ont commencé à extraire du charbon et qui ont transformé fondamentalement un mode de vie et des paysages.

Cette expérience de plus de 250 ans, est d'autant plus forte qu'il ne faut jamais oublier que le Bassin minier du Nord-Pas de Calais a été le premier Bassin minier de France avec ses 29 millions de tonnes produites en 1959, avec plus de 200 000 personnes directement employées dans les mines en 1945, c'est quelque chose d'absolument extraordinaire comme machine.

L'animateur

Mais pour faire ce travail de mémoire, pour obtenir cette reconnaissance, voire même, se rendre justice aussi, un retentissement national pourrait suffire. Pourquoi aller chercher plus loin ? Pourquoi avoir des visées internationales ?

Jean-Pierre KUCHEIDA

Parce que je crois que c'est au niveau international que la reconnaissance sera la plus forte. Au niveau national, depuis 30 à 40 ans, je me bats et la reconnaissance, et bien je l'attends toujours ; il y a eu des soubresauts, on a eu 1983, 1988 et puis plus récemment 2002, mais c'est toujours avec des pincettes qu'on nous a accordé un certain nombre de choses et à force de combats. Donc, je crois que le regard international pourra sans doute faire davantage que le regard strictement national. Ce qui est vrai pour nous, et j'en suis persuadé, est vrai aussi pour d'autres. Je connais un peu le Bassin minier du Pays de Galles par exemple où il y a des choses extrêmement intéressantes à conserver aussi dans un contexte fondamentalement différent du nôtre. Nous avons tous intérêt dans certains secteurs à nous battre ensemble pour faire reconnaître notre contribution colossale, sur le plan humain d'abord et sur le plan économique ensuite à nos différentes sociétés.

L'animateur

Un intervenant qui était rapporteur d'un atelier ce matin, Michel RAUTENBERG, revenait bien sûr sur ce travail de mémoire, mais pointait également du doigt en disant, «attention, ne nous enfermons pas uniquement sur le passé». Alors comment équilibrer cette recherche d'identité et de reconnaissance et en même temps, se tourner vers l'avenir, et je reviens toujours à ma question, se tourner vers l'avenir dans une dimension internationale ?

Jean-Pierre KUCHEIDA

Aujourd'hui, si vous écoutez l'Etat, l'Etat est très satisfait ; il estime qu'il a donné des emplois, lui et auparavant les compagnies, pendant 150 ou 250 ans à des quantités de familles dans le Nord-Pas de Calais et qu'il a fait son boulot puisqu'il n'y a pas eu de licenciement avec la fin de la mine. Il oublie de dire que notre géologie a été complètement bouleversée. Par exemple, nous payons l'eau très chère dans notre Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, à qui le devons nous ? Nous le devons au fait que pendant 150 ans, on a pollué les nappes phréatiques et que l'on a pris conscience seulement à partir de 1970, c'est-à-dire il y a seulement 36 ans, qu'il fallait assainir le Bassin minier, et donc pendant 150 ans, on a pollué directement les nappes phréatiques. Aujourd'hui, et c'est profondément injuste, ce sont les habitants de la Communauté d'Agglomération qui paient, alors que ça devrait être un devoir de solidarité nationale. Cette charge devrait être prise en compte par l'Etat tout entier, et cela, sur l'ensemble des Bassins miniers. Nous avons payé l'une des dettes les plus incroyables qui soit à l'extraction minière, et personne ne le sait.

De plus, savez-vous quel est le Bassin minier le plus silicotique de la planète ? Et bien c'est le Nord-Pas de Calais, mais, on ne vous le dira jamais officiellement ; il a fallu qu'un jour, il y a une vingtaine d'années alors que j'étais en voyage officiel avec la Région à Pékin, je rencontre un médecin spécialiste des problèmes de silicose qui participait à un colloque en Chine. Pendant la discussion il m'a avoué qu'on ne savait pas pourquoi, mais qu'en tout cas, c'était chez nous qu'il avait le plus grand nombre de personnes qui mourraient de la silicose, beaucoup plus que dans n'importe quel autre Bassin minier.

Et je ne parle pas des catastrophes et accidents connus ou inconnus. Autre anecdote : il y a 1 an et demi, mes services, et je demande à tous les maires du Bassin minier d'en faire autant, regardent les registres d'état civil et s'aperçoivent que le 15 janvier 1885 il y a eu 28 décès enregistrés, alors qu'à l'époque on dénombre 1 seul décès tous les 2 ou 3 jours.

28 morts, qui ont tous entre 20 et 45 ans et qui sont tous des hommes ! Or, la ville de Liévin n'a aucun souvenir, aucune trace dans sa mémoire collective de cette catastrophe ! A travers ce nouvel exemple, vous voyez à quel point, dans cette région, on a payé un tribut insensé connu ou inconnu pendant que les actionnaires faisaient des profits qui étaient 800 à 900 fois supérieurs par rapport aux placements initiaux.

C'est l'une des raisons pour laquelle j'ai tenu à faire un rapport sur ce sujet au Conseil de l'Europe dont je suis membre. J'ai profité de cette opportunité pour demander qu'il y ait une journée mondiale, par exemple, du souvenir pour tous ces hommes et toutes ces femmes, qu'il ne faut pas oublier. Ce serait aussi une journée commémorative, de tous ces accidents, de toutes ces catastrophes, de ces maladies professionnelles qui ont coûté la vie à tant d'hommes et de femmes dans le monde.

Le Conseil de l'Europe a accepté mon rapport à l'unanimité, ce qui démontre que c'est un sujet porteur.

L'animateur

Je vous y invite d'ailleurs à aller consulter ce rapport sur Internet, il suffit de taper Jean-Pierre KUCHEIDA sur un moteur de recherche.

Gilbert ROLOS, fort de toute cette connaissance, de ce vécu, quelle coopération, quelles expériences partager avec les autres pays et à quelles conditions ? Comment voyez-vous les choses ?

Gilbert ROLOS

Beaucoup de choses ont été dites déjà que je partage.

Je voudrais revenir sur le plan humain. L'intérêt, l'un des intérêts de la candidature du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'Unesco, c'est de donner de la reconnaissance aux gens qui habitent le Bassin minier. Pendant des années, et des années des stéréotypes négatifs ont fait que nous étions considérés ici comme des bêtes de somme, alors que ça a été dit, nous sommes un peuple absolument, me semble-t-il, exemplaire.

C'est du Bassin minier que sont venues les premières expériences de Sécurité Sociale, on a donné l'exemple à la France de la Sécurité Sociale et notamment de la Mutualité.

C'est du Bassin minier que se sont levés les premiers partisans, pendant la 2^{ème} guerre mondiale, du Bassin minier est venu après la catastrophe, dite de Courrières de 1906, le syndicalisme ouvrier qui a été et qui est encore un modèle pour beaucoup des pays.

Vous me demandez ce que l'on peut leur apporter ? Je dis d'abord, on a déjà donné, ce qui ne veut pas dire qu'on ne peut pas encore donner, riche de ses expériences, que je viens de citer. On le pourra d'autant mieux, à mon avis, après avoir redonné aux habitants du Bassin minier, la fierté d'être du Bassin minier.

Les Lenois sont fiers d'être Lenois pour leur équipe de football, nous, on peut être fiers du Bassin minier parce que l'on a une riche expérience dans différents domaines. Parlons de la solidarité par exemple, parlons de la fraternité, il existe peu d'entreprises où viennent travailler des gens d'horizons très différents, voire de continents très différents. Il y a eu 29 nationalités qui sont venues travailler dans la mine, et ces 29 nationalités se rencontraient dans les cités, vivaient ensemble dans les cités, partageaient leur culture. Les Polonais, les Yougoslaves, les Hongrois, etc.... avaient tous leurs associations et à partir de leurs associations sont nées des associations d'amitiés franco-polonaises, franco-hongroises, franco tout ce que l'on veut...

Bien sûr, il y a aussi la technique, après 200 ans d'exploitation, nous avons développé des techniques notamment en matière de prévention aussi bien des risques industriels que des risques sanitaires qui peuvent profiter encore aujourd'hui. Dernièrement en Chine, il y a eu des catastrophes qui auraient pu être évitées, si on avait partagé ces enseignements, ces avancées techniques sur le plan de la sécurité par exemple.

Mais j'insiste sur le plan humain, c'est une formidable aventure humaine ce qui a été vécue, qui est encore vécue dans le Bassin minier, parce que les enfants et les petits-enfants de ces gens qui venaient de l'Europe de l'Est ou d'Afrique, ou d'ailleurs, sont encore présents et se sont mariés entre eux et ont établi des familles.

La solidarité c'est quelque chose qui est un moteur, qui devrait être un moteur dans le monde d'aujourd'hui. C'est aussi ce que l'on peut apporter et partager.

L'animateur :

Merci pour ce témoignage, je ne voudrais pas être le seul à poser les questions. Alors, est-ce que vous souhaitez réagir ou effectivement poser des questions ?

Bernard BRIEZ, Maire Adjoint de la ville d'Auby, commune minière, mobilisée depuis le début sur la candidature avec la création d'un club Bassin Minier UNESCO.

L'intérêt de cette dimension internationale, c'est d'abord la reconnaissance, non seulement du Bassin minier mais aussi la reconnaissance de ceux qui ont fait la richesse de notre région et de notre pays, bien sûr, et puis, au niveau international, et bien moi je suis tout à fait d'accord avec ce qui vient d'être dit sur l'exemplarité du Bassin minier Nord-Pas de Calais. Il y a une originalité ici, c'est le fait que les villes minières sont jumelées particulièrement avec des villes polonaises et je crois que c'est un réseau de liaison qu'il faut absolument utiliser pour faire connaître notre projet de classement et mettre en œuvre des coopérations.

L'animateur

A l'instar de ce qui vient d'être dit, est ce que l'un de vous trois ou tous les trois, vous pourriez nous donner des exemples de jumelage, plus largement d'échanges, de coopération qui se font déjà, au travers EURACOM par exemple ?

Jean-Pierre KUCHEIDA

A EURACOM en particulier, nous avons travaillé pendant 2/3ans sur un programme européen (le programme RECORE) permettant de voir quels sont les problèmes et les complémentarités qui peuvent exister entre les différents Bassins miniers européens. Ce programme est à une échelle géographique large, puisqu'il va jusqu'en Ukraine et en Russie. Je prenais le problème de l'eau tout à l'heure ; il se pose malheureusement dans la plupart des Bassins miniers européens et pourrait être traité, au moins pour l'Europe des 25, dans le cadre européen. Cette expérience européenne pourrait ensuite être transférée dans d'autres pays.

Jean-François CARON

Aujourd'hui, on est dans une mondialisation qui est absolument incontestable et qui est quasiment exclusivement économique. On a très peu de régulation sociale et on a très peu de régulation environnementale au niveau du monde. Regardez sur une question aussi criante pourtant que le réchauffement climatique, il y a des pays du monde qui refusent de s'inscrire dans une stratégie planétaire. La mondialisation économique n'a pas d'état d'âme, elle développe sa toute puissance, les trusts capitalistiques aujourd'hui font la pluie et le beau temps dans les pays. Je suis allé cet hiver, au Burkina, au Bénin, les paysans de ces pays-là, abandonnent leurs cultures vivrières pour être dans des logiques où des groupes viennent les faire travailler, viennent gagner de l'argent, et ces gens là se retrouvent dans des situations et des conditions de travail pire qu'avant. Quand on était au Bénin, la veille, un ouvrier était mort d'avoir manipulé, sans aucune formation, des produits phytosanitaires qu'on lui disait qu'il fallait utiliser pour produire plus de coton, et il était mort d'avoir ingéré ces produits phytosanitaires...

Alors ambition démesurée mais en même temps humilité.

Il est sûr que pour nous, de s'inscrire dans un réseau international serait une façon d'avancer pour la candidature UNESCO. Si un lobby international, mondial, s'organise sur les Bassins charbonniers du monde, c'est une facilité pour nous, oui, c'est sûr, mais cela va bien au delà.

C'est par les échanges humains, les échanges culturels, les échanges techniques que l'on construira des solidarités sur des valeurs communes et qu'on pourra poser les bases d'un autre type de mondialisation. Il est temps de mettre un frein à toutes ces logiques qui balaient les identités, les cultures et qui aboutissent à une banalisation du monde.

L'animateur

Et de ce côté là, c'est vrai que le Nord- Pas de Calais pourrait être un très beau laboratoire de recherches et développement. Jean-Pierre KUCHEIDA, vous vouliez ajouter quelque chose ?

Jean-Pierre KUCHEIDA

Je voulais simplement dire que la candidature à l'UNESCO du Bassin minier est une opportunité parce qu'il nous faut protéger absolument tout ce que l'on a pu sauvegarder du Bassin minier. Le protéger tout en lui permettant de continuer à vivre. Je voudrais rappeler ici à ceux qui n'en ont peut-être pas été les témoins, que lorsque l'on a fermé le Bassin minier, les maires voulaient faire disparaître le plus rapidement possible tous les stigmates de ce Bassin minier, de cette activité, de cette histoire industrielle et humaine.

Gérard MLEKUZ

Je suis fils et petit-fils de mineurs émigrés de Slovénie et de Westphalie en 1923. Je travaille dans un Centre Universitaire d'Education Permanente. Je suis, par ailleurs, l'un des Vice-Présidents de l'association Bassin Minier UNESCO.

Je souhaiterais intervenir sur la question de l'internationalisation et évoquer deux aspects de la contribution des pays miniers à l'universel. La première est celle du lien entre le travail de la mine et la création artistique. Parmi tous les travaux humains identifiés dans le monde, nous pouvons faire l'hypothèse que le travail de la mine est celui qui a donné lieu au plus grand nombre de productions artistiques, quelles soient celles de l'élite ou d'amateurs.

Le deuxième aspect est l'apport des mineurs, et en particulier des mineurs français, à l'évolution de l'éducation permanente des adultes. En effet, c'est dans les régions minières qu'ont été inventés le système des unités capitalisables et les fondamentaux de la pédagogie des adultes.

Question de la salle

Je m'interroge sur d'éventuels soutiens aux mineurs en lutte dans d'autres pays, en Chine ou au Maroc par exemple. Je souhaiterais également avoir des nouvelles du devenir de la mine de Colliery, rachetée par les mineurs dans le cadre d'une coopérative, au Pays de Galles.

John RODGER

Il est vrai qu'il existe une mine coopérative à Colliery, mais il s'avère très difficile, pour les mineurs, de travailler du fait du prix du charbon. Nous acceptons donc son inévitable disparition. Nous travaillons à changer l'économie de la région depuis 25 ans. Nous espérons que notre héritage pourra jouer un rôle dans notre futur, notamment en changeant les perceptions des habitants sur leur passé et leur région, en les rendant fiers et en suscitant le respect de notre tradition pour ceux qui ne vivent pas sur ce territoire.

S'agissant des droits des ouvriers, il est vrai que nous avons une expérience commune. Les mineurs ont lancé l'expérience qui a mené à la création de la National Health Service, le service national de santé, au Royaume-Uni après la guerre.

Le monde change. Nous souhaitons, aujourd'hui, utiliser notre passé pour construire le futur.

Jean-Pierre KUCHEIDA

A chaque annonce d'une catastrophe minière, nous intervenons. Nous envoyons nos condoléances au titre de l'Association des Communes Minières de France et d'EURACOM.

J'interviens également en tant que membre de la Commission des Affaires étrangères en demandant aux ambassadeurs concernés un certain nombre d'explications sur ces dossiers.

Ainsi, en Chine, 5 à 6 000 morts sont déclarés chaque année dans les mines. En fait, ce chiffre serait plutôt compris entre 25 et 30 000. Une partie de nos interventions ont obligé le gouvernement chinois à demander des comptes à leurs exploitants il y a un ou deux mois.

Je ne me décourage jamais.

Azeroual HASSAN

Je représente les anciens mineurs marocains du Nord-Pas de Calais. Le problème des mineurs, au niveau international, a été soulevé. A Imini, les mineurs se battent depuis un an. Ils sont aidés et font pression sur le gouvernement. Des mineurs ont, en effet, été condamnés à deux ans de prison pour avoir fait la grève. Des manifestations ont été organisées et ces mineurs ont été libérés, mais ils n'ont malheureusement pas pu réintégrer leur poste.

Conclusion des travaux

Jean-François CARON

Ce colloque avait pour objectif de faire un point d'étape. Nous avons déposé un dossier au mois d'octobre 2005. Il est une première contribution fabriquée par l'association avec tous ses partenaires et ses supporters et portée techniquement par toutes les ingénieries du Bassin minier.

Ce colloque est donc intéressant dans le sens où il nous permet de présenter l'état d'avancement du dossier, de recueillir vos réactions et de nous aider à mieux qualifier le projet. Nous savons que, de toute façon, nous disposons encore d'un certain temps avant d'être proposés par le gouvernement français, sachant qu'un seul dossier peut être proposé chaque année. Ce choix est établi au mois de janvier ou de février. Croisons les doigts pour 2007 !

La difficulté de notre dossier mais aussi son originalité, peut également être sa chance.

Il nous faut donc travailler sur cette spécificité de Paysage Culturel Evolutif pour pouvoir franchir une étape et convaincre l'Etat français. Je rappelle aussi que la France n'a pas de patrimoine industriel inscrit sur la liste du Patrimoine mondial.

Je rappelle aussi que le dépôt d'un dossier par un Etat est suivi d'une instruction d'un an et demi par les experts de l'UNESCO.

Ce temps disponible représente à la fois une force et une faiblesse. Il s'agit d'une faiblesse dans le sens où la mobilisation du territoire ne pourra se maintenir indéfiniment. Des signaux seront nécessaires. Au titre de nos faiblesses, il faut également prendre en compte le plan de gestion étant donné le défi que nous nous sommes fixés.

Mais c'est aussi une force car, ces deux jours l'ont montré, les initiatives autour du patrimoine minier se multiplient sur le territoire et viennent renforcer et crédibiliser notre candidature.

Gilbert ROLOS

Au terme de ces deux journées, je ressens un plaisir particulier au moment où je vous parle. J'ai, en effet, le sentiment que la situation évolue. Je m'exprime en tant qu'acteur du processus, engagé depuis l'origine. Le 30 janvier 2003, la démarche d'inscription est lancée. Aujourd'hui, trois ans et demi plus tard, le dossier de candidature est déposé, la conception du développement patrimonial bien engagée, dans un contexte de montée en charge des Communautés d'Agglomérations. Les Offices de Tourisme et les clubs BMU éclosent partout sur le territoire. Le Bassin minier ose se montrer et porter de grands projets mobilisateurs.

La Mission du Bassin minier Nord-Pas de Calais est un partenaire naturel de la candidature. Dès 2000, dans le cadre de sa feuille de route inscrite dans le volet après-mine du contrat de plan 2000-2006, elle a servi d'incubateur à la démarche. De 2000 à 2003, l'étude-action que la Mission a conduite pour le compte de l'Etat et de la Région sur la valorisation et la mise en réseau du patrimoine minier a mis en lumière la globalité et les potentiels de développement du patrimoine minier et a porté la caution scientifique de la candidature du Bassin minier au titre des Paysages Culturels Evolutifs. Depuis, la Mission a apporté un soutien et une expertise de tous les instants à l'écriture du dossier de candidature, au recensement des éléments constitutifs du patrimoine minier et à sa cartographie.

Au-delà de la satisfaction collective que nous pouvons tirer du tableau foisonnant d'initiatives et de projets présentés lors du colloque, nous devons nous mettre en ordre de marche pour aller plus loin. L'héritage minier nous a été imposé. Nous devons, toutefois, le

gérer car nous portons une responsabilité face aux générations présentes et futures. Exister sur la carte du monde, c'est aussi et d'abord exister dans la tête et le cœur des gens qui habitent et viennent habiter dans notre Bassin minier. Cet héritage est positif car le Bassin minier, par l'intensité de certaines pratiques culturelles ou de la persistance de liens sociaux forts, demeure une référence culturelle qui exprime l'attachement à un lieu, à un mode de vie et à une société.

Un tel enracinement revêt également des aspects négatifs dès lors qu'il génère un repli sur soi et un refus des réalités. Pour cette raison, la façon dont le bassin minier saura construire son rapport au passé et la gestion de son héritage est, aujourd'hui, essentielle pour réussir les transformations en cours et se doter d'une nouvelle identité positive et ouverte.

Nous ne sommes plus déchirés entre la nostalgie et le deuil. La candidature UNESCO est un puissant moteur de réappropriation de notre histoire et de construction de nouveaux points de repère. Nous sommes bien dans un Paysage Culturel Evolutif.

Notre défi, aujourd'hui, est de nous organiser pour porter ce projet et d'avancer collectivement pour répondre aux critères d'excellence exigés par l'UNESCO. Dès la rentrée 2006, nous devons nous doter de moyens de coordination. Il nous faut nous engager dans un dispositif partenarial politique et technique.

L'Etat et la Région ont chargé la Mission Bassin Minier d'être leur bras armé technique pour bâtir le canevas du Schéma de Développement Patrimonial. A présent, il faut remplir et coordonner les mailles du canevas pour tisser progressivement le plan de gestion. Dans cet objectif, nous proposons de former, dès la rentrée, trois groupes de travail, un par pilier, pour structurer la démarche et définir des pilotes des chantiers. Ce colloque a été précieux puisqu'il a éclairci les thèmes et recenser une partie des savoir-faire et des questions-clés. Il faut en prolonger les effets bénéfiques.

La Mission est d'abord un lieu de coordination technique de ces démarches et du programme d'études et d'actions à lancer. Nous devons travailler dans l'esprit d'un réseau.

Jean-Pierre KUCHEIDA

Je partage les propos des intervenants précédents. Je suis très satisfait de cette opération qui a permis de revenir sur un nom, celui de *Bassin minier* qui a su retrouver toute sa noblesse. En tant que géographe, j'ai, personnellement, toujours estimé que le Bassin minier était une réalité géographique incontournable. Cette notion est encore péjorative, mais les mentalités évoluent et, elle sera demain, tout simplement positive. Notre région attire déjà. Poursuivons dans cette voie ! Les initiatives actuelles, dont cette candidature Unesco, lui rendent sa force. J'en suis heureux. Nous devons encore envisager toute une série d'actions : journée mondiale des Bassins miniers, centre de recherche sur les catastrophes industrielles qui ont permis à nos sociétés d'avancer, etc. Nous n'en sommes qu'aux prémices d'une action. Elle doit formidablement se prolonger. Dans notre région, nous savons mener des combats. Nous ne craignons pas d'en mener d'autres.

Jean-François CARON

Je tiens, avant tout, à remercier les équipes qui ont travaillé à l'organisation de ce colloque qui a suscité l'intérêt de tous les participants.

Certains d'entre vous se rappellent de l'aventure du livre blanc du Bassin minier présenté en 1998. Le chantier le moins visible visait la nécessaire action sur les comportements et les mentalités de notre territoire. Cette candidature UNESCO est l'un des éléments de ce changement des mentalités.

Je reprendrai la formule d'une intervenante qui s'est exprimée hier : il est extraordinaire qu'aujourd'hui, on s'intéresse au territoire et non plus aux monuments. L'UNESCO nous aide dans cette démarche.

Et demain ? Le Bassin minier devient objet de projets. En effet, jusqu'à présent, seule la résistance suscitait des actions collectives. Le projet est instillé depuis quelques années. Il est traduit dans les Communautés d'Agglomérations. A l'échelle de l'ensemble du territoire, cette candidature à l'UNESCO fait projet en soi et donne à l'ensemble des projets une perspective partagée. Nous sommes dans une logique de projet levier du développement. Notre aventure permet de reposer la question du sens. Ce sens est un espace de valeurs et de relations. Le mot « humain » est omniprésent.

De la même manière que notre avenir s'est fait du fond vers la surface, le territoire minier est, au travers de l'aventure, un creuset vers l'ouverture sous toutes ses formes – à la créativité, à la qualité, aux autres Bassins miniers.

Notre tâche est difficile. Elle nous oblige à être meilleurs. Notre objectif premier est la population. Si nous parvenons à la mobiliser, nous saurons convaincre les experts de l'UNESCO.